

République du Niger



Union Européenne



FAO



# REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

PROJET GCP/NER/041/EC



RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL  
(RGAC 2005/2007)

**VOLUME VIII - A**

**RESULTATS DEFINITIFS**

**DIMENSION GENRE  
"ELEVAGE SEDENTAIRE"**

Juin 2008

## AVANT – PROPOS

*Le précédent recensement agricole de la République du Niger remonte à 1980, et aucune investigation d'envergure nationale sur le cheptel n'a été réalisée dans le pays. Des bases de sondage actualisées étaient nécessaires pour une nouvelle série d'enquêtes sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage réalisées sur des échantillons représentatifs.*

*Une meilleure appréciation de l'impact des efforts dans le développement rural nécessite la disponibilité des données statistiques fiables et actuelles permettant une vue objective sur le secteur pour les meilleures prises de décisions politiques et économiques. C'est ainsi que le Gouvernement, conscient du besoin de données statistiques actualisées et fiables, a décidé plus de vingt cinq années après de la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC), recommandé d'ailleurs à l'échelon mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dans le cadre du Programme de Recensement Mondial de l'Agriculture 2010.*

*Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005/2007) à été conçu et réalisé par le Ministère du Développement Agricole (MDA) et le Ministère des Ressources Animales (MRA), qui ont travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et de l'Economie (MFE), avec l'assistance technique de la FAO. Compte tenu de l'approche modulaire retenue pour le RGAC, la période de référence choisie a concerné deux campagnes agropastorales 2005/2006 et 2006/2007.*

*Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel RGAC 2005/2007 a couvert l'ensemble du territoire national de la République du Niger dans la totalité des 8 régions, des 36 départements et des 3 communes de la ville de Niamey. En ce qui concerne l'élevage, le RGAC a concerné les trois différents modes pratiqués au Niger: Elevage sédentaire, Elevage nomade et Elevage transhumant. Le RGAC a intégré la dimension genre dans le processus de production et d'analyse des données statistiques. Grâce aux résultats du RGAC, l'ensemble des utilisateurs, y compris le Gouvernement et les partenaires au développement, dispose des indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations du monde rural.*

*Le présent document intitulé Volume VIII “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Dimension Genre – Elevage Sédentaire” constitue un travail spécifique de prise en compte de l’aspect genre dans le cadre de cette importante investigation statistique qui est le RGAC 2005/2007. En dehors de ce document, plusieurs autres documents sont publiés sur le Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel, à savoir :*

- *Volume I “Pré Recensement: Résultats Définitifs”*
- *Volume II “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Volet Cheptel”*
- *Volume III “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Volet Agriculture”*
- *Volume IV “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Horticulture”*
- *Volume V “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Productivité du cheptel, Enclaves pastorales et Transect”*
- *Volume VI “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Productivité des exploitations agricoles”*
- *Volume VII “Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Organisations paysannes”*
- *Résultats de l’Enquête Conjointe sur la Vulnérabilité à l’Insécurité Alimentaire des Ménages au Niger – Novembre 2006 INS/SAP/FAO/PAM/UNICEF/RGAC*
- *Dépliant sur les principaux résultats du Cheptel RGAC 2005/2007.*
- *Dépliant sur les principaux résultats de l’Agriculture RGAC 2005/2007.*
- *CD-Rom du RGAC 2005/2007.*
- *CountrySTAT pour le Niger.*

*Que toutes les personnes qui ont participé à ce recensement en soient remerciées, notamment les cadres des différentes structures nationales concernées, qui ont oeuvré pour que cette opération statistique de grande envergure soit menée à bonne fin, les éleveurs et agriculteurs qui ont répondu avec objectivité aux questions du recensement. Ces remerciements s’adressent également à tous les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné la réalisation du projet, de la conception à la diffusion des résultats notamment l’Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO), l’Union Européenne et la Banque Mondiale.*

## SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

- AFCAS : Commission Africaine des Statistiques Agricoles
- CILSS : Comité Inter état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- DSA : Direction de la Statistique Agricole
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- INS : Institut National de la Statistique
- MDA : Ministère du Développement Agricole
- MFE : Ministère des Finances et de l'Economie
- MRA : Ministère des Ressources Animales
- MPF/PE : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAM : Programme Mondial pour l'Alimentation
- PIB : Production Intérieure Brute
- RGAC : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- SAP : Système d'Alerte Précoce
- SDR : Stratégie du Développement Rural
- SNDS : Stratégie Nationale du Développement de la Statistique
- SRP : Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
- UE : Union Européenne
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour la Femme et l'Enfance
- UP : Unité Primaire
- US : Unité Secondaire

# TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES .....	4
INTRODUCTION .....	7
I. CONCEPTS ET DEFINITIONS .....	9
II. POPULATION AGRICOLE.....	13
2.1. Population agro-pastorale .....	13
2.2. Ménages agro-pastoraux .....	16
2.2.1 Répartition des ménages selon l'activité principale du chef de ménage.....	18
2.2.2 Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) au niveau régional.....	21
III. POSSESSION DES ANIMAUX SEDENTAIRES .....	24
3.1. Possession du bétail par sexe du propriétaire .....	24
3.2. Répartition des ménages selon le type d'élevage sédentaire : élevage associé à l'agriculture et élevage pur .....	31
3.3. Répartition des ménages avec l'élevage sédentaire associé à l'agriculture .....	39
3.4. Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif.....	42
3.5. Elevage de la volaille .....	45
3.5.1 Possession de la volaille par propriétaire.....	45
3.5.2 Répartition des ménages ayant de la volaille .....	48
3.5.3 Consommation de la volaille .....	49

IV. PRATIQUES D'ELEVAGE AU NIVEAU DES MENAGES.....	51
4.1. Mode d'alimentation.....	51
4.2. Type de complémentation utilisé.....	55
4.3. Pratique de la vaccination.....	57
4.4. Pratique de déparasitage.....	61
4.5. Pratique de l'embouche.....	64
4.6. Pratique de la sélection pour la reproduction.....	67
V. CONCLUSION.....	71
VI. ANNEXES.....	75
ANNEXE 1 : TABLEAUX SUR LA POSSESSION DES ANIMAUX SEDENTAIRES.....	76
ANNEXE 2 : TABLEAUX SUR LES PRATIQUES D'ELEVAGE AU NIVEAU DES MENAGES.....	91
ANNEXE 3 : LISTE DES TABLEAUX.....	100
ANNEXE 4 : LISTE DES GRAPHIQUES.....	105
ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS AU RGAC.....	110
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE 9.....	115

## INTRODUCTION

Le Recensement du Cheptel, un des deux volets du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005/2007), décidé par le Gouvernement est le résultat d'une coopération fructueuse entre le Gouvernement du Niger, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la FAO. Grâce à un financement de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale à travers un prêt de l'IDA, et la FAO, à travers son Programme de Coopération Technique, les travaux préparatoires du recensement relatifs aux volets 'Agriculture' et 'Elevage' ont été réalisés de 2001 à 2003. De nombreuses interventions d'experts et de consultants ont été effectuées dans le cadre de ces travaux préparatoires centrés sur les aspects méthodologiques et la faisabilité de l'opération.

L'objectif ultime recherché à travers une si importante opération statistique qui est le RGAC, est d'améliorer l'efficacité des programmes de développement agricole et rural pour lesquels, il est nécessaire de disposer d'un système d'information statistique rénové capable :

- De fournir les données permettant de mieux analyser les contraintes et de cibler plus précisément les interventions ;
- D'évaluer l'impact et de mesurer les performances des actions réalisées ;
- De suivre la progression dans l'atteinte des résultats assignés dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS), de la Stratégie du Développement Rural (SDR) et de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (SRP).

Les statistiques constituent un outil d'information indispensable à toute planification socio-économique fiable. Les données relatives au genre permettent l'analyse des rôles et responsabilités, l'identification des contraintes et des opportunités des femmes et des hommes dans la société. Elles permettent également de comprendre la manière dont les politiques et les programmes affectent différemment les hommes et les femmes.

Eu égard à cette préoccupation, la production des données différenciées par sexe s'est améliorée au cours de ces vingt dernières années en raison de la prise de conscience par les gouvernements de l'importance de prendre l'aspect « genre » en compte dans la mise en œuvre de politiques et de programmes agricoles et de l'élevage plus efficaces. Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) a voulu tenir compte de ce besoin relativement nouveau et a intégré la notion

de genre dans ses actions dès les premières démarches, en vue de faciliter une meilleure collecte des données reflétant les relations socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes engagés dans les activités agropastorales.

En outre, un atelier national de validation des outils du recensement, organisé les 12 et 13 mai 2003 à Niamey, a permis d'adopter les principales orientations et activités du recensement. Il regroupait l'ensemble des producteurs et utilisateurs de statistiques agropastorales. Un effort particulier a été fait d'inclure des représentant(e)s intéressés aux données différenciées par sexe pour mieux couvrir l'identification des besoins de ce type de données statistiques. L'équipe des experts et consultants qui a été chargée de la finalisation des documents méthodologiques du recensement a travaillé sur les documents techniques existants et a largement pris en considération les recommandations de l'atelier national. A la suite de ces travaux il a été décidé de réaliser le recensement général de l'agriculture et du cheptel selon l'approche modulaire (dix modules distincts).

Le Volume VIII "Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Dimension Genre – Elevage Sédentaire" présente un travail de synthèse du secteur de l'élevage général au Niger. Le présent document sur le volet «Genre» du sous-secteur de l'élevage sédentaire, fait ressortir surtout l'accès aux ressources productives des hommes et femmes pratiquant l'élevage sédentaire et leurs relations économiques et sociales au sein des ménages agricoles (en sens large). Il comporte les parties suivantes :

1. Population agro-pastorale
2. Possession des animaux sédentaires
3. Pratiques d'élevage selon l'espèce
4. Conclusion

A la suite de la présentation des principaux résultats, le document présente dans la partie "ANNEXE" les tableaux détaillés, les graphiques et cartes, les questionnaires et la liste des intervenants du recensement du cheptel. Les résultats présentés dans le présent Volume ne sont qu'une partie de la grande masse d'informations contenues dans le RGAC. Ainsi donc, des analyses thématiques pourront être faites ultérieurement soit par le Ministère des Ressources Animales (MRA) et le Ministère du Développement Agricole (MDA), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE), soit par les chercheurs ou encore par tout autre utilisateur.

# I. CONCEPTS ET DEFINITIONS

## Secteur de l'élevage :

L'élevage pratiqué au Niger se décline selon trois modes très différents : élevage sédentaire, élevage nomade et élevage transhumant. Le présent Volume VIII reflète la position et les relations socio-économiques entre hommes et femmes dans l'élevage sédentaire ou les activités des femmes ont plus d'ampleur. Le rôle des femmes dans l'élevage nomade et transhumant (soin des jeunes animaux, traitement des animaux malade, production des produits de transformation) pourrait faire l'objectif d'une étude de cas spécial, mais n'a pas pu être couvert par le RGAC.

## Elevage sédentaire :

L'élevage sédentaire est celui pratiqué au sein d'une exploitation agricole, et donc en conjugaison avec l'agriculture pluviale et irriguée, ou bien au sein d'une exploitation d'élevage uniquement attachée aux productions animales. Ce type d'élevage est localisé en zone agricole et s'applique à une grande diversité d'espèces d'animaux, pour ne pas dire à tous les animaux. Pour observer l'élevage sédentaire, il a été fait appel à un échantillon des pasteurs purs et des exploitants agropastoraux retenus pour le recensement de l'agriculture.

## Elevage nomade :

L'élevage nomade est pratiqué par des éleveurs pour lesquels il constitue l'activité principale et quasiment unique. Il se pratique en zone pastorale ou en zone intermédiaire entre la zone pastorale et la zone agricole.

## Elevage transhumant :

L'élevage transhumant est pratiqué par des bergers peuls qui déplacent des troupeaux de nombreux animaux, principalement d'espèces ovine et bovine, du fait de leur exigence alimentaire élevée, vers des zones de pâturage. Ces déplacements sont saisonniers et s'effectuent dans des directions bien déterminées et généralement du Nord vers le Sud.

### **Concession :**

Une concession est un ensemble de cases, de bâtiments ou autres constructions à usage d'habitation, localisés dans une même enceinte. La concession est matérialisée physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

### **Exploitation agricole :**

Unité économique agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toutes les terres, installations et équipements utilisés pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement. L'exploitation agricole peut comprendre un ou plusieurs champs situés en des endroits différents

### **Chef d'exploitation :**

C'est l'homme ou la femme qui dans le ménage prend les décisions importantes concernant l'exploitation. Il ou elle est responsable de la gestion de l'exploitation. Le chef d'exploitation peut être ou non le chef de ménage.

### **Sous-exploitant (responsable de parcelle) :**

C'est l'homme ou la femme qui prend les décisions importantes concernant un champ ou une parcelle généralement cultivé par un individu. Il ou elle est responsable de la gestion de ce champ sans regard du propriétaire. Ceci concerne surtout les champs cultivés individuellement.

### **Genre :**

Il se réfère non pas au sexe mais aux relations socio-économiques et culturelles qui existent entre les deux sexes (hommes femmes). Il n'est pas déterminé biologiquement comme étant le résultat de caractéristiques masculines ou féminines ; c'est un facteur social. Il est le centre de l'organisation des sociétés et régit souvent le processus de production, de reproduction, de consommation et de distribution.

### **Ménage :**

Le ménage est un ensemble de personnes mettant en commun les moyens essentiels pour vivre. Le ménage est une unité de consommation, c'est-à-dire que les membres du ménage prennent en commun leurs repas, préparés en commun ou non. Le ménage occupe en partie ou en totalité, une ou plusieurs unités d'habitation. Les membres du ménages sont généralement des personnes apparentées (époux, enfants, père, mère). Le ménage peut comprendre d'autres personnes non apparentées. On distingue :

- Le ménage monoparental composé d'une seule personne (famille composée d'une seule personne ou d'un seul parent vivant avec ses enfants) ;
- Le ménage nucléaire composé d'un couple (époux et épouse) et leurs enfants ;
- Le ménage élargi désignant tout ménage vivant avec des collatéraux.

### **Ménage rural :**

Tout ménage vivant dans un village, indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole

### **Ménage agricole :**

Le ménage est dit agricole si au moins un de ses membres cultive ou pratique de l'élevage pour son propre compte ou pour le compte du ménage.

### **Taux de dépendance :**

Nombre des membres d'un ménage inactifs (les dépendants = les enfants et personnes âgées), par rapport au nombre des membres actifs, c'est-à-dire les adultes,

### **Complémentation :**

C'est le complément d'aliments servi aux animaux de retour de pâturage. Il peut être à base de sous produits agricoles, agro-industriels ou minéraux.

**Déparasitage :**

C'est une opération qui consiste à débarrasser l'animal de ses parasites à l'aide d'un traitement approprié. Il peut être interne, externe ou les deux.

**Elevage sédentaire :**

Il s'agit d'un élevage fixé sur le même terroir pendant toute l'année avec des déplacements de faible amplitude des troupeaux. Il est pratiqué dans la zone sud du pays où il est associé à l'agriculture.

**Embouche :**

C'est une opération qui consiste à engraisser les animaux à des fins commerciales.

**Exhaure :**

C'est la technique d'extraction de l'eau destinée à l'abreuvement du cheptel et qui utilise les animaux du troupeau comme moyens d'extraction.

## II. POPULATION AGRICOLE

### 2.1 Population agro-pastorale

Comme dans la plupart des pays sahéliens à dominante rurale et où la population agricole représente en général plus des 2/3 de la population totale, le Niger a une population agricole dont l'effectif comprend 10.391.083 habitants selon les données du RGAC, soit 86,5% de la population totale estimée en 2004. Cet effectif comprend des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire et l'élevage pur. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les activités féminines comprennent aussi des activités agropastorales.

**Tableau 2.1 : Répartition des ménages agricoles selon la région et le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEV	38 703	87,6	5 473	12,4	44 176	2,7
DIFFA	45 250	90,0	5 002	10,0	50 252	3,1
DOSSO	181 712	96,3	7 025	3,7	188 737	11,6
MARADI	291 181	97,0	8 921	3,0	300 102	18,4
TAHOUA	285 956	91,1	27 788	8,9	313 744	19,3
TILLABERY	220 569	97,4	5 892	2,6	226 461	13,9
ZINDER	387 093	90,4	41 126	9,6	428 220	26,3
NIAMEY	68 680	90,8	6 923	9,2	75 603	4,6
Total	<b>1 519 144</b>	<b>93,4</b>	<b>108 150</b>	<b>6,6</b>	<b>1 627 294</b>	<b>100</b>

Le tableau 2.1 présente une répartition des ménages agricoles selon la région et le sexe du chef du ménage. Au plan national, la proportion d'hommes chefs de ménage représente 93,4% des effectifs, les femmes 6,6%. Au niveau régional, c'est dans les régions de Tillabery, Maradi et Dosso que l'on enregistre les plus faibles pourcentages de femmes chefs de ménage soit respectivement 2,6%, 3 et 3,7%, moins que la moyenne nationale. Les proportions de chefs de ménage femme les plus significatives sont relevées à Agadez, à Zinder et à Niamey, respectivement 12,4%, 10 et 9,6%.

**Tableau 2.2 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau du Niger**

	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 3	144 165	9,5	39 649	36,7	183 814	11,3
3 - 5	608 757	40,1	48 679	45,0	657 436	40,4
6 - 10	590 108	38,8	17 741	16,4	607 848	37,4
11 - 15	134 086	8,8	1 766	1,6	135 852	8,3
16 & plus	42 028	2,8	315	0,3	42 344	2,6
<b>Total</b>	<b>1 519 144</b>	<b>100</b>	<b>108 150</b>	<b>100</b>	<b>1 627 294</b>	<b>100</b>

Le tableau 2.2 présente une répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage. Au regard de ce tableau, on constate que les ménages agricoles ayant à leur tête un homme ont en général une plus grande taille : 78,9% de ces ménages ont entre 3 et 10 membres. Par contre, les ménages ayant à leur tête une femme soit 81,7% d'elles comprennent moins de 5 membres.

**Tableau 2.3 : Répartition des ménages agricoles par tranches d'âge et selon le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20	11 556	0,8	2 314	2,1	13 870	0,9
20 -24	73 234	4,8	7 337	6,8	80 571	5
25 -29	174 113	11,5	10 721	9,9	184 834	11,4
30 -34	202 494	13,3	10 670	9,9	213 164	13,1
35 -39	213 438	14	9 877	9,1	223 314	13,7
40 -44	208 636	13,7	14 909	13,8	223 544	13,7
45 -49	143 433	9,4	8 999	8,3	152 433	9,4
50 -54	147 942	9,7	12 133	11,2	160 075	9,8
55 -59	94 356	6,2	6 771	6,3	101 127	6,2
60 -64	106 142	7	11 009	10,2	117 151	7,2
65 & plus	143 800	9,5	13 410	12,4	157 210	9,7
<b>Total</b>	<b>1 519 144</b>	<b>100</b>	<b>108 150</b>	<b>100</b>	<b>1 627 294</b>	<b>100</b>

Comme le montre Tableau 2.3, l'âge des femmes chefs de ménage est généralement un peu plus élevé que celui des hommes chefs de ménage : l'âge moyen des femmes chefs de ménage est 44 et celle des hommes chefs de ménage est de 43. Proportionnellement la majorité des femmes chefs de ménage ont entre 40 et 44 ans (13,8%) suivi par le groupe d'âge des 65 ans et plus (12,4%) et 50 à 54 ans (11,2%). Pour les hommes chefs de ménages, les proportions les plus élevées sont enregistrées au niveau des 40-44 et 30-34 ans, ainsi que les 25-29 ans (respectivement 13,7%, 13,3% et 11,5% des hommes chef de ménages).

L'émigration d'hommes jeunes des zones rurales vers les villes change la répartition de l'effectif des hommes et des femmes agricoles par tranche d'âge et augmente le rapport de dépendance (nombre d'inactifs, les enfants et personnes âgées, par rapport au nombre d'actifs, les adultes), surtout dans les ménages dirigés par une femme. Le tableau ci-dessous fait ressortir les tailles moyennes des ménages agricoles et les taux de dépendance selon la région et le sexe du chef de ménage. On observe que la taille des ménages dirigés par un homme est plus grande que celle dans les ménages dirigés par une femme, respectivement 6,9 et 4,0 membres par ménage.

**Tableau 2.4 : Répartition des tailles moyennes et du taux de dépendance des ménages agricoles selon la région et le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Taille moyenne	Taux de dépendance	Taille moyenne	Taux de dépendance	Taille moyenne	Taux de dépendance
AGADEV	5,5	0,87	4,0	0,90	5,3	0,87
DIFFA	5,8	0,84	3,6	0,92	5,5	0,85
DOSSO	7,6	0,82	4,4	0,89	7,5	0,82
MARADI	7,7	0,95	3,9	0,96	7,6	0,95
TAHOVA	6,6	0,86	4,3	1,16	6,4	0,88
TLLABERY	8,3	0,83	4,5	0,99	8,2	0,84
ZINDER	5,9	0,85	3,7	1,07	5,7	0,87
NIAMEY	6,1	0,69	4,8	0,65	6,0	0,69
Total	6,9	0,86	4,0	1,03	6,7	0,87

Les taux de dépendance sont généralement plus élevés dans les ménages dirigés par une femme (respectivement 1,03 contre 0,87). Au niveau régional, ils sont le plus marqués dans les ménages dirigés par une femme à Tahoua et à Zinder (1,16 et 1,07). Ceci pourrait s'expliquer par un fort exode rural particulièrement prononcé dans la région de Tahoua. Le cas de Zinder est à lier à une certaine proximité avec Kano au Nigeria qui est la destination de beaucoup de saisonniers de cette région. Le taux de dépendance le plus bas dans les ménages agricoles est enregistré à Niamey : 0,69 pour les ménages dirigés par un homme et 0,65 pour ceux dirigés par une femme.

Un fort taux de dépendance signifie que le nombre d'actifs d'un ménage est relativement bas par rapport au nombre d'inactifs ce qui a un impact sur la disponibilité de main d'œuvre familiale, souvent non rémunérée. L'exode rural influence aussi la solidarité villageoise dans le domaine des travaux agropastoraux et c'est ainsi que les femmes chefs de ménage doivent donc faire de plus en plus face aux charges de travail agricole sans aucun support. De plus le manque d'accès au crédit limite les possibilités de trouver un financement pour la main d'œuvre rémunérée.

## 2.2 Ménages agro-pastoraux

Les résultats du Recensement de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005/2007) montrent que les chefs de ménage agricole sont dans leur majorité des hommes. Ce rôle leur est dévolu depuis longtemps par la loi et surtout les coutumes, notamment le caractère patriarcal des sociétés africaines. C'est en l'absence de l'homme qu'une femme peut prétendre au rôle de chef de famille ou de chef de ménage.

Dans beaucoup de pays, on constate une évolution dans les relations familiales dû aux migrations des hommes. Les migrations masculines, surtout celles de longue durée, changent profondément la division du travail entre les sexes dans les zones de départ. Dans la plupart des cas, elles induisent pour les femmes un accroissement de la charge des travaux agricoles. Mais implique aussi de nouvelles responsabilités dans la conduite et la mise en valeur de l'exploitation familiale rendues encore plus difficiles par l'effritement des systèmes d'entraide.

**Tableau 2.5 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon la région et le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage -Homme		Chef de ménage - Femme	
	Pratiquant l'élevage	% / Niger	Pratiquant l'élevage	% / Niger
AGADEZ	37 746	2,6	5 429	0,4
DIFFA	42 393	0,9	4 585	0,3
DOSSO	91 265	6,3	3 753	0,3
MARADI	280 309	19,4	8 449	0,6
TAHOUA	276 433	19,1	26 728	1,8
TILLABERY	202 748	14,0	4 998	0,3
ZINDER	357 698	24,7	39 190	2,7
NIAMEY	58 379	4,0	6 584	0,5
<b>Total</b>	<b>1 346 972</b>	<b>93,1</b>	<b>99 716</b>	<b>6,9</b>

Au delà de la relative importance des effectifs, l'élevage sédentaire pratiqué par les ménages agricoles demeure une de leur principale activité. Le tableau 2.5 présente une répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire exclusif selon la région et le sexe du chef de ménage : 93,1 % de l'effectif est digéré par un homme et 6,9% par une femme, quasiment la même proportion que les ménages agricoles, toutes activités agricoles confondues, présentée dans le tableau 2.1.

L'effectif des ménages pratiquant l'élevage sédentaire le plus élevé est enregistré dans la région de Zinder, aussi bien pour les hommes (24,7%) que pour les femmes chefs de ménage (2,7%). Cette situation s'expliquerait par l'insuffisance des aires de pâturage. Les plus faibles proportions sont relevées dans les régions de Dosso, Diffa aussi bien pour les chefs de ménages hommes que pour les femmes chefs de ménage.

Les taux proportionnellement les plus faibles de chefs de ménage hommes pratiquant l'élevage sédentaire sont enregistrés dans la région d'Agadez, de Diffa et Dosso et à Niamey. Cette situation s'expliquerait pour Niamey par l'existence d'autres opportunités de gagner leur vie surtout disponibles aux hommes. Pour les régions, le faible taux s'expliquerait plutôt par l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources fourragères. La situation de Tillabéry s'explique aussi par l'insuffisance du pâturage et des points d'eau.

Lorsqu'on compare les Chefs de ménage femmes entre elles et les Chefs de ménages hommes entre eux, (voir tableau 2.6), on peut relever que proportionnellement au niveau national un plus grand pourcentage des Chefs de ménage femmes pratique l'élevage sédentaire par rapport aux Chefs de ménage hommes (92,2% et 88,7% respectivement). Plusieurs facteurs y ont probablement contribué : la lourdeur des travaux champêtres, l'accès au foncier plus limitée pour les femmes, et l'embouche, une activité surtout entreprise par les femmes

Au regard du même tableau, les taux des chefs de ménage hommes et pour les femmes chefs de ménage sont sensiblement les mêmes pour les régions d'Agadez, de Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder. Mais à Tillabéry beaucoup moins de femmes chefs de ménage pratiquent l'élevage sédentaire par rapport aux ménages dirigés par un homme. Par contre, à Niamey la proportion de femmes pratiquant l'élevage sédentaire est plus élevée que celle des hommes chefs de ménage.

**Tableau 2.6 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire selon la région et par chefs de ménage hommes et par chefs de ménage femmes**

Région	Chef de ménage - Homme			Chef de ménage- Femme		
	Effectif total	Effectif pratiquant l'élevage	% / Chef de ménage homme	Effectif total	Effectif pratiquant l'élevage	% / Chef de ménage femme
AGADEZ	38 703	37 746	99,2	5 473	5 429	99,2
DIFFA	45 250	42 393	93,7	5 002	4 585	91,7
DOSSO	181 712	91 265	50,2	7 025	3 753	53,4
MARADI	291 181	280 309	96,3	8 921	8 449	94,7
TAHOUA	285 956	276 433	96,7	27 788	26 728	96,2
TILLABERY	220 569	202 748	91,9	5 892	4 998	84,8
ZINDER	387 093	357 698	92,4	41 126	39 190	95,3
NIAMEY	68 680	58 379	85,0	6 923	6 584	95,1
<b>Total</b>	<b>1 519 144</b>	<b>1 346 972</b>	<b>88,7</b>	<b>108 150</b>	<b>99 716</b>	<b>92,2</b>

### 2.2.1 Répartition des ménages selon l'activité principale du chef de ménage

Le tableau suivant présente la répartition des ménages agricoles par sexe du chef de ménage selon l'activité principale.

**Tableau 2.7 : Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national**

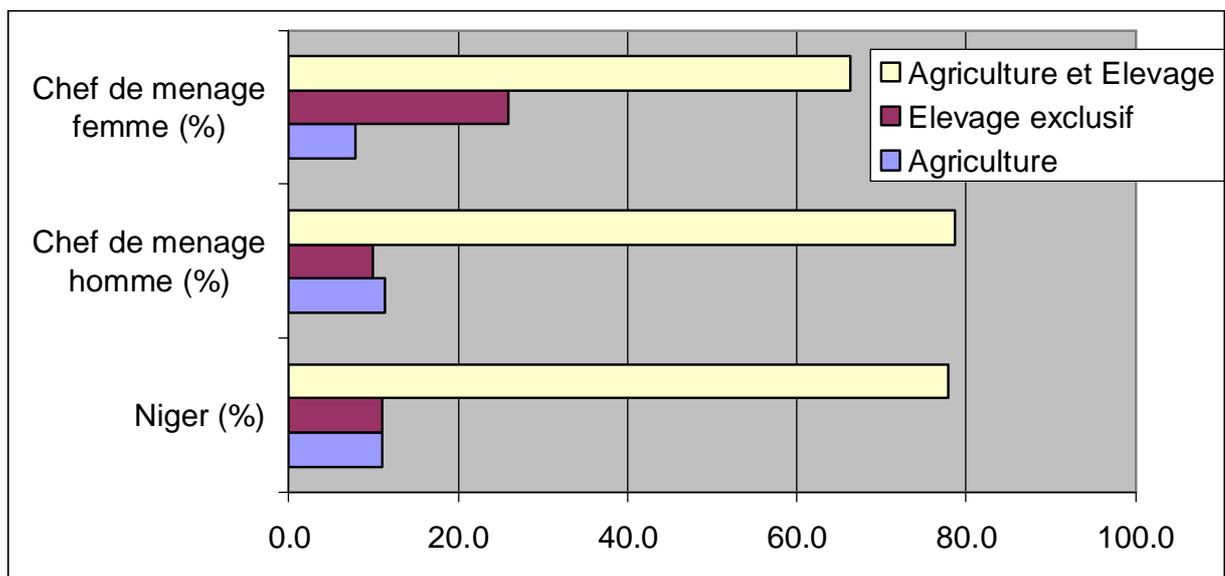
Activité principale	Chef de Ménage - Homme				Chef de Ménage - Femme				Total	
	Effectif	% Niger	%/H	%/act. princ.	Effectif	% Niger	%/F	%/act. princ.	Effectif	%/total
Agriculture	172 172	10,6	11,3	95,3	8 434	0,5	7,8	4,7	180 606	11,1
Elevage exclusif	151 203	9,3	10,0	84,4	27 966	1,7	25,9	15,6	179 169	11,0
Agriculture et Elevage	1 195 769	73,5	78,7	94,3	71 749	4,4	66,3	5,7	1 267 518	77,9
<b>Total</b>	<b>1 519 144</b>	<b>93,4</b>	<b>100,0</b>		<b>108 150</b>	<b>6,6</b>	<b>100,0</b>		<b>1 627 294</b>	<b>100,0</b>

Pour ce qui concerne l'activité principale, les chefs de ménage hommes comme femmes pratiquent en premier lieu l'agriculture en association avec l'élevage, respectivement 78,7% des Chef de ménages hommes et 66,3% des Chefs de ménages femmes. Au niveau national, seulement 11,1% des ménages agricoles sédentaires ont comme activité principale l'agriculture pure (11,3% des exploitants hommes et 7,8% des exploitants femmes).

Les chefs de ménage femmes pratiquent relativement plus d'élevage pur (25,9% des exploitantes) comparé aux ménages dirigés par un homme (10% des exploitants). Ceci est probablement dû au fait que l'élevage des petits ruminants -chèvres et moutons- est une activité prédominante chez les femmes vu l'aspect épargne de cet élevage et l'embouche, très répandue chez les femmes.

L'embouche joue un rôle fondamental car elle procure des revenus aux femmes, ces animaux étant écoulés lors des cérémonies et fêtes. Beaucoup de moutons sacrifiés lors de la fête de Tabaski viennent des enclos gérés par une femme. L'embouche est une opération qui permet aux femmes d'acquérir au bout de quelques mois des fonds après la vente des animaux qu'elles réinvestiront en acquérant d'autres animaux qui seront embouchés. L'intérêt des femmes pour l'embouche s'expliquerait peut être par les contraintes liées à l'accès à la terre, les lourdes charges de travail des femmes, le faible niveau d'investissement de celles-ci, etc.

**Graphique 2.1 : Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau 2.7)**



Ce graphique montre clairement l'importance de la pratique de l'agriculture associée à l'élevage aussi bien chez les chefs de ménage femme qu'homme. La proportion des chefs de ménage homme présentée dans le graphique dépasse de peu la moyenne nationale. Celle des chefs de ménage femme se rapproche de celle-ci.

**Tableau 2.8 : Répartition des ménages agricoles par région selon l'activité principale, agriculture pure ou élevage sédentaire (mixte et pur) par sexe du chef de ménage**

Région	Activité principale	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEZ	Agriculture	957	2,5	44	0,8	1 001	2,3
	Elevage sédentaire*	37 746	97,5	5 429	99,2	43 175	97,7
	<b>Total</b>	<b>38 703</b>	<b>100,0</b>	<b>5 473</b>	<b>100,0</b>	<b>44 176</b>	<b>100,0</b>
DIFFA	Agriculture	2 856	6,3	417	8,3	3 273	6,5
	Elevage sédentaire	42 394	93,7	4 585	91,7	46 979	93,5
	<b>Total</b>	<b>45 250</b>	<b>100,0</b>	<b>5 002</b>	<b>100,0</b>	<b>50 252</b>	<b>100,0</b>
DOSSO	Agriculture	90 447	49,8	3 272	46,6	93 719	49,7
	Elevage sédentaire	91 265	50,2	3 753	53,4	95 019	50,3
	<b>Total</b>	<b>181 712</b>	<b>100,0</b>	<b>7 025</b>	<b>100,0</b>	<b>188 737</b>	<b>100,0</b>
MARADI	Agriculture	10 872	3,7	472	5,3	11 344	3,8
	Elevage sédentaire	280 309	96,3	8 449	94,7	288 758	96,2
	<b>Total</b>	<b>291 181</b>	<b>100,0</b>	<b>8 921</b>	<b>100,0</b>	<b>300 102</b>	<b>100,0</b>
TAHOUA	Agriculture	9 523	3,3	1 059	3,8	10 582	3,4
	Elevage sédentaire	276 433	96,7	26 728	96,2	303 162	96,6
	<b>Total</b>	<b>285 956</b>	<b>100,0</b>	<b>27 788</b>	<b>100,0</b>	<b>313 744</b>	<b>100,0</b>
TILLABERY	Agriculture	17 821	8,1	894	15,2	18 714	8,3
	Elevage sédentaire	202 749	91,9	4 998	84,8	207 746	91,7
	<b>Total</b>	<b>220 569</b>	<b>100,0</b>	<b>5 892</b>	<b>100,0</b>	<b>226 461</b>	<b>100,0</b>
ZINDER	Agriculture	29 395	7,6	1 936	4,7	31 332	7,3
	Elevage sédentaire	357 698	92,4	39 190	95,3	396 888	92,7
	<b>Total</b>	<b>387 093</b>	<b>100,0</b>	<b>41 126</b>	<b>100,0</b>	<b>428 220</b>	<b>100,0</b>
NIAMEY	Agriculture	10 301	15,0	339	4,9	10 641	14,1
	Elevage sédentaire	58 379	85,0	6 583	95,1	64 963	85,9
	<b>Total</b>	<b>68 680</b>	<b>100,0</b>	<b>6 923</b>	<b>100,0</b>	<b>75 603</b>	<b>100,0</b>

Elevage sédentaire\* --> activité principale = élevage pur et agriculture avec élevage

Le tableau ci-dessus présente une répartition par région des chefs de ménage pratiquant l'agriculture pure et l'élevage sédentaire (mixte et pur). Au niveau régional, l'élevage sédentaire est pratiqué proportionnellement au même niveau par les ménages dirigés par une femme comme ceux dirigés par un homme dans, sauf celles des régions de Tillabery et de Niamey.

### 2.2.2 Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) au niveau régional

Le recensement général de l'agriculture et du cheptel du Niger distingue deux types d'élevage sédentaire : l'élevage sédentaire associé à l'agriculture et l'élevage sédentaire pur.

**Tableau 2.9 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire associé à l'agriculture selon la région et le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEZ	19 163	1,5	944	0,1	20 107	1,6
DIFFA	35 821	2,8	3 248	0,3	39 069	3,1
DOSSO	72 752	5,7	1 177	0,1	73 929	5,8
MARADI	272 981	21,5	6 169	0,5	279 150	22,0
TAHOUA	261 058	20,6	23 608	1,9	284 666	22,5
TILLABERY	196 317	15,5	3 731	0,3	200 047	15,8
ZINDER	327 038	25,8	32 162	2,5	359 200	28,3
NIAMEY	10 639	0,8	711	0,1	11 351	0,9
<b>Total</b>	<b>1 195 769</b>	<b>94,3</b>	<b>71 749</b>	<b>5,7</b>	<b>1 267 518</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 2.9 ci-dessus présente une répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire associé à l'agriculture selon la région et le sexe du chef de ménage. Les chefs de ménage hommes au niveau régional représentent 94,3 % des effectifs et les femmes 5,7 %. Cette répartition est à peu près la même que celle effectuée pour l'ensemble des Chefs de ménage agricoles (au sens large) au Niger qui sont à 93,4% dirigés par un homme et à 6,6% dirigés par une femme (cf. tableau 2.1).

La région de Zinder comprend le plus grand nombre de ménages pratiquant l'élevage associé à l'agriculture, aussi bien pour les ménages dirigés par un homme que par une femme, respectivement 25,8% et 2,5% des effectifs. Ceci est une pratique séculaire dans cette région. C'est la région qui possède le plus grand cheptel au Niger et cela même avant la sécheresse de 1988. Le bétail constitue la forme principale d'épargne des chefs de ménage en zone rurale : c'est une forme de thésaurisation qu'ils font. Après Zinder, c'est à Maradi et à Tahoua que les hommes chefs de ménage enregistrent les plus forts pourcentages pratiquant l'élevage sédentaire, soit 21,5% et 20,6%. Les plus faibles taux sont enregistrés à Niamey, Dosso et Agadez. A Tillabéry, les femmes s'adonnent surtout aux cultures de case (cultures maraîchères) et disposent de quelques animaux surtout de la volaille pour faire face aux besoins urgents.

Le tableau 2.10 présente la répartition des ménages agricoles pratiquant exclusivement l'élevage sédentaire selon la région et le sexe du chef de ménage. Ici on constate une nette différence par rapport à la répartition des chefs de ménage agricole homme ou femme au niveau national, avec un plus grand pourcentage de femmes, chefs de ménage qui pratiquent exclusivement l'élevage sédentaire, 15,6% de tous les ménages pratiquant l'élevage pur.

**Tableau 2.10 : Répartition des ménages agricoles pratiquant exclusivement l'élevage sédentaire selon la région et le sexe du chef de ménage**

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADECZ	18 583	10,4	4 485	2,5	23 068	12,9
DIFFA	6 573	3,7	1 337	0,7	7 910	4,4
DOSSO	18 513	10,3	2 576	1,4	21 090	11,8
MARADI	7 328	4,1	2 280	1,3	9 608	5,4
TAHOUA	15 375	8,6	3 120	1,7	18 496	10,3
TILLABERY	6 432	3,6	1 267	0,7	7 699	4,3
ZINDER	30 660	17,1	7 028	3,9	37 688	21,0
NIAMEY	47 740	26,6	5 872	3,3	53 612	29,9
<b>Total</b>	<b>151 203</b>	<b>84,4</b>	<b>27 966</b>	<b>15,6</b>	<b>179 169</b>	<b>100,0</b>

Au niveau national, c'est Niamey qui détient le taux le plus élevé d'élevage pur pour l'ensemble des ménages, soit 29,9%. Les femmes chefs de ménage de Niamey possèdent par ordre d'importance des Ovins, des Caprins et des Bovins. Au regard de ce tableau on voit que la région de Zinder enregistre le taux le plus élevé de femmes chefs de ménage pratiquant l'élevage pur soit 3,9%, suivie de Niamey et ensuite Diffa soit respectivement 3,3 et 2,5%. Pour les hommes chefs de ménage, c'est Niamey qui vient en tête avec 26,6% des effectifs, suivie de celle de Zinder avec 17,1%. Les taux les plus bas sont enregistrés à Tillabery, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le recensement général de l'agriculture et du cheptel du Niger a montré que ni la taille des ménages agricoles, ni l'âge du chef de ménage joue un rôle important dans la prise de décision de pratiquer l'élevage sédentaire ou pas comme le montrent les deux tableaux suivants.

**Tableau 2.11 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage**

Taille du ménage	Chef de ménage - Homme			Chef de ménage - Femme			Total	
	Pratiquant l'élevage sédentaire		Tous ménages agricoles *	Pratiquant l'élevage sédentaire		Tous ménages agricoles *		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%
< 3	125 257	9,3	9,5	36 421	36,5	36,7	161 678	11,2
3 – 5	541 445	40,2	40,1	44 978	45,1	45	586 423	40,5
6 – 10	523 626	38,9	38,8	16 387	16,4	16,4	540 013	37,3
11 – 15	119 288	8,9	8,8	1 626	1,6	1,6	120 914	8,4
16 & plus	37 356	2,8	2,8	304	0,3	0,3	37 660	2,6
<b>Total</b>	<b>1 346 972</b>	<b>100,0</b>		<b>99 716</b>	<b>100,0</b>		<b>1 446 687</b>	<b>100,0</b>

\* pourcentages du Volume III du RGAC

Le tableau 2.11 présente une répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage. Cette répartition ne diffère pas tellement de celle de tous les ménages agricoles au Niger ce qui indique que la taille des ménages n'a pas ou a peu d'impact sur la pratique de l'élevage sédentaire.

**Tableau 2.12 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon l'âge et le sexe du chef de ménage**

Catégorie d'âge	Chef de ménage - Homme			Chef de ménage - Femme			Total	
	Effectif	% / ménages élevage sédentaire	% / tous ménages agricoles*	Effectif	% / ménages élevage sédentaire	% / tous les ménages agricoles	Effectif	%
15-19	9 512	0,7	0,8	2 157	2,2	2,1	11 669	100,0
20-24	62 899	4,7	4,8	6 917	6,9	6,8	69 816	100,0
25-29	151 870	11,3	11,5	10 137	10,2	9,9	162 007	100,0
30-34	178 975	13,3	13,3	9 970	10,0	9,9	188 945	100,0
35-39	189 605	14,1	14	9 265	9,3	9,1	198 870	100,0
40-44	186 806	13,9	13,7	13 847	13,9	13,8	200 652	100,0
45-49	127 684	9,5	9,4	8 318	8,3	8,3	136 002	100,0
50-54	132 081	9,8	9,7	10 860	10,9	11,2	142 941	100,0
55-59	84 026	6,2	6,2	6 282	6,3	6,3	90 308	100,0
60-64	95 120	7,1	7	9 791	9,8	10,2	104 911	100,0
65 & plus	128 395	9,5	9,5	12 171	12,2	12,4	140 566	100,0
<b>Total</b>	<b>1 346 972</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>99 716</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 446 687</b>	<b>100,0</b>

\* pourcentages du tableau 2.3

Le tableau 2.12 indique que pour l'ensemble des régions, la répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire selon le sexe et l'âge du chef de ménage est plus ou moins égale à la répartition des ménages pratiquant toutes les activités agricoles selon l'âge et le sexe des Chefs de ménage ce qui indique que l'âge du chef de ménage n'a pas ou a peu d'impact sur la pratique de l'élevage sédentaire.

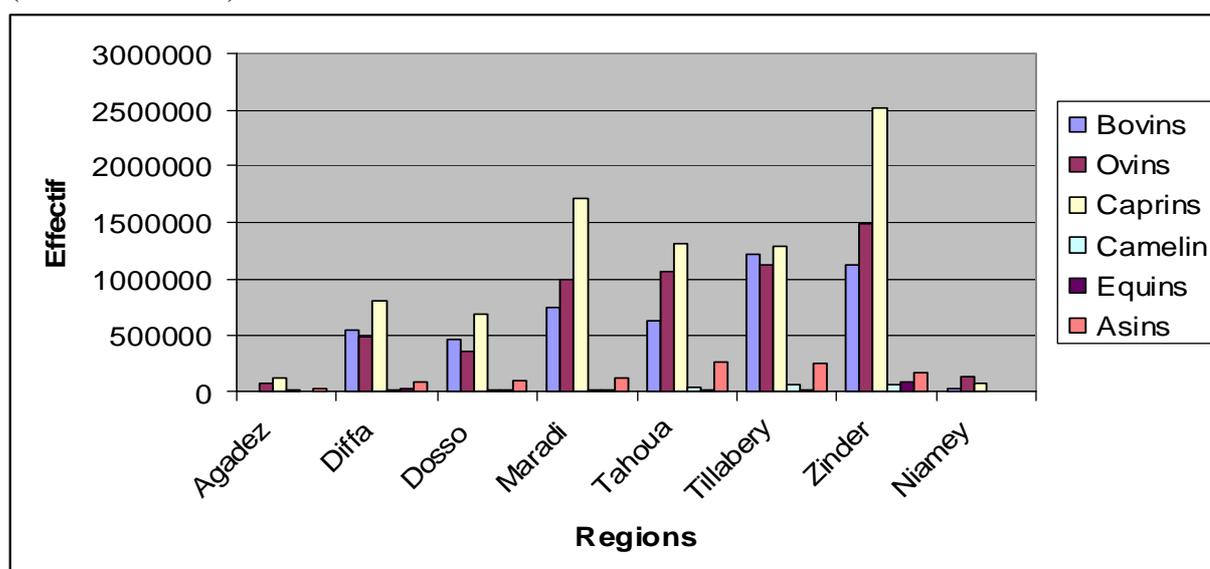
### III. POSSESSION DES ANIMAUX SEDENTAIRES

#### 3.1. Possession du bétail par sexe du propriétaire

Au début des années 1990, le cheptel nigérien évoluant sur l'ensemble des espaces pastoraux comptait entre 11 et 12 millions de têtes de bétail, comparé à un effectif d'environ 13 millions dans les années cinquante. Mais au cours de ces dernières années le nombre de têtes de bétail a subi des variations diverses, dues aux sécheresses successives qui ont affecté le pays. Les résultats du recensement général de l'agriculture et du cheptel (2005/2007) donnent un effectif de 31.039.041 têtes de bétail sédentaire.

Le cheptel nigérien a toujours été nombreux, mais l'effectif s'est considérablement réduit suite aux années de sécheresse (1968-69, 1972-73, 1983-1984). Il enregistre une hausse depuis quelques années suite à l'opération reconstitution du cheptel. Les Bovins étaient les plus nombreux, mais un fait notable a été observé, il s'est produit une modification de la composition du cheptel au profit des petits ruminants<sup>1</sup>.

**Graphique 3.1 Répartition du bétail sédentaire par espèce selon les régions au Niger**  
(cf. tableau A.3.1)<sup>2</sup>



<sup>1</sup> GUENGANT Jean Pierre (2004) - Dynamique des populations, disponibilités en terres agricoles et adaptation des régimes fonciers. CICRED.

<sup>2</sup> Les Tableaux numéroté A. ..., se trouvent en Annexe 1 et 2

Au regard de ce graphique, on observe que :

- Tillabery a le plus gros effectif de Bovins sédentaires, suivi par Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa (les cinq régions possèdent 90% des Bovins sédentaires);
- Zinder possède le plus grand nombre d'Ovins suivi par, Tillabery, Tahoua et Maradi (ces quatre régions possèdent 82% des Ovins sédentaires);
- Zinder a de loin le plus grand nombre de Caprins, suivi par Maradi, Tahoua et Tillabery (ensemble ces régions comprennent 80% des Caprins sédentaires).

**Tableau 3.1 : Répartition du bétail sédentaire par espèces selon la région et par sexe du propriétaire**

Régions	Bovins / sexe propriétaire				Ovins / sexe propriétaire				Caprins / sexe propriétaire			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	1124	74,4	386	25,6	52261	73,1	19199	26,9	50153	44,8	61865	55,2
Diffa	457736	83,7	89436	16,3	372917	76,0	117513	24,0	575371	72,3	220233	27,7
Dosso	385896	84,1	73131	15,9	219342	60,9	140946	39,1	240722	35,3	441271	64,7
Maradi	565463	76,7	171642	23,3	494641	49,8	498915	50,2	430988	25,3	1271671	74,7
Tahoua	404617	65,1	217237	34,9	665933	62,5	399636	37,5	668372	51,1	638753	48,9
Tillabery	985218	80,6	236878	19,4	704910	62,2	429029	37,8	762293	58,8	535171	41,2
Zinder	864593	77,1	256849	22,9	858952	57,9	624854	42,1	1086981	43,3	1423611	56,7
Niamey	25571	69,9	11006	30,1	88974	64,1	49788	35,9	43993	58,4	31307	41,6
<b>Ensemble de Niger</b>	<b>3690218</b>	<b>77,7</b>	<b>1056565</b>	<b>22,3</b>	<b>3457930</b>	<b>60,3</b>	<b>2279880</b>	<b>39,7</b>	<b>3858874</b>	<b>45,5</b>	<b>4623882</b>	<b>54,5</b>

**Tableau 3.1 : Répartition du bétail sédentaire par espèces selon la région et par sexe du propriétaire (Suite)**

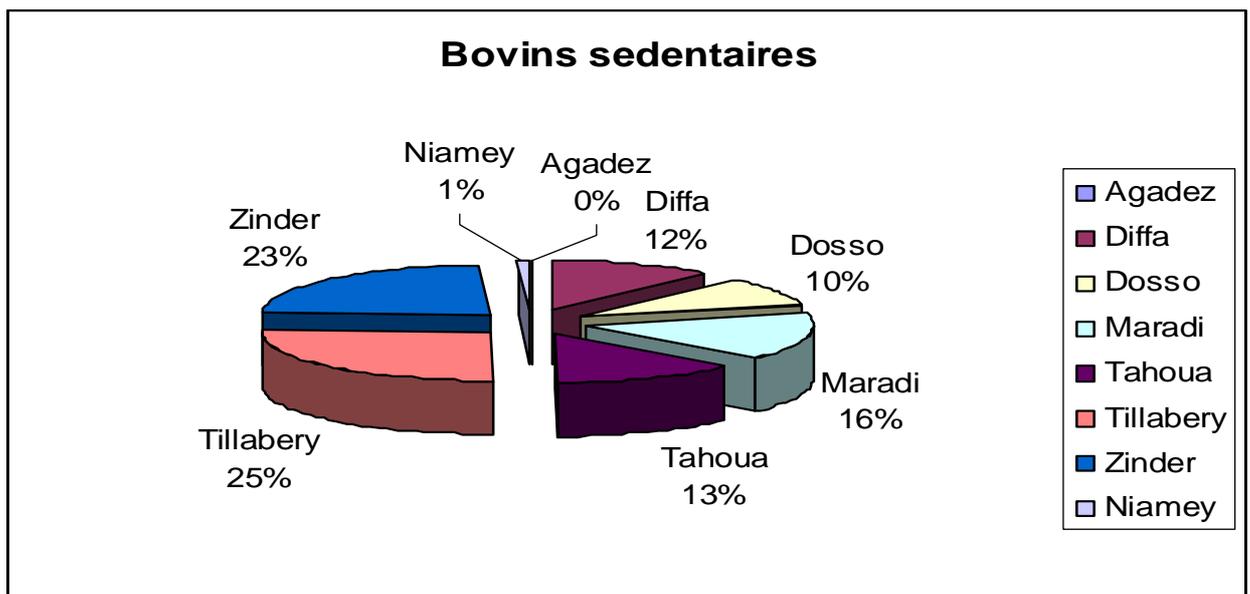
Régions	Camelins / sexe propriétaire				Equins / sexe propriétaire				Asins / sexe propriétaire			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	12763	92,3	1063	7,7	35	87,5	5	12,5	16348	69,1	7303	30,9
Diffa	9619	83,7	1876	16,3	28966	82,8	6013	17,2	67948	75,8	21718	24,2
Dosso	10507	57,3	7819	42,7	10436	98,0	209	2,0	93586	93,6	6390	6,4
Maradi	11018	89,3	1324	10,7	11808	97,0	363	3,0	103588	87,5	14757	12,5
Tahoua	47658	91,8	4241	8,2	19262	94,2	1184	5,8	210847	79,7	53618	20,3
Tillabery	29590	48,1	31883	51,9	15517	89,9	1743	10,1	188065	73,7	67271	26,3
Zinder	52827	93,8	3473	6,2	81454	91,3	7725	8,7	147314	90,8	14872	9,2
Niamey	42	100,0	0	0,0	274	100,0	0	0,0	2268	91,8	202	8,2
<b>Ensemble de Niger</b>	<b>174025</b>	<b>77,1</b>	<b>51680</b>	<b>22,9</b>	<b>167752</b>	<b>90,7</b>	<b>17242</b>	<b>9,3</b>	<b>829964</b>	<b>81,7</b>	<b>186131</b>	<b>18,3</b>

Le tableau ci-dessus présente la répartition par espèce du bétail selon la région et par sexe du propriétaire. Il fait ressortir certains aspects qui attirent l'attention du point de vue des relations socio-économiques existant entre les deux sexes. On note que :

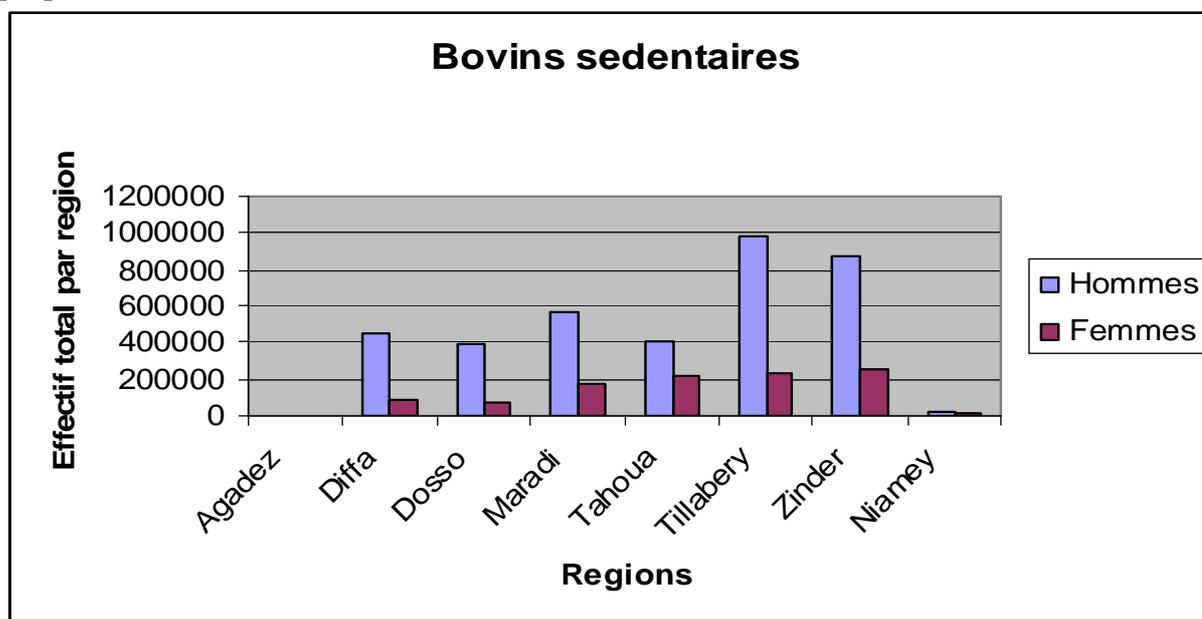
- Le pourcentage de Bovins au niveau national appartenant à une femme est relativement élevé : ceci pourrait s'expliquer par le fait que les femmes utilisent de plus en plus les crédits qu'elles reçoivent pour l'achat des Bovins soit pour la production du lait, soit pour l'embouche bovine. Les résultats du RGAC montrent que l'appréciation traditionnelle que l'élevage des Bovins est considéré comme une activité réservée aux hommes, commence à changer ;
- La répartition des Ovins et Caprins correspond plus ou moins à ce que l'on pourrait s'attendre, vu l'importance accordée à l'embouche de ces animaux par les femmes ;

Au regard de ce tableau, on constate qu'au niveau national les hommes possèdent 77,7% et les femmes 22,3% des Bovins. A Dosso, les hommes possèdent proportionnellement plus de Bovins que les autres régions soit 84,1%, suivi de Diffa 83,6% et enfin Tillabery avec 80,5%. Du côté des femmes, c'est dans la région de Tahoua qu'elles possèdent proportionnellement le plus de Bovins (34,9%) par rapport aux autres régions ou même par rapport au niveau national (22,3%), suivie de Niamey avec 30,1%.

**Graphique 3.2 - Répartition régionale des Bovins sédentaires (cf. tableau 3.1)**

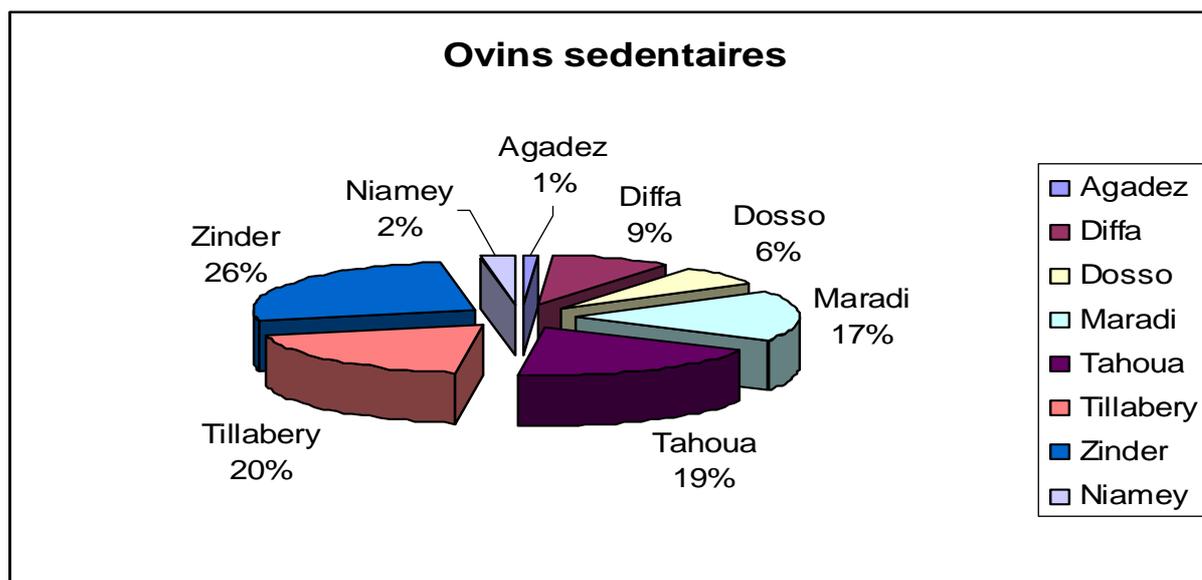


**Graphique 3.3 - Répartition de l'effectif des Bovins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire (cf. tableau 3.1)**

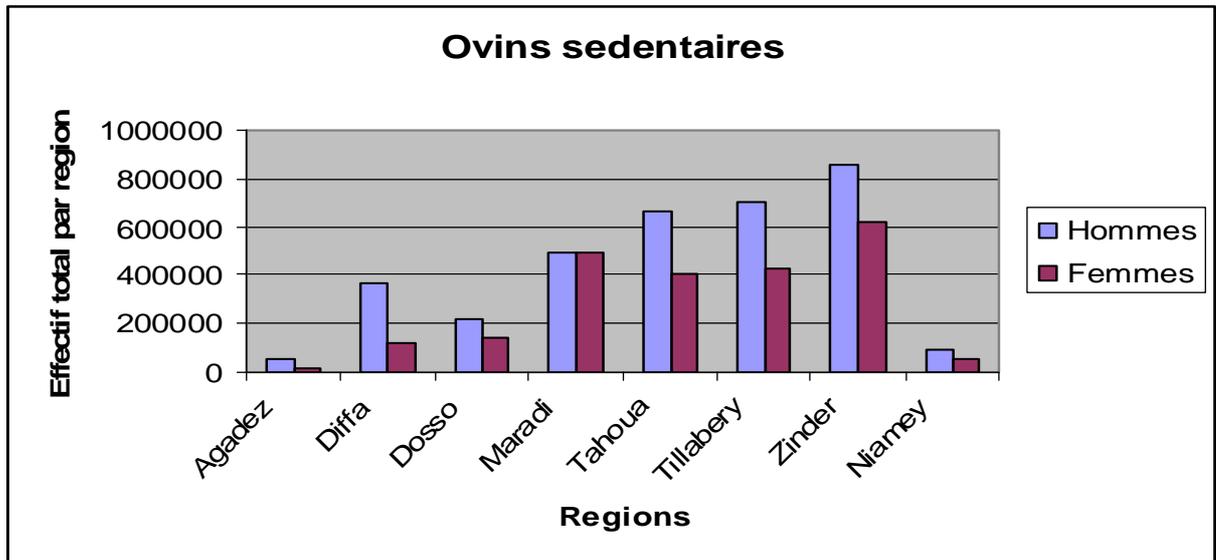


Au niveau national les hommes possèdent 60,3% des Ovins et les femmes 39,3%. (Cf. tableau 3.1)  
 Les hommes dans la région de Diffa en possèdent relativement plus 76,0% du total de la région suivie d'Agadez avec 73,1%. Par contre chez les femmes, c'est à Maradi qu'elles possèdent plus d'Ovins par rapport à la moyenne nationale, avec 51,7%.

**Graphique 3.4 - Répartition régionale des Ovins sédentaires (cf. tableau 3.1)**

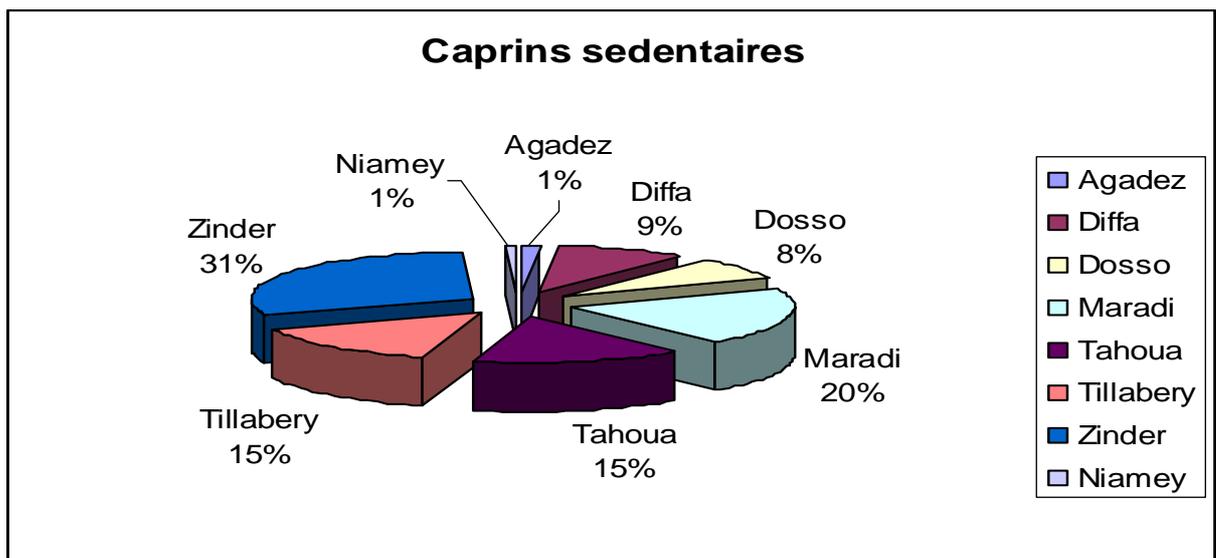


**Graphique 3.5 - Répartition de l'effectif des Ovins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire (cf. tableau 3.1)**

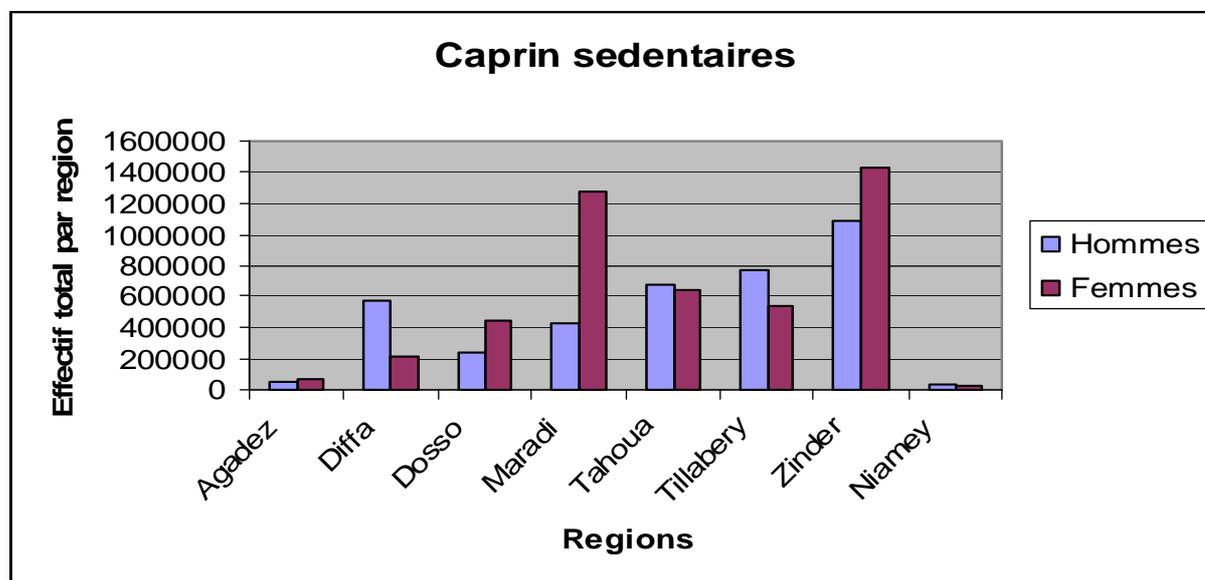


Quant aux Caprins, ce sont les femmes qui en possèdent le plus au niveau national soit 54,5%, contre 45,5% pour les hommes. (Cf. tableau 3.1) C'est dans la région de Maradi que les femmes détiennent proportionnellement le plus de Caprins soit 74,8%, suivie de Dosso avec 64,8%. Chez les hommes, c'est dans la région de Diffa que les proportions les plus élevées sont enregistrées soit 72,1 %.

**Graphique 3.6 - Répartition régionale des Caprins sédentaires (cf. tableau 3.1)**

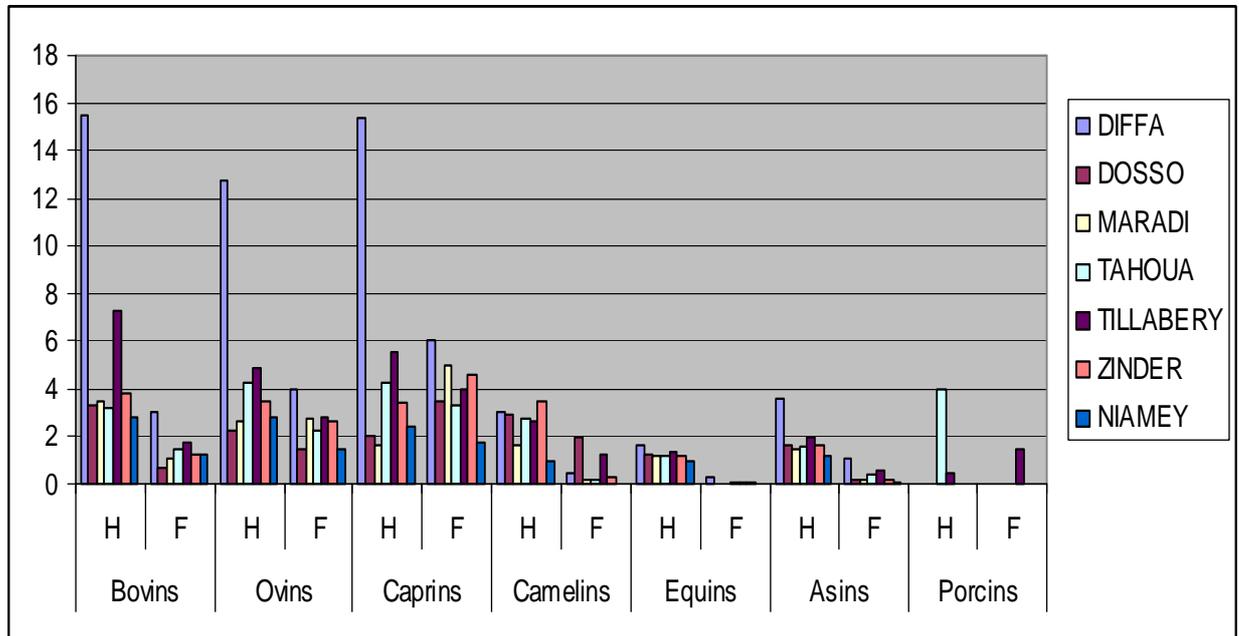


**Graphique 3.7 - Répartition de l'effectif des Caprins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire (cf. tableau 3.1)**

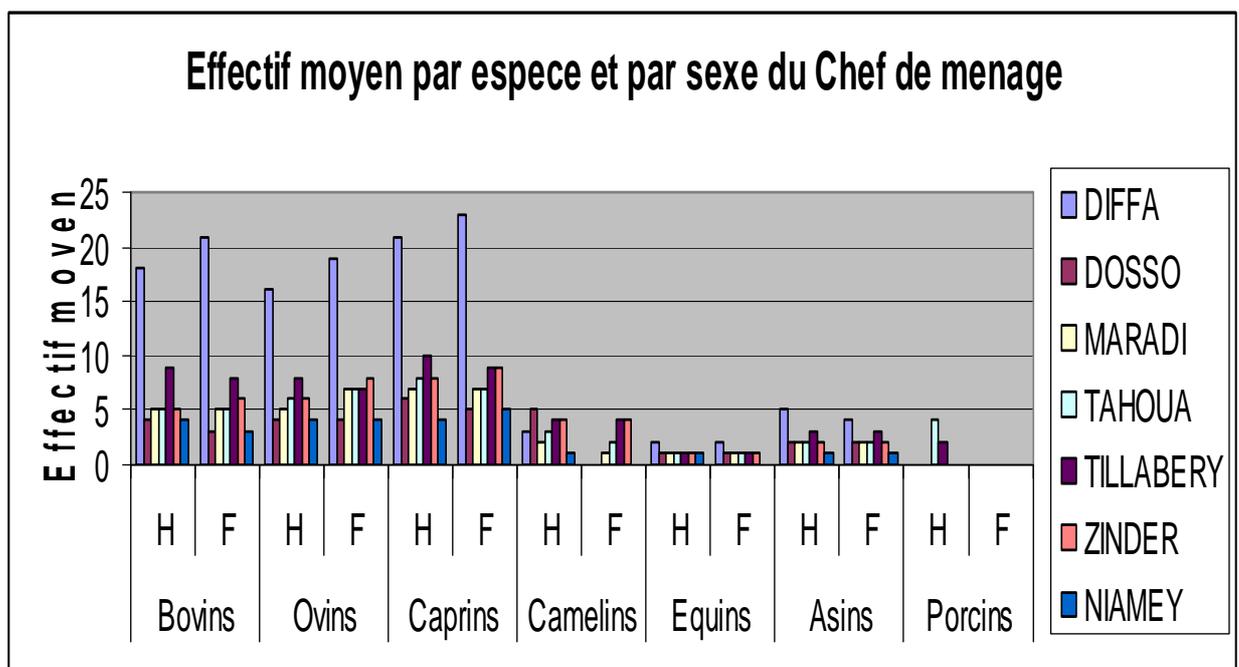


Quant aux Camelins, Équins et Asins, le plus grand nombre appartient aux hommes, il s'agit respectivement de 77,1, 90,7 et 81,7% au niveau national (Cf. tableau 3.1). Ce sont des espèces dont l'élevage relève généralement des hommes ; ce sont des animaux domestiques de trait, de selle, ou de course dont l'entretien nécessite de grands moyens. Les femmes à Tillabery et Dosso font exception, elles possèdent respectivement 51,9% et 42,7% des Camelins de ces régions. Les femmes d'Agadez possèdent relativement plus d'Asins, 30,9% contre une moyenne au niveau national de 18,3%. L'âne constitue le moyen de transport le plus utilisé par les femmes nomades de cette région (l'âne est un animal de trait et de selle il est utilisé pour toutes les corvées).

**Graphique 3.8 Effectif moyen par espèce et par sexe du propriétaire au niveau régional et national** (tout élevage sédentaire, pratiqué en exclusif ou en association avec l'agriculture) (cf. tableau A.3.2)



**Graphique 3.9 Effectif moyen par espèce et par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national** (tout ménage pratiquant l'élevage, en exclusif ou en association avec l'agriculture) (cf. tableau A. 3.5)



### 3.2. Répartition des ménages selon le type d'élevage sédentaire : élevage associé à l'agriculture et élevage pur

**Tableau 3.2 : Répartition des ménages selon l'élevage sédentaire (en association et en pur) par espèce et par sexe du chef de ménage**

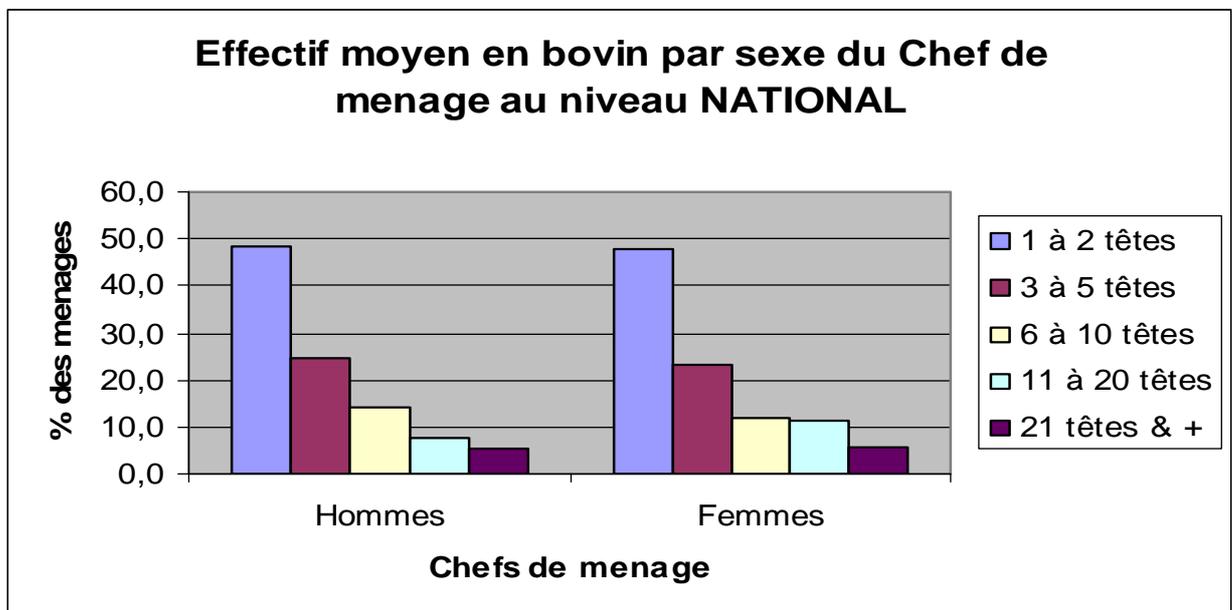
Région	Ménages ayant des Bovins				Ménages ayant des Ovins				Ménages ayant des Caprins			
	Chef H		Chef F		Chef H		Chef F		Chef H		Chef F	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	25141	3.8	1907	5.2	24027	3.1	2265	4.9	30910	3.4	2747	5.1
DOSSO	52029	7.9	1092	3.0	42194	5.5	1081	2.3	56829	6.3	1497	2.8
MARADI	155745	23.5	3723	10.2	176388	23.1	4721	10.1	242750	27.0	6571	12.2
TAHOUA	127236	19.2	11687	31.9	172453	22.6	15305	32.8	181125	20.1	15324	28.4
TILLABERY	110495	16.7	1917	5.2	126541	16.6	2185	4.7	120176	13.4	2101	3.9
ZINDER	185560	28.0	14865	40.6	195462	25.6	17488	37.4	255411	28.4	23771	44.0
NIAMEY	6349	1.0	1426	3.9	25905	3.4	3653	7.8	12923	1.4	1990	3.7
<b>Total</b>	662556	100.0	36618	100.0	762971	100.0	46698	100.0	900126	100.0	54003	100.0

Quant aux ménages qui possèdent des Bovins, sur les 662.556 chefs de ménages hommes qui en possèdent, Zinder en détient 28%, Maradi 23,5%, et Tillabery 9,2%. Chez les femmes, sur les 36.618 chefs ménages femmes possédant des Bovins, Zinder détient 40,6% et Tahoua 30,2. Les effectifs les plus faibles sont enregistrés à Niamey pour les hommes et à Dosso pour les femmes.

Pour les ménages possédant des Ovins le tableau 3.2 indique la même tendance qui a été observée pour les Bovins : les disparités sont grandes entre les chefs de ménages hommes et les chefs de ménages femmes ; toutes les régions (sauf Agadez) en font l'élevage. Sur les 762.900 hommes chef de ménages possédant des Ovins, Zinder détient un quart (25,6%), Maradi 23,1% et Tahoua 22,6%, les même régions que pour les Bovins. Pour les 46.797 ménages dirigés par une femme possédant des Ovins au niveau national, ceux de Zinder sont majoritaires avec 37,6%, suivi par Tahoua avec 32,7%. Les effectifs les plus faibles sont enregistrés à Diffa pour les hommes 3,1% et à Dosso pour les femmes 2,3%.

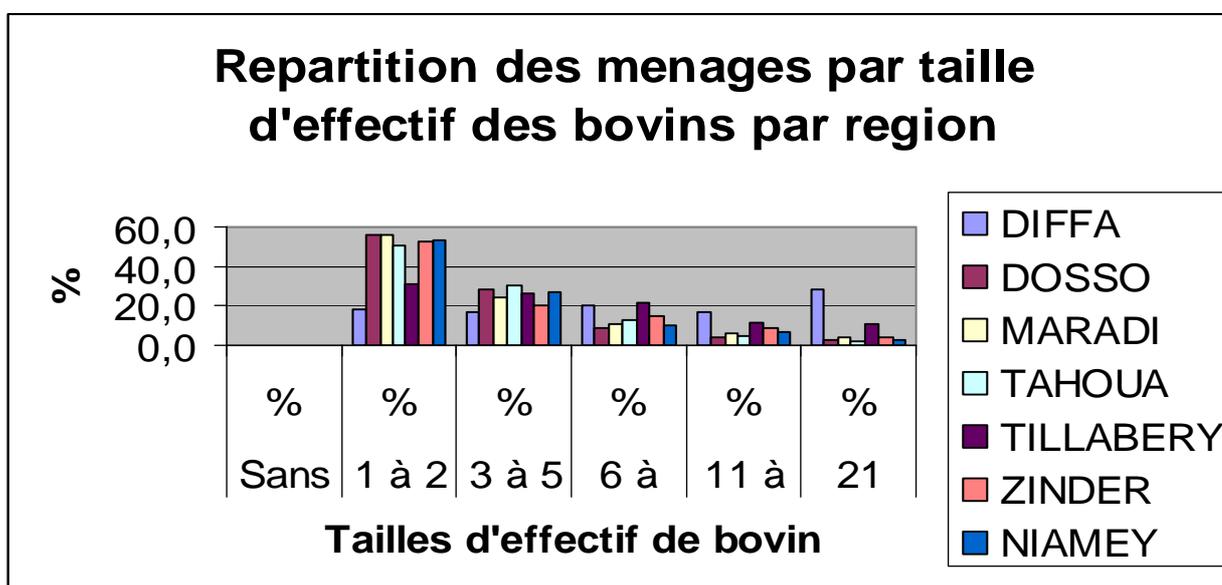
Le caprin est l'espèce la plus usitée dans toutes les régions aussi bien par les ménages dirigés par un homme, que par une femme. La région qui détient le plus fort effectif de chefs de ménage femmes possédant des Caprins est celle de Zinder avec 44% et 28,4% pour les hommes chef de ménage. Elle est suivie par Tahoua avec 28,4% et Maradi 12,2%. Chez les hommes c'est Maradi qui prend la seconde place devant Tahoua avec respectivement 27 et 20%. Les données du RGAC 2005/2007 ont révélé que les hommes chefs de ménages détiennent plus de Caprins que les femmes chefs de ménages, une tendance observée dans toutes les régions. L'idée que ce sont surtout les femmes qui élèvent les Caprins doit donc être révisée.

**Graphique 3.10 : Répartition des ménages possédant des Bovins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) par sexe du Chef de ménage et par catégorie de l'effectif, au niveau national (cf. tableau A. 3.7)**



Au niveau national, presque la moitié des ménages (48,4% de ceux dirigés par un homme et 47,5% de ceux dirigés par une femme) ayant des Bovins sédentaires, a 1 ou 2 têtes, un quart (24,4%) a 3 à 5 têtes, 14,2% a 6 à 10 têtes, 7,7% a 11 à 20 têtes et que 5,3% des ménages a 21 têtes et plus de Bovins (cf. tableau A.3.7).

**Graphique 3.11 : Répartition des ménages possédant des Bovins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) par sexe du Chef de ménage, par catégorie de l'effectif, au niveau régional (cf. tableau A.3.7)**



**Tableau 3.3 : Répartition des ménages par pratique d'élevage sédentaire des Bovins par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national**

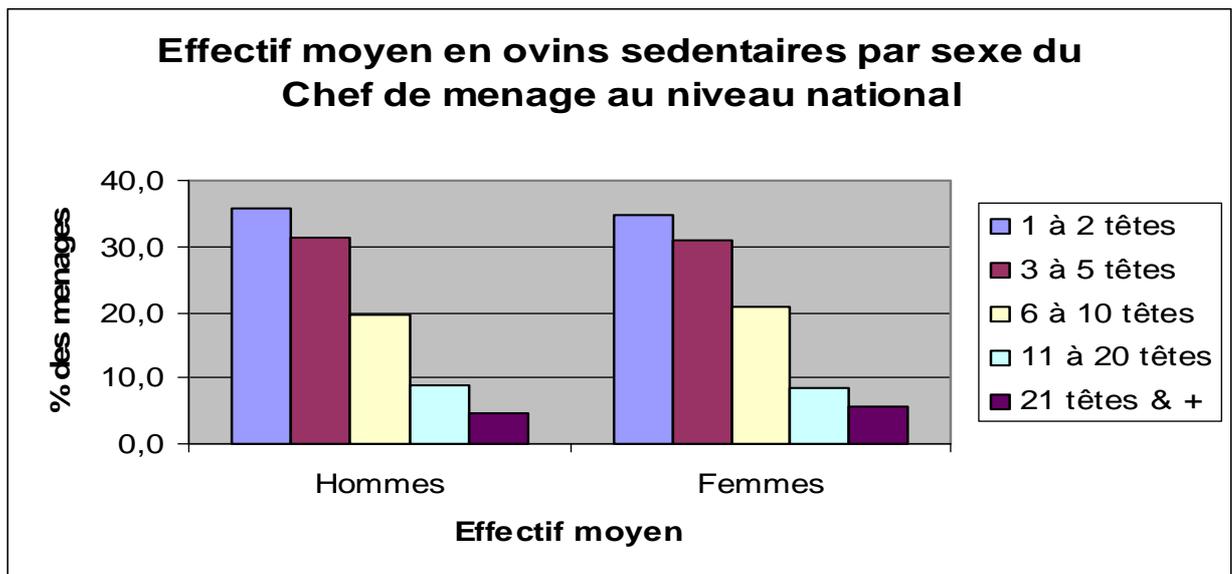
Région	Tous ménages	Chefs de ménage hommes					Chefs de ménage femmes				
		Total, hommes	Elevage mixte		Elevage pur		Total, femmes	Elevage mixte		Elevage pur	
			Effectif	%/H	Effectif	%/H		Effectif	%/F	Effectif	%/F
DIFFA	27049	25141	24743	98.4	399	1.6	1907	1616	84.7	291	15.3
DOSSO	53122	52029	48759	93.7	3270	6.3	1092	550	50.3	542	49.7
MARADI	159467	155745	154912	99.5	833	0.5	3723	3431	92.2	291	7.8
TAHOUA	138923	127236	119282	93.7	7954	6.3	11687	10713	91.7	974	8.3
TILLABERY	112413	110495	109261	98.9	1235	1.1	1917	1798	93.8	119	6.2
ZINDER	200425	185560	184502	99.4	1058	0.6	14865	14605	98.3	260	1.7
NIAMEY	7776	6349	2717	42.8	3632	57.2	1426	280	19.7	1146	80.3
<b>Total</b>	<b>699174</b>	<b>662556</b>	<b>644177</b>	<b>97.2</b>	<b>18380</b>	<b>2.8</b>	<b>36618</b>	<b>32994</b>	<b>90.1</b>	<b>3624</b>	<b>9.9</b>

Zinder détient le nombre le plus élevé de ménages pratiquant l'élevage sédentaire des Bovins, suivi par Maradi, Tahoua, et Tillabery. De tous les ménages ayant des animaux sédentaires, c'est à dire 1 446 688 ménages (cf. tableau 2.5), 48,3% (699 174) ont des Bovins sédentaires, soit 49,2% des ménages dirigés par un homme et 36,7% des ménages dirigés par une femme<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> 662.556 Chefs de ménage, homme, pratiquant l'élevage sédentaire des Bovins / le total de Chefs de ménage, homme, pratiquant l'élevage sédentaire (1 346 972)

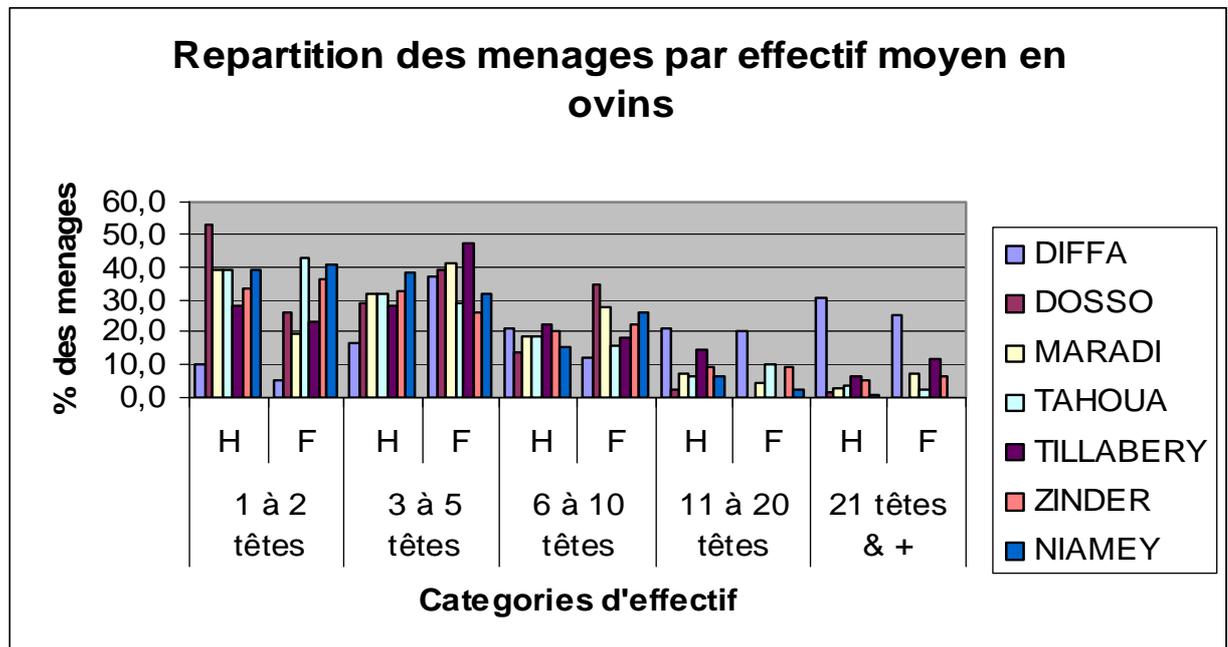
Au niveau national, la majorité des ménages pratique l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture : 97,2% et 90,1% des ménages dirigés respectivement par un homme ou une femme. Niamey fait exception, où l'élevage pur des Bovins sédentaires est pratiqué par 57,2% des ménages dirigés par un homme et 80,3% des ménages dirigés par une femme. Ceci pourrait s'expliquer par le fait d'une part qu'il y a moins d'espace à Niamey pour faire de l'agriculture et d'autre part parce que l'embouche bovine ou l'opération vaches laitières du Programme Spécial du Président de la République sont des activités beaucoup plus lucratives, que les femmes s'y adonnent de plus en plus. De plus, la forte demande des citoyens en produits laitiers et en viande se traduit par une sollicitation de plus en plus grande de l'abattoir et des sociétés et productrices de lait. Dans la région de Dosso, la moitié des ménages dirigés par une femme pratiquant l'élevage sédentaire des Bovins le fait en élevage pur (49,7%) Cette pratique s'expliquerait par une disponibilité du capital fourrager des superficies pâturables.

**Graphique 3.12 : Répartition des ménages par effectif des Ovins sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage niveau national (cf. tableau A.3.8)**



Au niveau national environ 35% des ménages, dirigés par un homme comme par une femme, a 1 à 2 têtes d'Ovins et environ 30% des ménages a 3 à 5 têtes. Aussi dans les catégories d'effectif de 6 à 10 têtes, de 11 à 20 têtes et de 21 têtes et plus, il n'y a pas des disparités substantielles entre les deux Chefs de ménage.

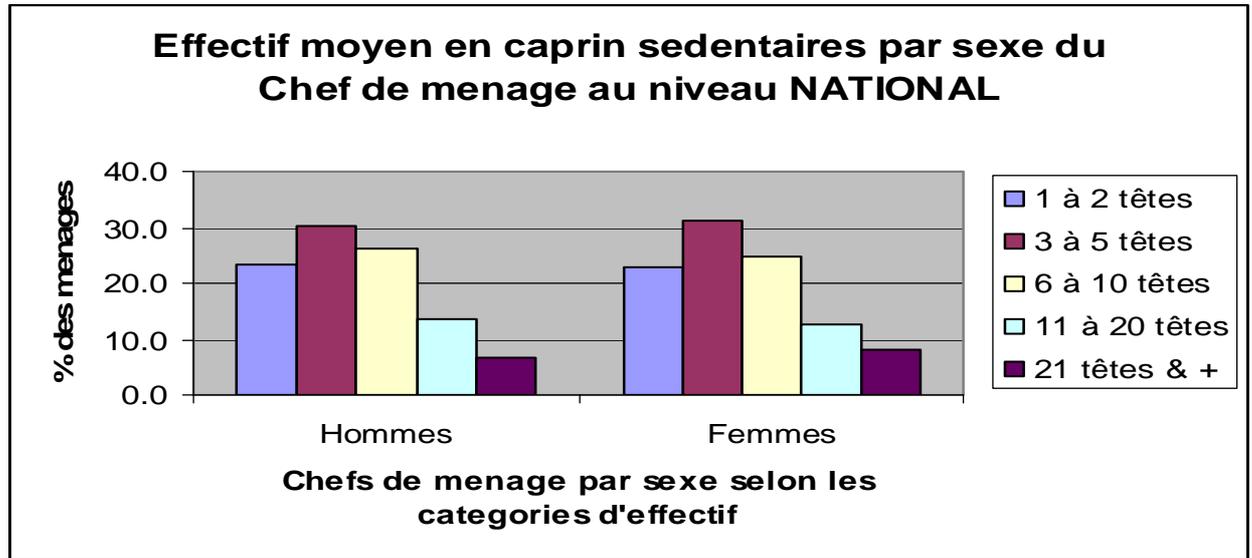
**Graphique 3.13 : Répartition des ménages par effectif des Ovins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage (cf. tableau A. 3.8)**



Le graphique 3.13 montre qu'on remarque les disparités entre les ménages dirigés par un homme ou une femme surtout au niveau régional. En terme d'effectif total d'Ovins, ce sont les régions de Zinder, Tahoua et Maradi qui en ont le plus et Dosso et Niamey qui en ont le moins (Cf. tableau 3.8).

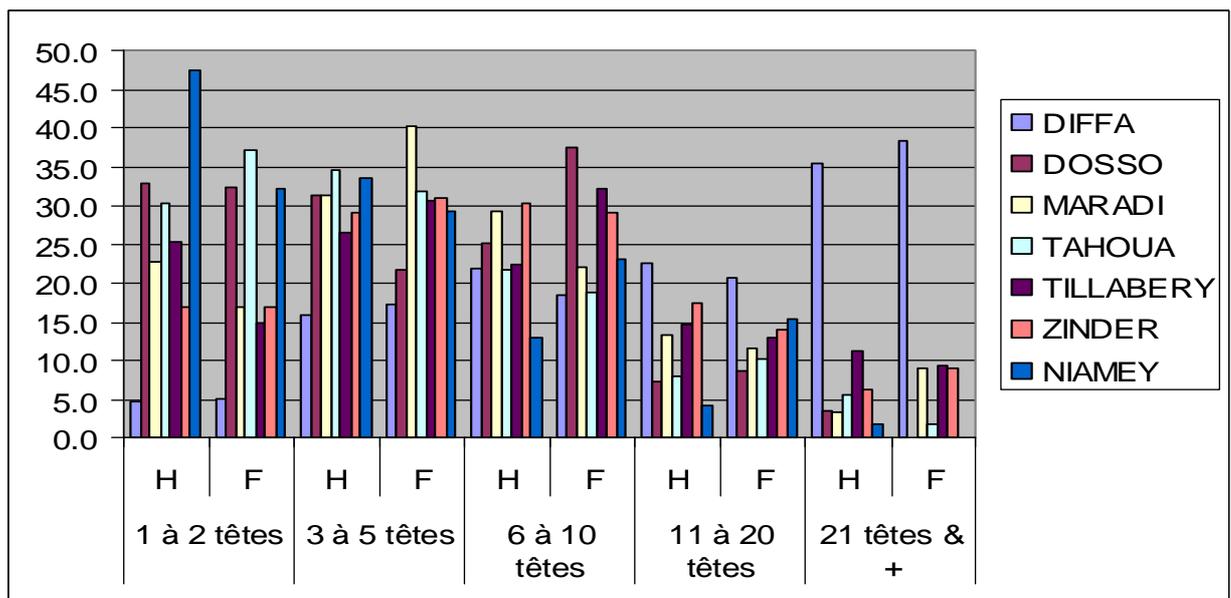
La répartition de ménages par catégorie d'effectif d'ovin est plus au moins pareil pour ceux dirigés par un homme ou une femme dans les régions de Zinder et Tahoua. A Tillabery, Maradi et Dosso les ménages dirigés par une femme ont proportionnellement plus de têtes d'ovin par ménage que ceux dirigés par un homme. Le contraire est le cas pour Diffa où 20,8% des ménages dirigés par un homme ont un effectif de 11 à 20 têtes d'ovin et 30,1% à 21 têtes et plus d'ovin comparé à 36,6% des ménages dirigés par une femme ayant entre 3 à 5 têtes et 12,3% ayant 6 à 10 têtes d'Ovins.

**Graphique 3.14 : Ménages par catégorie d'effectif des Caprins sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A. 3.9)**



Au niveau national environ 23% des ménages, dirigés par un homme comme par une femme, a 1 à 2 têtes de Caprins et 30 à 31 % des ménages a 3 à 5 têtes. Aussi dans les catégories d'effectif de 6 à 10 têtes, de 11 à 20 têtes et de 21 têtes et plus, il n'y a pas des disparités substantielles entre les deux Chefs de ménage.

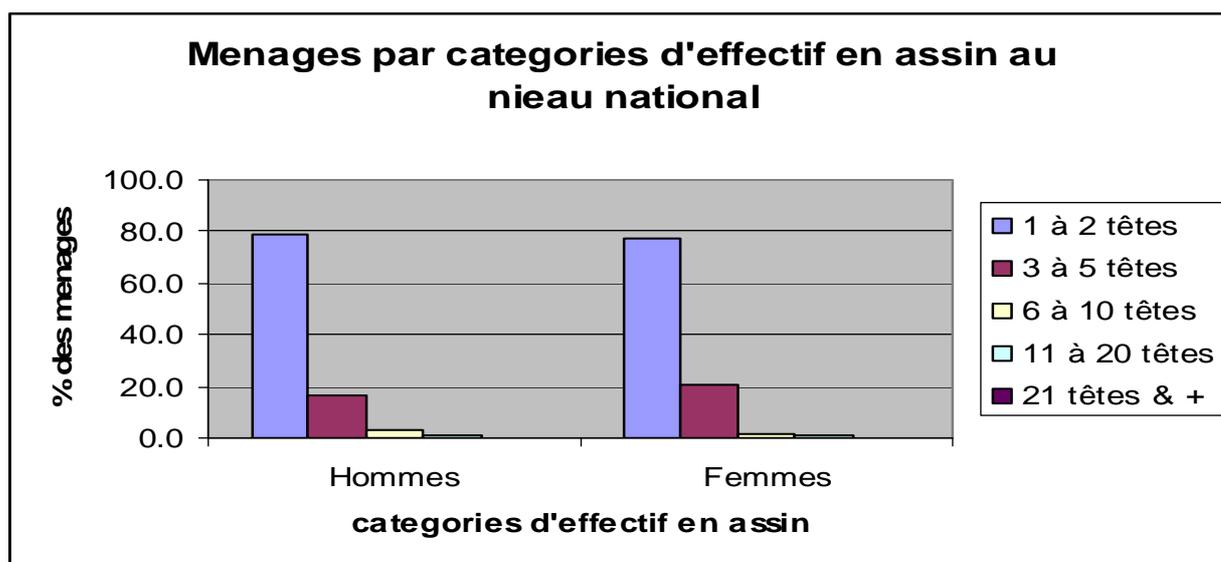
**Graphique 3.15 : Répartition des ménages par catégorie d'effectif des Caprins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage (cf. tableau A. 3.9)**



Concernant le cheptel caprin, le tableau A.3.9 indique que pour l'ensemble du Niger, les chefs de ménage qui disposent du plus gros effectif de caprin se trouvent à Zinder, suivie de Maradi et ensuite Tahoua, comme pour les Ovins. L'effectif total le plus faible est enregistré à Niamey.

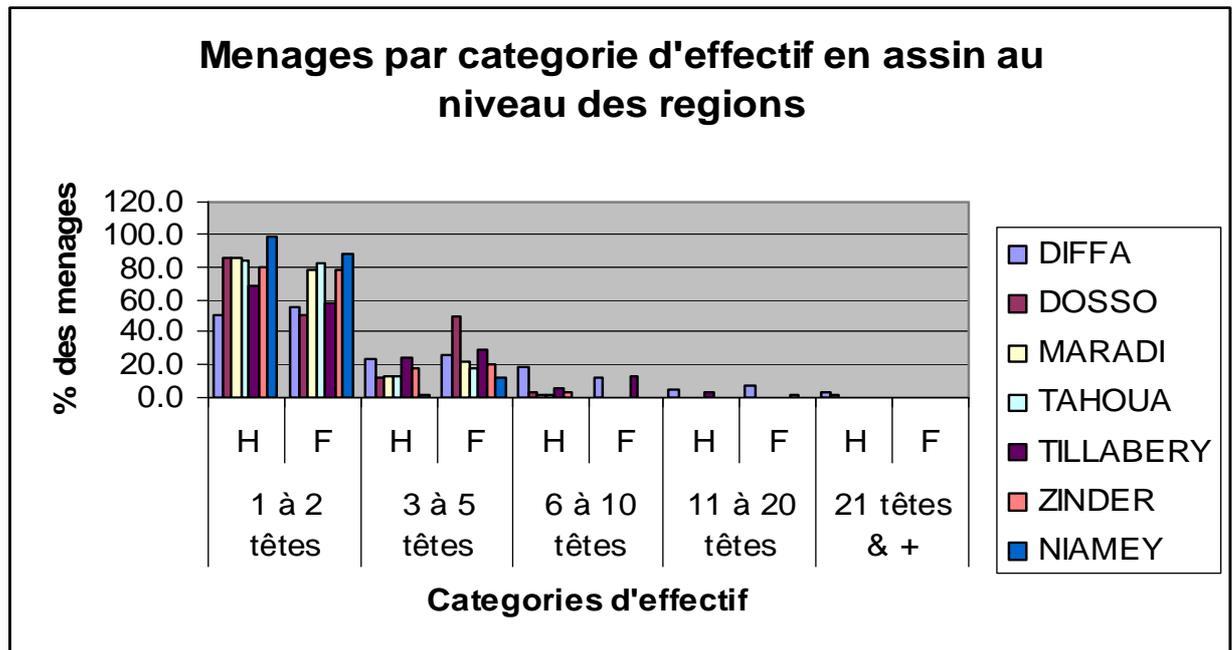
La répartition de ménages par catégorie d'effectif de Caprins est plus au moins égale pour ceux dirigés par un homme ou une femme dans les régions de Zinder, Tahoua et Diffa. Dans cette dernière région relativement plus de ménages ont un plus grand effectif, aussi bien ceux dirigés par un homme comme par une femme. Comme avec les Ovins, les ménages dirigés par une femme à Tillabery, Maradi et Dosso ont proportionnellement plus de têtes de Caprins que ceux dirigés par un homme.

**Graphique 3.16 : Ménages par catégorie d'effectif d'ânes sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A. 3.10)**



Comme le montre le graphique 3.16, la grande majorité des ménages a entre 1 à 2 têtes d'ânes, suivi par 16,7% et 20,3% des ménages ayant entre 3 à 5 têtes, dirigés respectivement par un homme et une femme.

**Graphique 3.17 : Ménages par catégorie d'effectif d'asins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage (cf. tableau A. 3.10)**

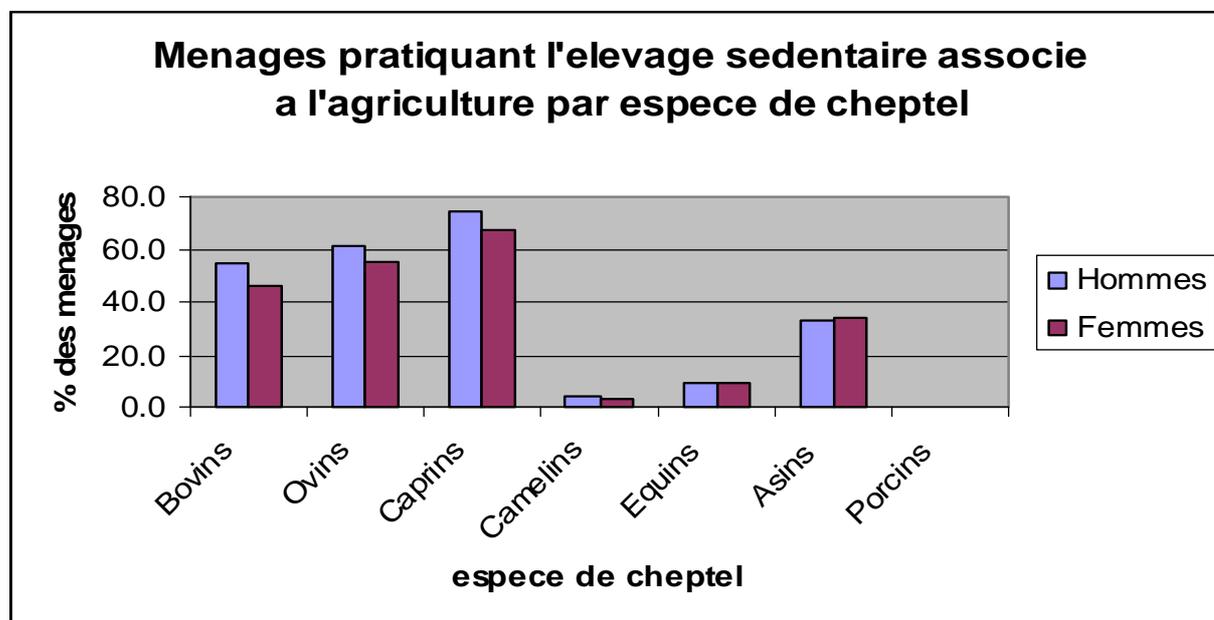


Presque la même tendance est observée pour le cheptel asin. Au niveau régional, c'est à Tahoua que l'on observe le nombre le plus élevé de ménage possédant de une à deux têtes d'ânes, aussi bien pour les ménages dirigés par un homme comme par une femme (114.852 soit 84,2% et 9.766 soit 82,9% des ménages dirigés par un homme ou une femme), suivi de Zinder et Maradi. Par contre aucune femme chef de ménage ne dispose de 21 têtes d'ânes et plus. C'est la région de Tahoua qui enregistre le plus de chefs de ménages homme qui en possèdent 136.342, suivi loin derrière par Tillabery. L'effectif le plus faible est enregistré à Niamey.

Pour les femmes c'est Tahoua qui enregistre le plus de ménages qui en possèdent (11.781) suivi de Zinder. Le taux le plus faible est enregistré à Niamey également.

### 3.3. Répartition des ménages avec l'élevage sédentaire associé à l'agriculture

**Graphique 3.18 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire par espèce de cheptel au niveau national (cf. tableau A. 3.11)**



De toutes les ménages pratiquant l'élevage en association avec l'agriculture au niveau national, un peu plus que la moitié (54,3%) pratique l'élevage de bovins, presque deux tiers (61,3%) pratique l'élevage d'ovins et trois quart (73,6%) pratique l'élevage des caprins. Le Graphique 3.18 montre les différences entre les ménages dirigés par un homme ou une femme.

Au niveau régional, les chefs de ménage pratiquant l'élevage sédentaire de bovins sont plus nombreux dans la région de Zinder, suivie par Maradi et enfin Tahoua pour les hommes ; pour les femmes chefs de ménage, c'est à Zinder et Tahoua qu'elles sont les plus nombreuses.

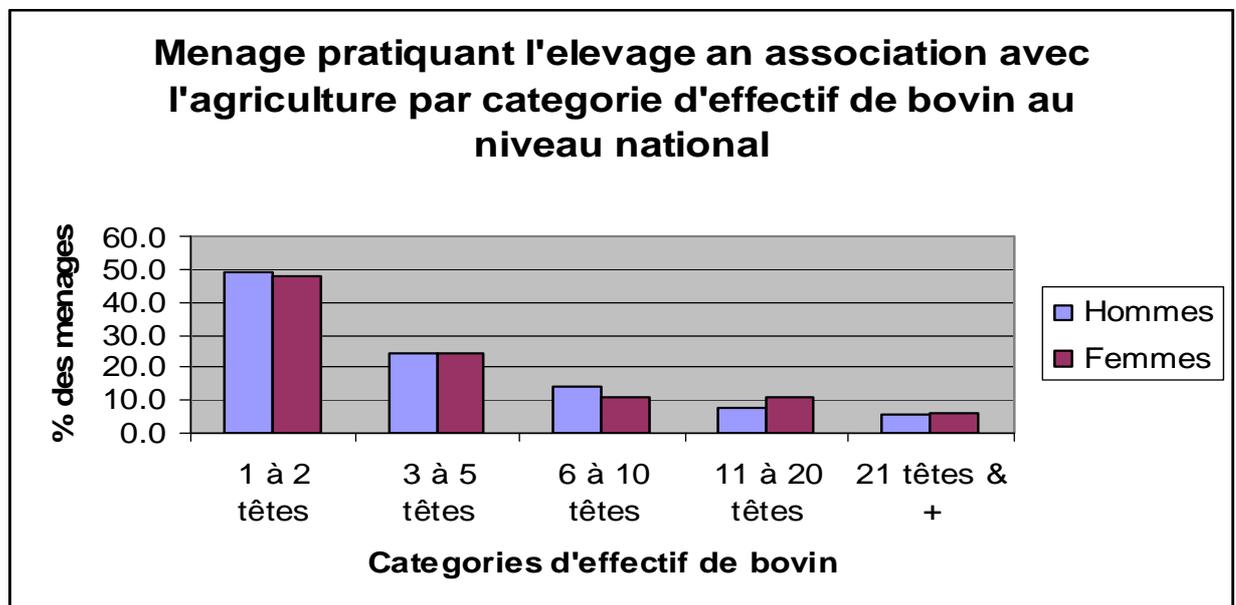
Pour la pratique de l'élevage d'ovins, c'est également à Zinder que les chefs de ménage hommes sont les plus nombreux, suivie de Maradi et de Tahoua. Du côté des femmes, c'est également à Zinder que les chefs de ménage femmes pratiquent l'élevage sédentaire d'ovins avec le plus gros effectif, suivie de Tahoua.

L'élevage de caprins sédentaires est plus pratiqué chez les hommes chefs de ménage de la région de Zinder, suivi de Maradi et ensuite Tahoua du point de vue effectif. Pour les femmes chefs de ménage pratiquant ce type d'élevage, leur nombre est plus élevé dans les régions de Zinder et

Tahoua. Le plus grand nombre de ménages dirigés par un homme et pratiquant l'élevage des bovins, ovins et caprin se trouve dans la région de Zinder, suivie de Maradi et Tahoua. Pour les femmes c'est également Zinder, suivie de Tahoua.

Le plus grand nombre de ménages pratiquant l'élevage sédentaire des asins en association avec l'agriculture se trouve dans la région de Tahoua aussi bien chez les chefs de ménage hommes que femmes (respectivement 50,1% et 49,7%). Les effectifs les plus bas sont enregistrés à Niamey.

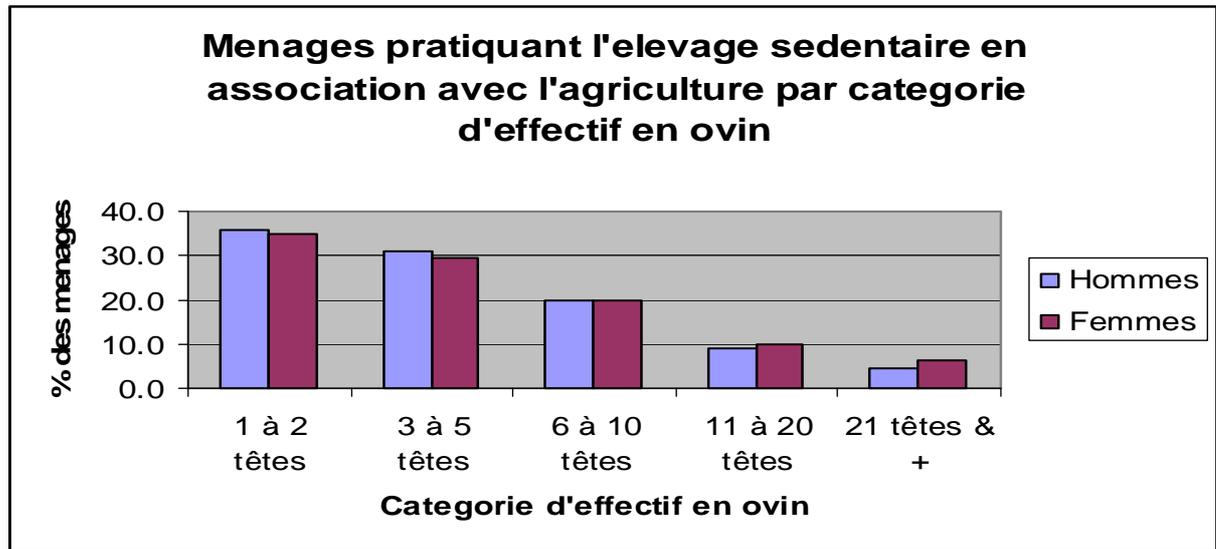
**Graphique 3.19 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en bovin au niveau national (cf. tableau A. 3.12)**



Comme le montre le graphique 3.19, qu'au niveau national, la moitié des ménage pratiquant l'élevage de bovins en association avec l'agriculture a 1 à 2 têtes, 48,9% et 47,9% des ménages dirigés respectivement par un homme et une femme.

Au niveau régional, ce sont les régions de Zinder et de Maradi qui enregistre le plus de ménages homme qui en possèdent et pour les ménages femme, les régions de Zinder et de Tahoua ; mais c'est à Niamey que cette pratique est la plus faible.

**Graphique 3.20 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en ovin au niveau national (cf. tableau A. 3.13)**



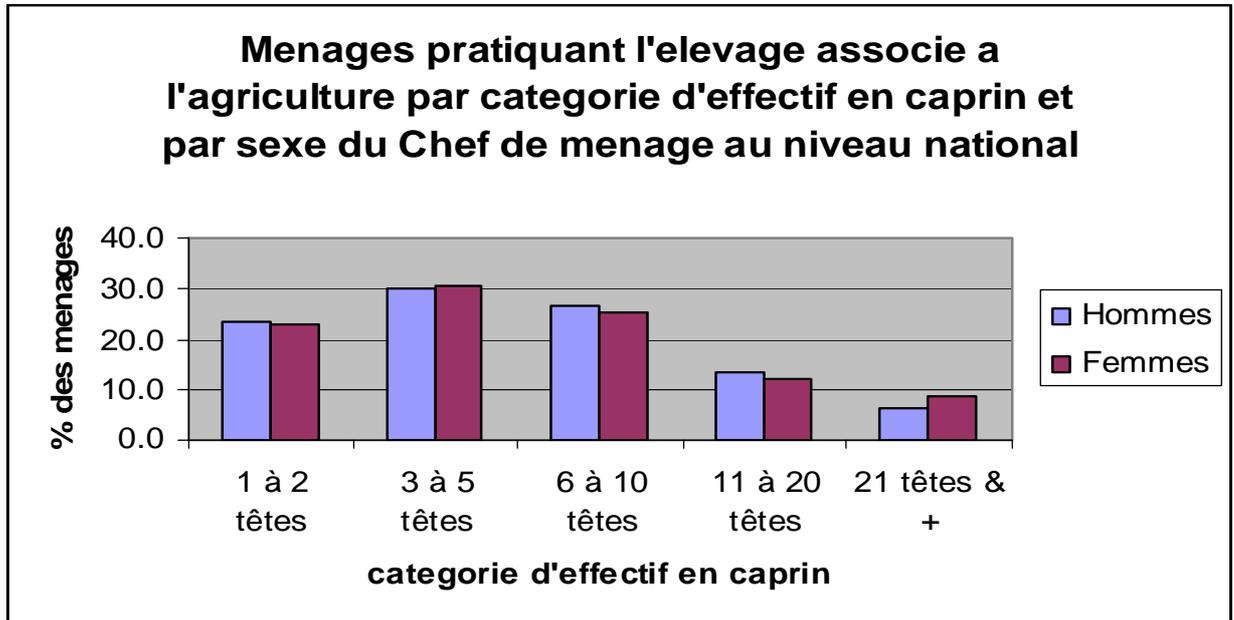
Le graphique 3.20 présente la répartition des chefs de ménage qui pratiquent l'élevage sédentaire d'ovins en association avec l'agriculture. Il n'y a pas des disparités substantielles entre les deux Chefs de ménage : 35,8% des ménages homme et 34,8% des ménages femme possèdent de 1 à 2 têtes et respectivement 30,9% et 29,4% possèdent de 3 à 5 têtes.

C'est la région de Zinder qui enregistre le plus grand nombre de chefs de ménage hommes possédant les effectifs d'ovins (de 1 à 5 têtes). Pour les femmes, c'est la région de Tahoua qui en enregistre le plus.

Le graphique 3.21 –page suivante- présente la répartition des ménages pratiquant l'élevage de caprins associé à l'agriculture au niveau national. Au niveau national les disparités entre les deux Chefs de ménages sont négligeables, appart du fait que proportionnellement les ménages femme qui possèdent 21 têtes et plus de caprin dépassent légèrement les ménages homme, même s'il existe une très grande disparité du point de vue nombre de ménages.

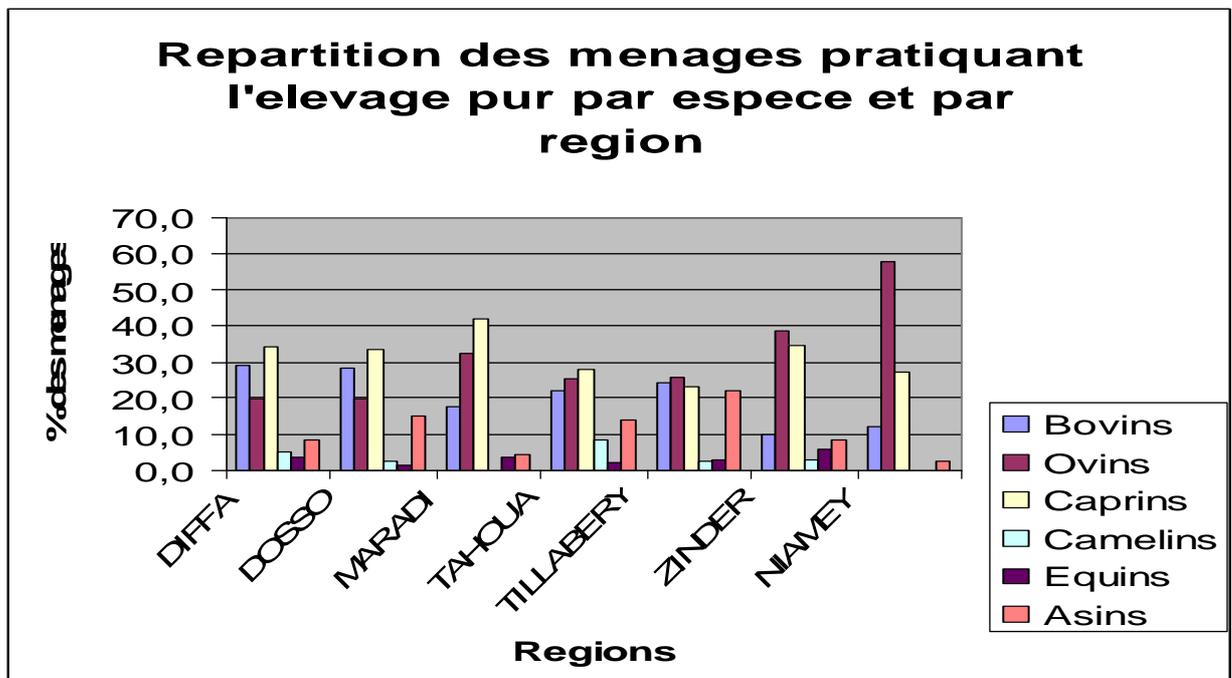
C'est la région de Zinder qui enregistre le plus grand nombre de ménages dirigés par une femme possédant 21 têtes et plus de caprins et également ceux qui en possèdent de 6 à 20 têtes.

**Graphique 3.21 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en caprin au niveau national (cf. tableau A. 3.14)**



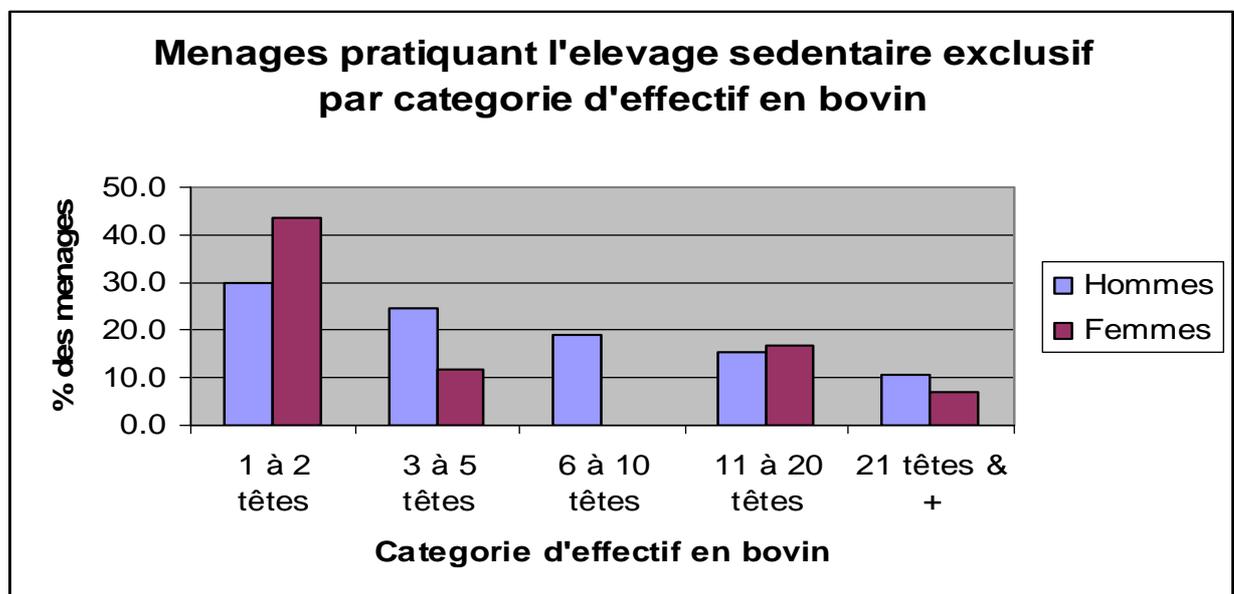
### 3.4. Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif

**Graphique 3.22 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif par région (cf. tableau A. 3.15)**



Le graphique 3.22 présente la répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par espèce et par région. Il montre que l'élevage sédentaire exclusif de bovins est pratiqué surtout à Diffa et à Dosso, suivie par les régions de Tillabery et Tahoua. L'élevage en pur des ovins est prédominant à Niamey avec 57,7% des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en pur, suivie par Zinder (38,9%) et Maradi (32,3%). Les ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif de caprins sont plus nombreux à Maradi avec un taux de 41,8% des ménages, à Zinder avec 34,6% et Diffa avec 34,2%. Quant aux ânes, l'élevage en pur est pratiqué à Tillabery avec 21,9% des ménages.

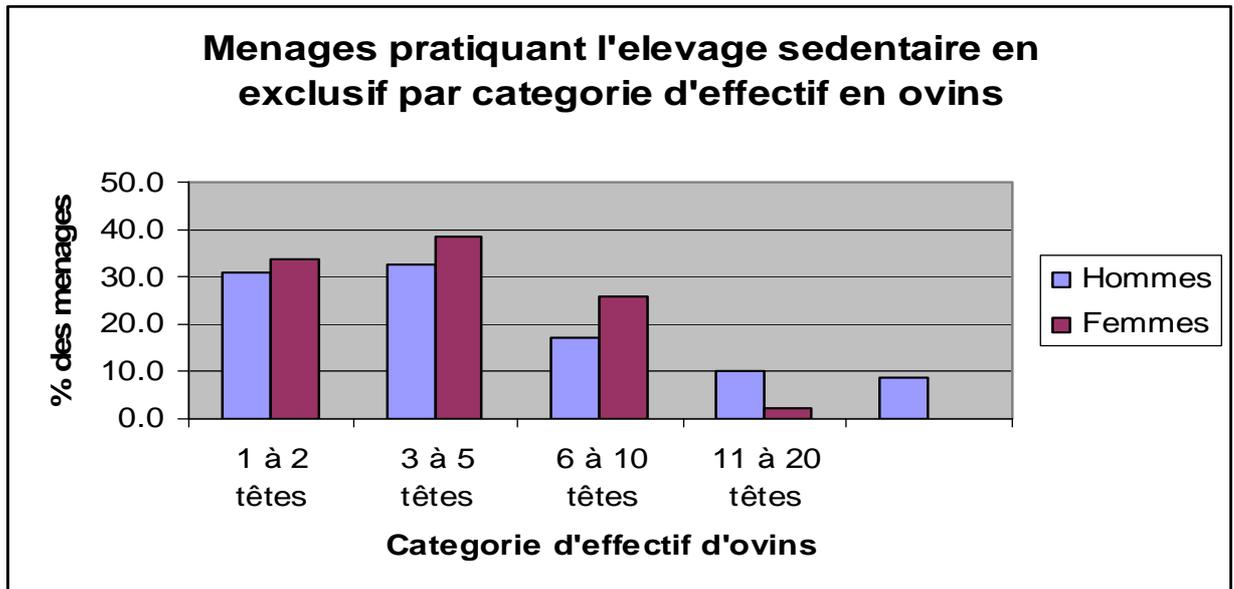
**Graphique 3.23 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif par catégorie d'effectif en Bovins au niveau national (cf. tableau A. 3.16)**



Comme le montre le graphique 3.23, il y a une différence substantielle entre les deux Chefs de ménage par rapport au nombre de têtes de bovins qu'ils possèdent en élevage sédentaire exclusif : 43,8% des ménages dirigés par une femme en possédant de 1 à 2 têtes, contre 30 % des ménages homme. En plus, les ménages homme sont proportionnellement majoritaires ou presque égale dans toutes les autres catégories d'effectif en bovin.

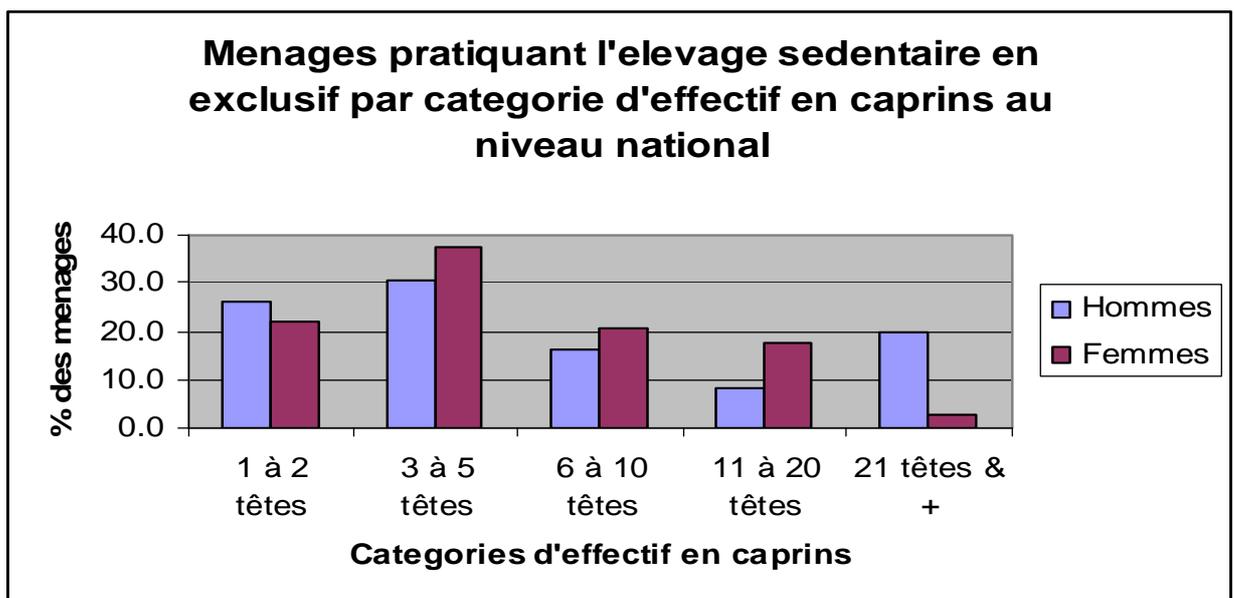
C'est Niamey qui enregistre le plus de ménages possédant 1 à 2 bovins, 58,4% des ménages dirigés par un homme et 71,1% des ménages dirigés par une femme.

**Graphique 3.24 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif par catégorie d'effectif en Ovins au niveau national (cf. tableau A. 3.17)**



Comme le montre le graphique 3.24 les ménages dirigés par une femme ont en général plus d'ovins par rapport aux chefs de ménage homme : 33,6% a 1 à 2 têtes, 38,5% a de 3 à 5 têtes et 25,8% a de 6 à 10 têtes contre 31,0%, 32,8% et 17,4% respectivement pour les ménages dirigés par un homme. Le Tableau A. 3.17, en annexe 1, montre les disparités au niveau régional.

**Graphique 3.25 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif par catégorie d'effectif en Caprins au niveau régional (cf. tableau A. 3.18)**



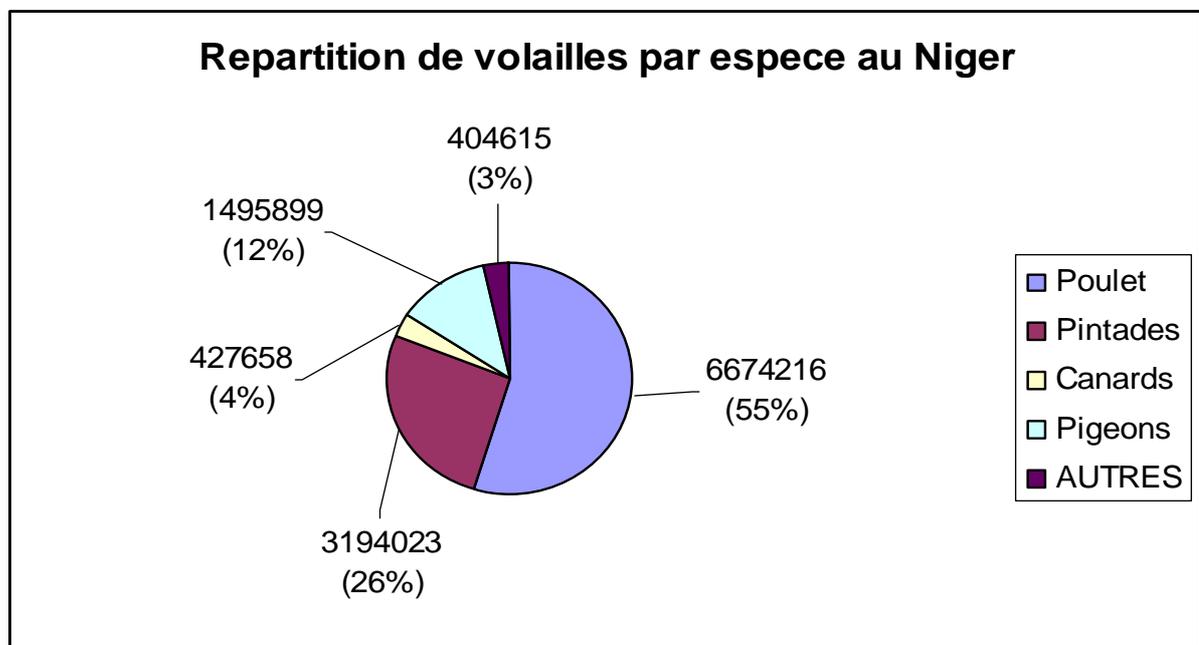
Presque la même tendance est observée pour le cheptel caprin, comme le montre le graphique 3.25 présente : au niveau national, les pourcentages de ménages dirigés par une femme sont plus élevées que celles des homme pour les catégories d'effectif de caprin de 3 à 5 têtes, de 6 à 10 têtes et de 11 à 20 têtes.

Le Tableau A. 3.18 en annexe 1 montre les disparités au niveau régional.

### 3.5. Elevage de la volaille

#### 3.5.1 Possession de la volaille par propriétaire

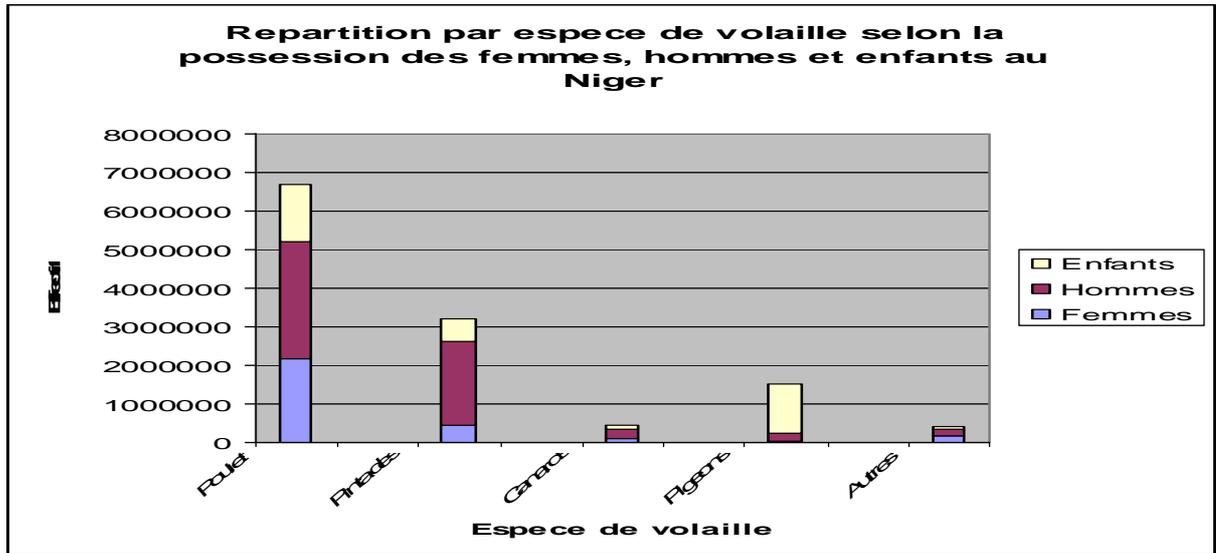
**Graphique 3.26 - Répartition des volailles par espèce au Niger** (cf. tableaux A. 3.19 aux A. 3.23)



En terme d'effectif les poulets sont le plus importants au niveau national, suivi par les pintades, les pigeons et les canards.

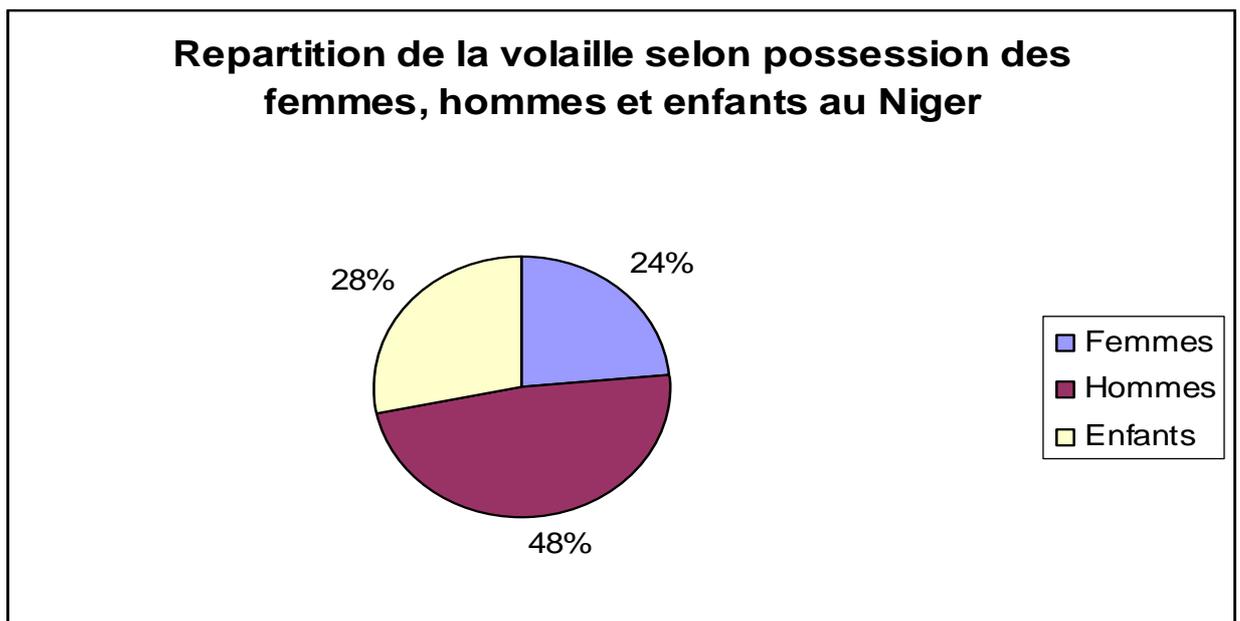
Le graphique 3.26 - bis montre cette répartition des volailles selon le propriétaire : femmes, hommes et enfants.

**Graphique 3.27 – Répartition des volailles selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants en effectif au niveau national du Niger** (cf. tableaux A. 3.19 aux A. 3.23)



Comme le montre le graphique 3.28, presque la moitié des volailles est en possession des hommes, suivie par les enfants et en dernier lieu les femmes. Les résultats du RGAC montre que l'élevage des volailles n'est plus une activité principalement des femmes comme dans la passée, mais est devenu une important activité génératrice de revenus des hommes et aussi des enfants.

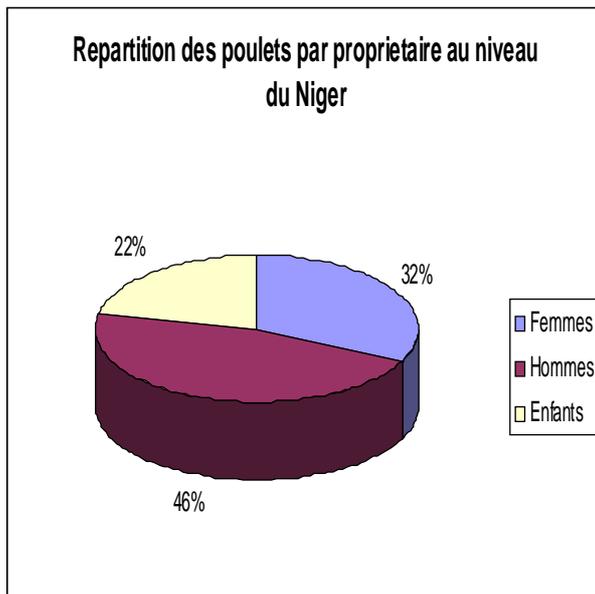
**Graphique 3.28 - Répartition proportionnelle des volailles selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants au niveau national du Niger** (cf. tableaux A. 3.19 aux A. 3.23)



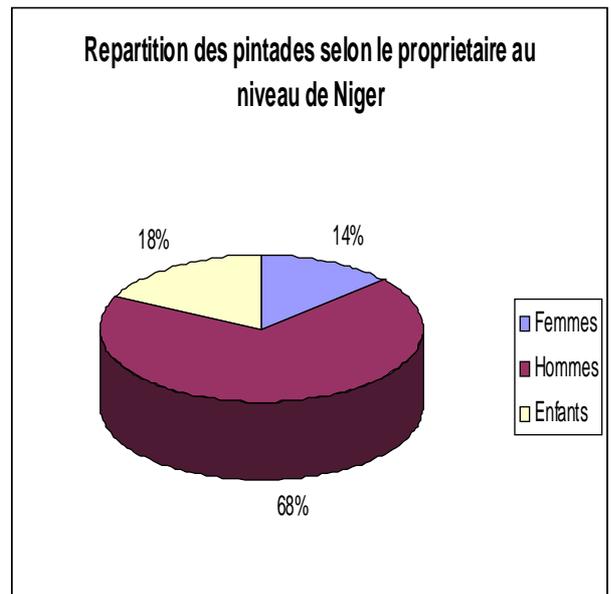
Les graphiques 3.29 - 1 à 4, montrent les préférences d'espèce des volailles des femmes, des hommes et des enfants. L'élevage des pigeons par exemple est assuré presque entièrement par les enfants.

**Graphique 3.29 - Répartition de la volaille par espèce principale selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants au Niger** (cf. tableaux A. 3.19 aux A. 3.23)

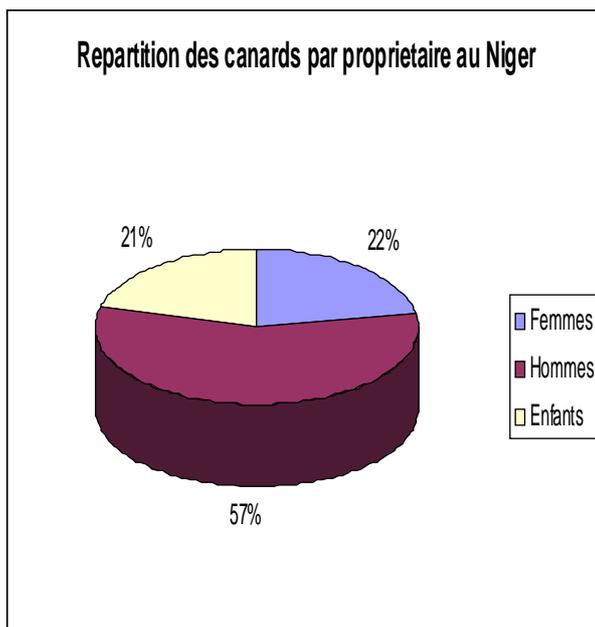
**-1- POULETS**



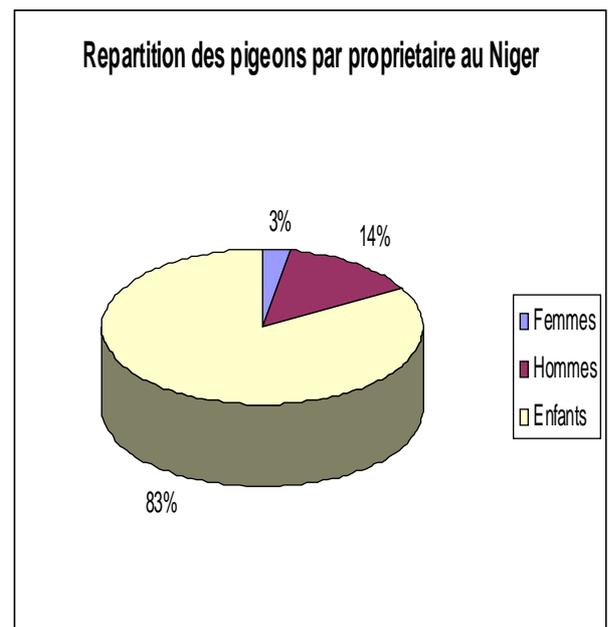
**-2- PINTADES**



**-3- CANARDS**

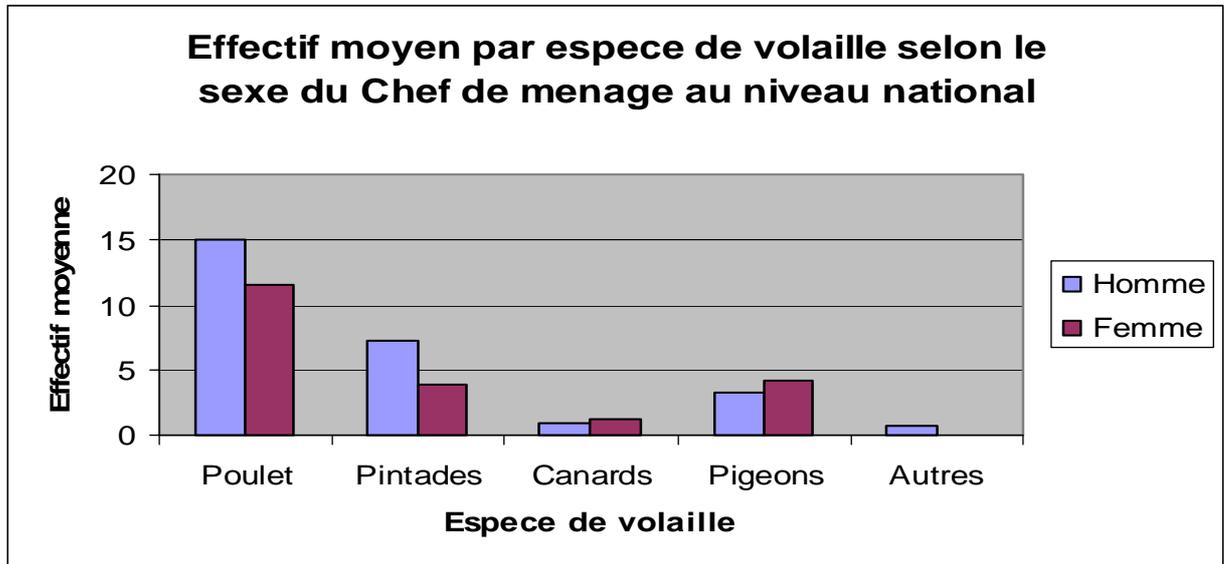


**-4- PIGEONS**



### 3.5.2 Répartition des ménages ayant de la volaille

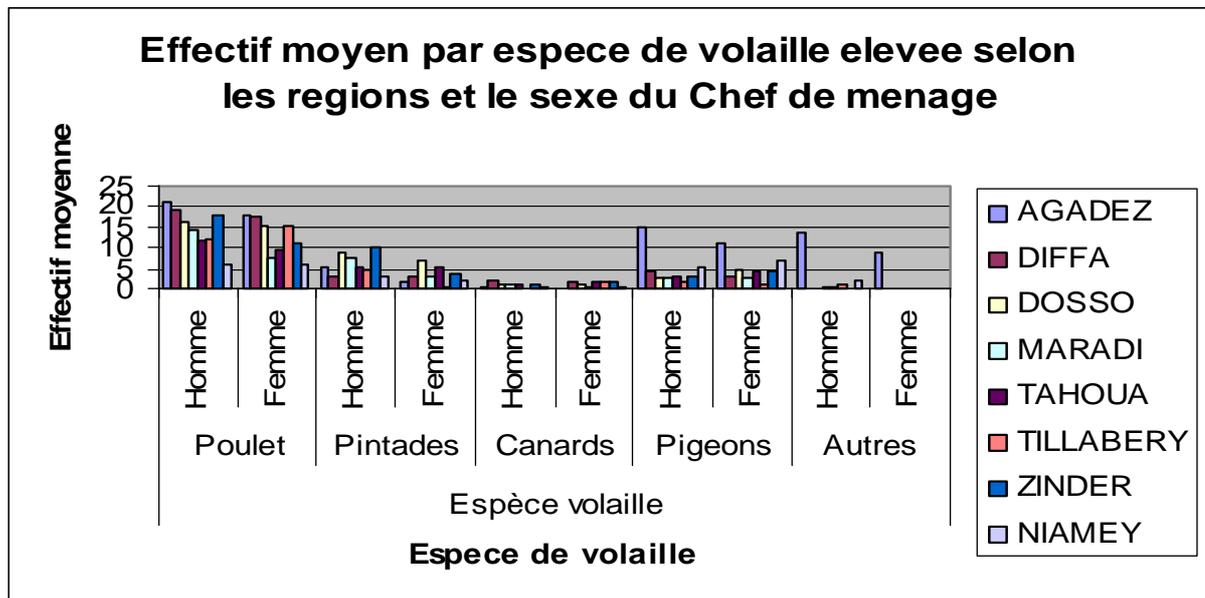
**Graphique 3.30 : Effectif moyen par espèce de volaille selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.3.24)**



Comme le montre le graphique 3.30, au niveau national les ménages dirigés par un homme ont en moyenne plus de poulets (15) et pintades (5,5) que les ménages dirigés par une femme avec en moyenne 11 poulets et 4 pintades. Pour les pigeons, la tendance s'inverse, ce sont les enfants surtout dans les ménages dirigés par une femme qui en possèdent plus, en moyenne 4.5 par ménage contre 3 pour les chefs de ménage hommes.

Le graphique 3.31 –page suivante- montre que les deux Chefs de ménage de la région d'Agadez possèdent un effectif moyenne en poulet le plus élevé : respectivement 21 et 18 poulets pour les ménages homme et femme. L'effectif en poulet le plus faible est enregistré à Niamey : 6 poulets en moyenne pour les deux Chefs de ménage. L'élevage des pintades est très répandu dans la région de Zinder et surtout chez les ménages dirigés par un homme qui en ont en moyenne 10 contre 3 pour les ménages dirigés par une femme.

**Graphique 3.31 : Effectif moyen par espèce de volaille selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A. 3.24)**



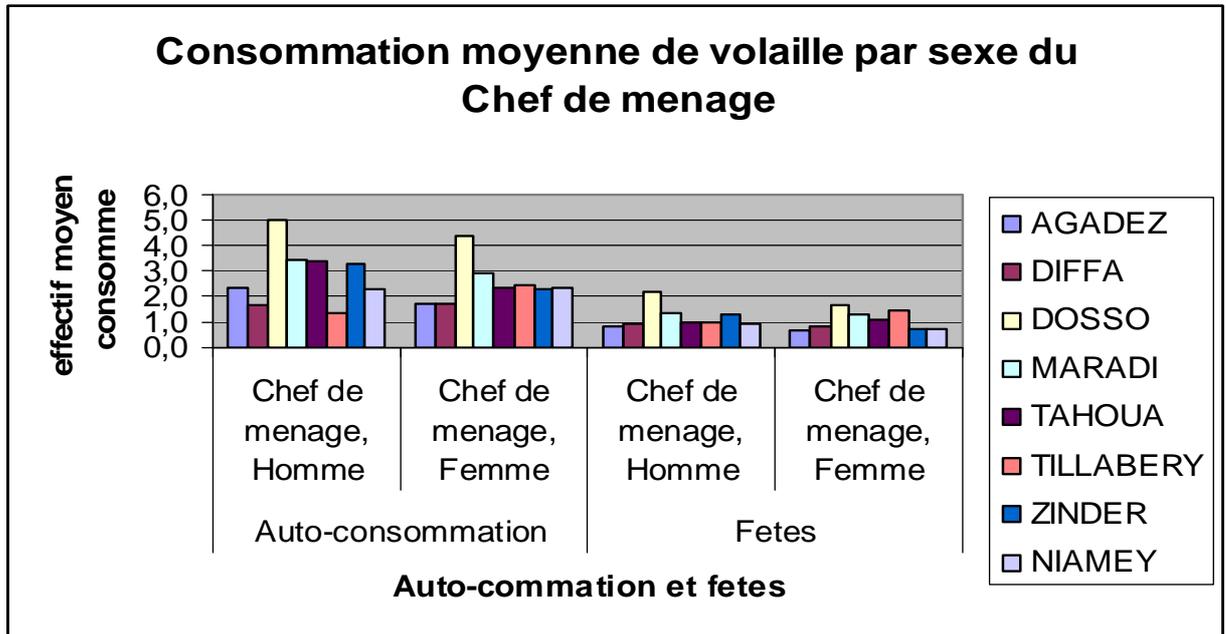
### 3.5.3 Consommation de la volaille

Au niveau national plus que la moitié (54,8%) des volailles - consommées est autoconsommée par les ménages et 22,4% des volailles est consommé pendant les fêtes. Le reste est consommé pendant les baptêmes, les mariages, les funérailles et autres occasions. (Cf. tableau A. 3.25)

Comme le montre le tableau A 3.26 en annexe 1 et le graphique 3.32, les ménages dirigés par un homme autoconsomment en moyenne plus de volailles que celles des femmes : au niveau national respectivement 3,1 et 2,4 par ménage. Cette disparité est valable pour presque toutes les régions, sauf Tillabery. La région de Dosso enregistre l'effectif moyen le plus élevé autoconsommé en volaille aussi bien pour les deux Chefs de ménages : 5 et 4,4 volailles pour les ménages dirigés respectivement par un homme ou un femme.

Spécifique aux ménages dirigés par une femme est l'effectif moyenne sous la catégorie « autres », en moyen 8 volailles contre 0,5 pour les ménages dirigé par un homme. Ceci reflète probablement la vente des volailles par Chefs de ménage femme pour faire face à une dépense urgente ou l'offrande pour des sacrifices dans certains rituels.

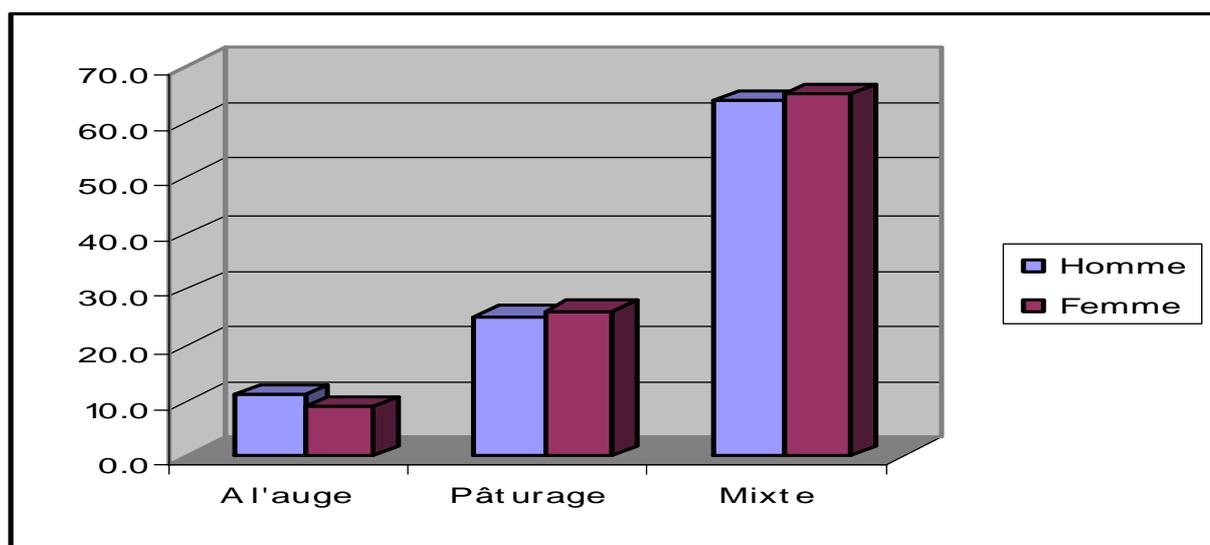
Graphique 3.32 : Consommation moyenne de volaille par sexe du Chef de ménage (cf. tableau A.3.26)



## IV. PRATIQUES D'ELEVAGE AU NIVEAU DES MENAGES

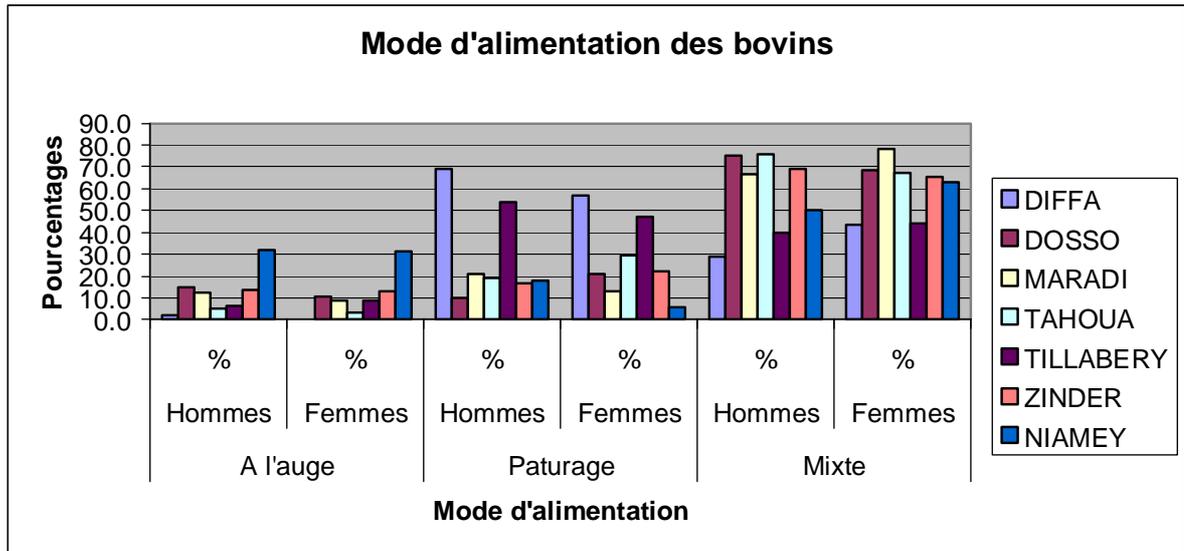
### 4.1. Mode d'alimentation

**Graphique 4.1 : Répartition des ménages possédant des Bovins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national (cf. tableau A.4.1)**



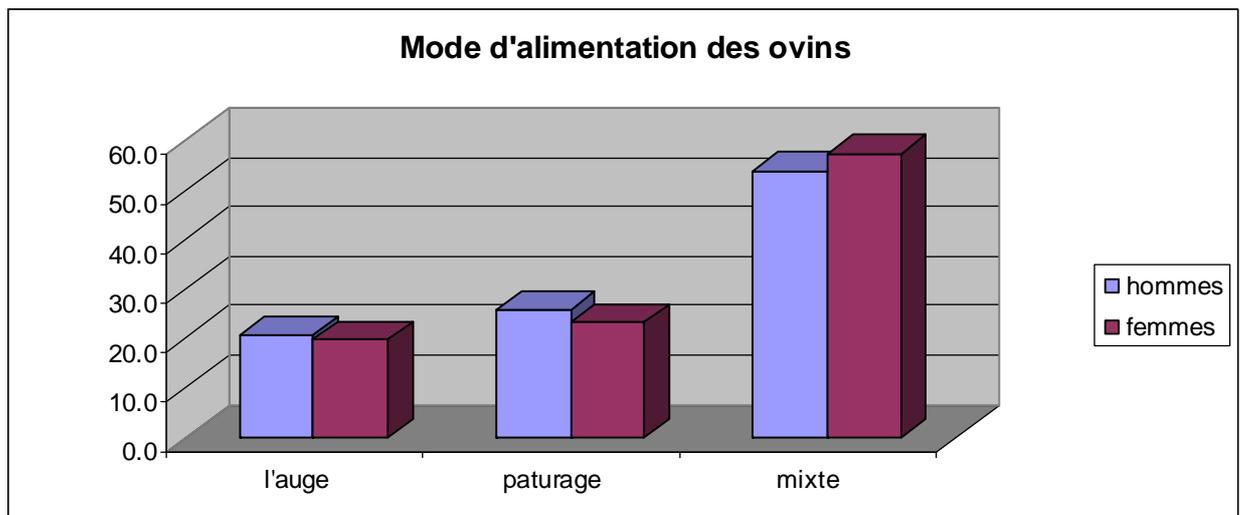
Ce graphique met en exergue les pratiques d'élevage selon le mode d'alimentation. On constate que pour les Bovins le mode d'alimentation le plus répandu (64,2%) est l'auge associée au pâturage aussi bien pour les hommes que les femmes chefs de ménages (64,2% des ménages digérés par un homme et 64,7% des ménages digérés par une femme). Le pâturage prend la deuxième place comme mode d'alimentation des Bovins : au niveau national 25,1% des ménages le pratiquent, soit 25% et 26% des ménages respectivement digérés par un homme ou une femme. L'auge n'est utilisée comme mode d'alimentation que dans 10,6% des ménages au niveau national.

**Graphique 4.2 : Répartition des ménages possédant des Bovins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional (cf. tableau A.4.1)**



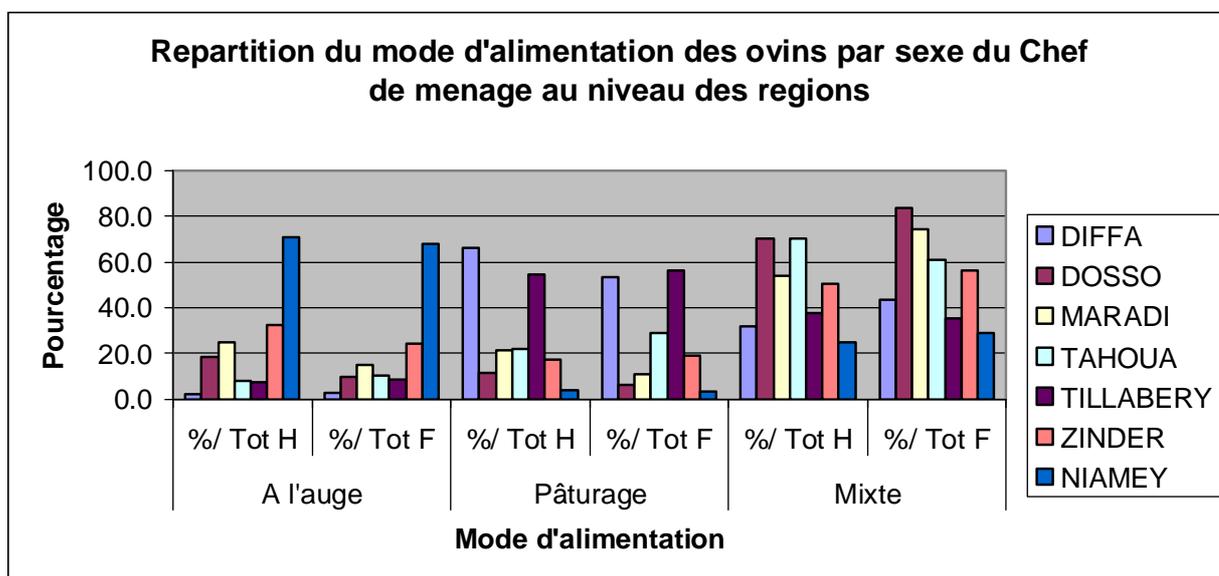
Il n'est pas étonnant que l'auge comme mode d'alimentation des Bovins soit plus important à Niamey du fait du manque de pâturage en ville. Presque un tiers des ménages ayant des Bovins (31,9%) utilise ce mode d'alimentation, soit 32,1% des ménages digérés par un homme et 31,1% des ménages digérés par une femme. De même, à Dosso et à Zinder la majorité de surtout les Chefs de ménages hommes, appliquent l'auge comparativement à la moyenne nationale. Ceci pourrait s'expliquer par la réduction des aires de pâturage dans la région de Dosso suite à l'augmentation des superficies cultivées et est en fait un résultat concrète du conflit entre les agriculteurs et les éleveurs.

**Graphique 4.3 : Répartition des ménages possédant des Ovins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national (cf. tableau A.4.2)**



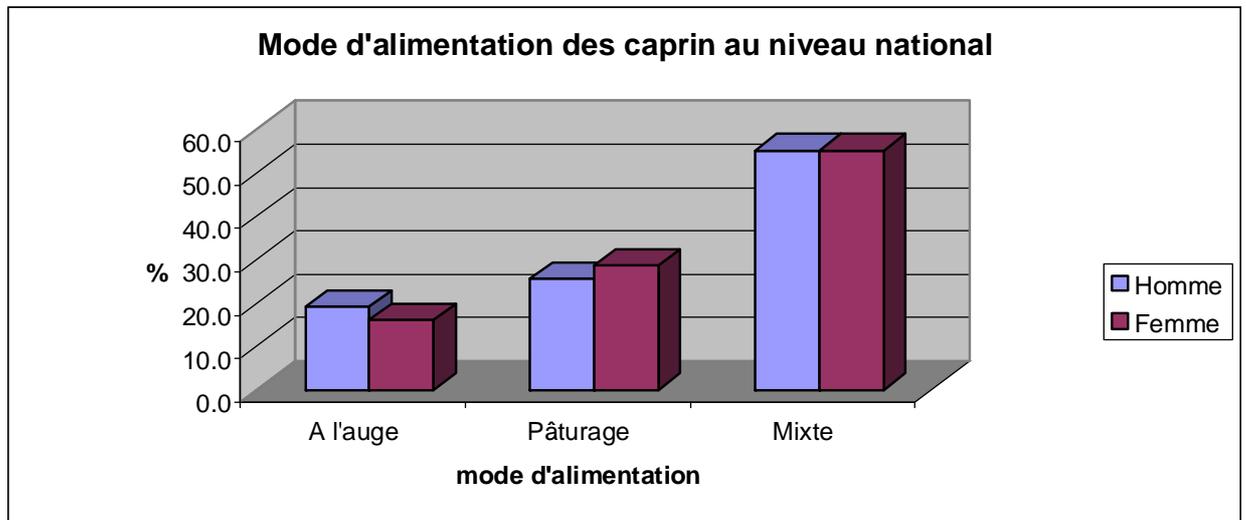
Les différences entre les exploitations digérées par un homme ou une femme en mode d'alimentation des Ovins sont relativement minimales. Comme cela a été observé pour les Bovins, le mode d'alimentation mixte est pratiqué par la plus part des ménages possédant des Ovins : 54% au niveau national (53,8% et 57,2% respectivement pour les ménages digérés par un homme ou une femme). Le mode d'alimentation par auge des Ovins est plus important par rapport aux Bovins et est pratiqué dans 20,5% des ménages au niveau national (respectivement 20,5% et 19,6% des ménages digérés par un homme ou une femme).

**Graphique 4.4 Répartition des ménages possédant des Ovins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional (cf. tableau A.4.2)**



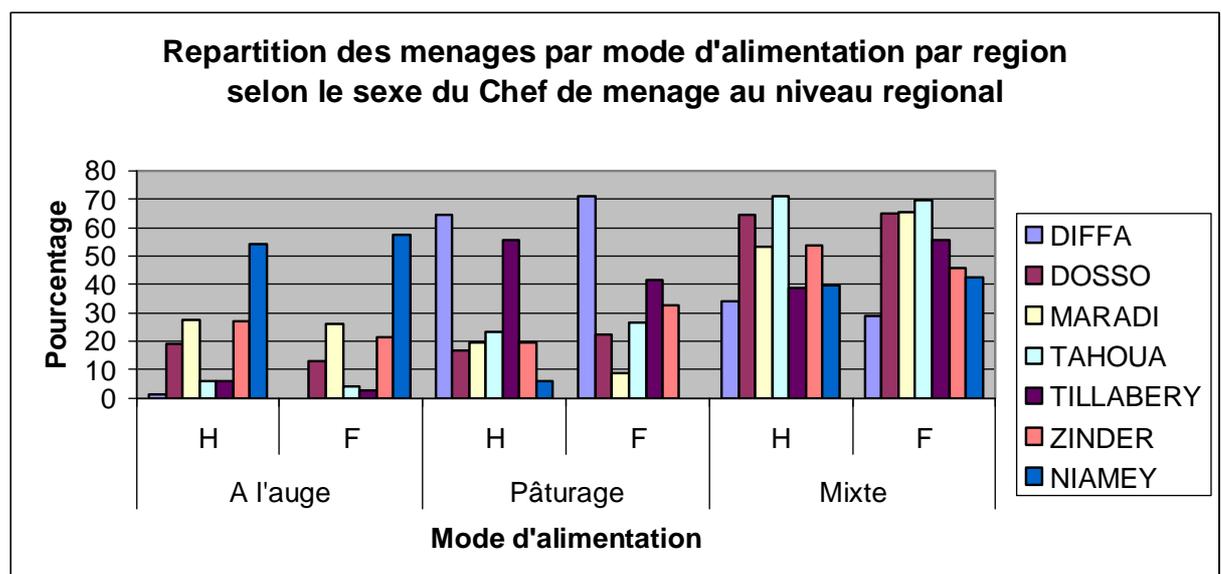
Comme avec l'alimentation des Bovins, le mode d'alimentation par auge des Ovins est beaucoup plus important à Niamey comparativement à la moyenne nationale, cela est dû au manque d'espace pour le pâturage. Plus de deux tiers des ménages appliquent ce mode d'alimentation dans la capitale, soit 71,1% des chefs de ménages homme et 67,8% des Chefs de ménage femme. De même, à Zinder, le RGAC a relevé que 32,5% des Chefs de ménages hommes et 24,4% des Chefs de ménages femmes, pratiquent l'auge comme mode d'alimentation des Ovins. Cela pourrait s'expliquer du fait que dans la région de Zinder toutes terres sont destinées à l'agriculture et le quasi inexistence des aires de pâturages.

**Graphique 4.5 : Répartition des ménages possédant des Caprins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national (cf. tableau A.4.3)**



Le graphique 4.5 fait ressortir la même tendance que pour les Ovins, c'est-à-dire plus de la moitié des chefs de ménage pratique l'auge en supplément au pâturage comme mode d'alimentation préféré pour leurs Caprins (55,2% des Chefs de ménages hommes et femmes). Un peu plus de Chefs de ménages femmes, favorise le pâturage (28,7% contre 25,7% des chefs de ménages hommes) et le contraire est constaté pour le mode d'alimentation par l'auge des Caprins (19,1% des Chefs de ménages hommes et 16,1% des Chefs de ménages femmes).

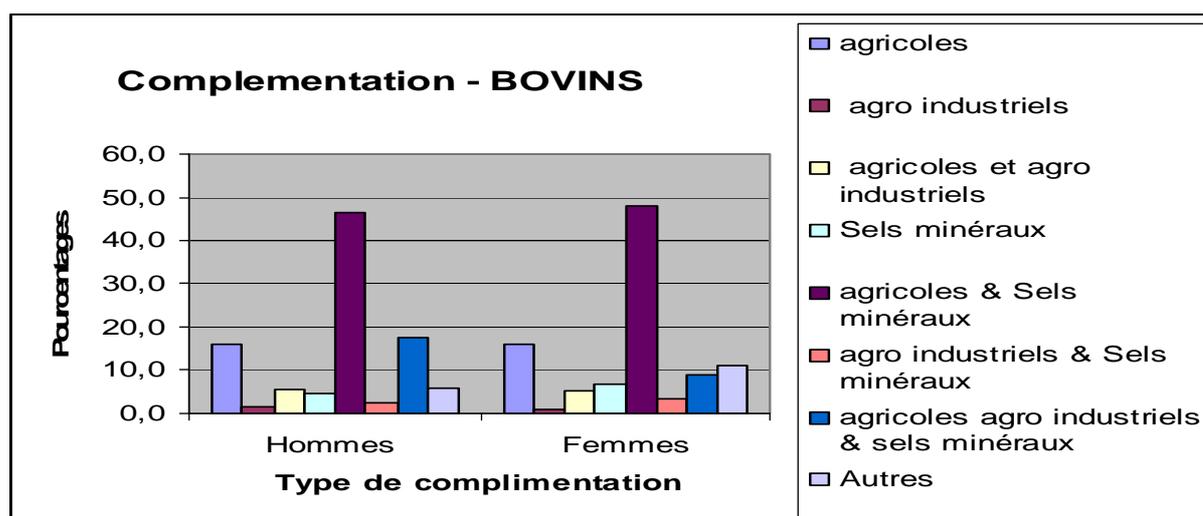
**Graphique 4.6 : Répartition des ménages possédant des Caprins par sexe du chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional (cf. tableau A.4.3)**



Comme expliqué ci-dessus, le mode d'alimentation par l'auge est privilégié à Niamey et est pratiqué par 54,2% des Chefs de ménages hommes, et 57,4% des Chefs de ménages femmes. De même, à Maradi comme à Zinder, les Chefs de ménages hommes et femmes favorisent le mode d'alimentation par l'auge de leurs Caprins respectivement comparé au moyenne nationale, soit 27,4% et 25,9% à Maradi et 27,1% et 21,5% à Zinder pour les Chefs de ménages hommes et femmes. Ceci reflète le mode d'élevage prédominant de ces deux régions et surtout la restriction des aires de pâturage dû à l'agriculture intensive pratiquée dans ces zones.

#### 4.2. Type de complémentation utilisé

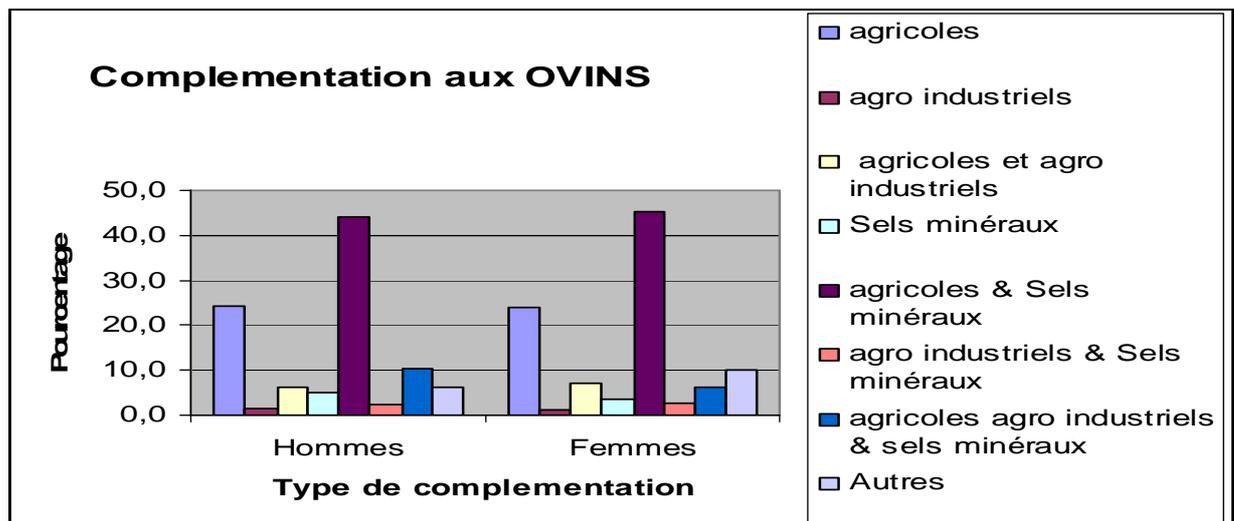
**Graphique 4.7 - Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des Bovins au niveau national (cf. tableau A.4.4)**



Le graphique 4.7 montre clairement que par rapport au mode de complémentation utilisé dans l'alimentation des Bovins, les comportements des chefs de ménage hommes comme femmes sont pratiquement les mêmes. D'abord au niveau national, les Chefs de ménages utilisent les sous-produits agricoles et sels minéraux comme complémentation alimentaire (respectivement 46,3% des Chefs hommes et 48,1% des Chefs femmes), suivi par les sous-produits agricoles (16,0% des Chefs de ménage hommes et 15,8% des Chefs de ménage femmes) et une combinaison des sous-produits agricoles / agro-industriels et sels minéraux (17,6% des Chefs de ménage hommes, et 8,9% des Chefs de ménage femmes).

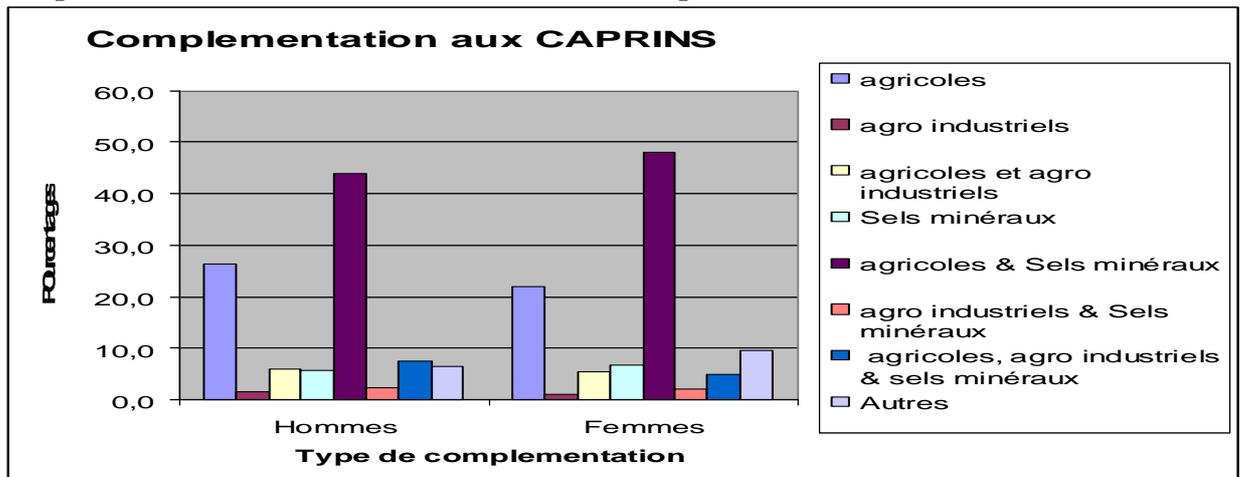
A Diffa, les Chefs de ménages hommes comme femmes utilisent relativement plus de sous-produits agricoles, agro-industriels et une combinaison des deux en temps que complémentation alimentaire, mais très peu de Chefs de ménage hommes et aucune femme chef de ménage n'utilisent uniquement les sels minéraux comme complémentation alimentaire. Par rapport à la moyenne nationale, deux fois plus des Chefs de ménages hommes à Zinder appliquent une combinaison des sous-produits agricoles et agro-industriels. L'utilisation des sels minéraux par les Chefs de ménages femmes est plus élevée par rapport à la moyenne nationale à Zinder (application exclusive de sel minéraux) et à Dosso (application des sels minéraux en combinaison avec les sous-produits agro-industriels). Ceci s'expliquerait du fait qu'il s'agit d'une ressource locale dont l'extraction est faite par les femmes (Brini N'Gaouré à Dosso et Foga à Gaya).

**Graphique 4.8 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des Ovins au niveau national (cf. tableau A.4.5)**



Quant au type de complémentation utilisé pour les Ovins, l'utilisation des sous produits agricoles avec les sels minéraux est le plus appliqué aussi bien pour les Chefs de ménages hommes (44,3% des cas) que pour les femmes chefs de ménage (45,3%). On trouve l'utilisation exclusive des sous produits d'origine agricole en seconde place pour les deux types de ménages (chacun 24% des ménages). Les variations entre les deux sexes au niveau régional sont négligeables, à l'exception de Dosso où la proximité a facilité une plus large utilisation des sels minéraux, surtout chez les Chefs de ménages femmes.

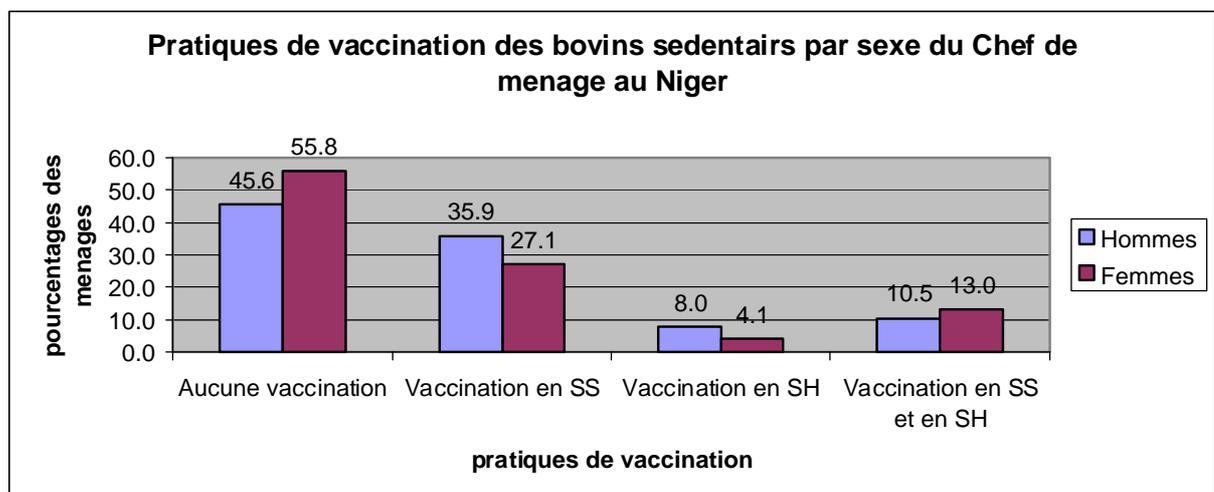
**Graphique 4.9 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des Caprins au niveau national (cf. tableau A.4.6)**



La répartition des ménages au niveau national selon le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des Caprins reflète celle de la complémentation alimentaire aux Ovins avec près de la moitié des ménages appliquant des sous produits agricoles mélangé avec les sels minéraux (respectivement 44,1% et 48,0% des chefs de ménage hommes et femmes). Les différences au niveau régional sont négligeables à l'exception de Dosso, où les ménages utilisent relativement plus des sels minéraux et Tillabery et Zinder où un plus grand pourcentage des ménages utilise exclusivement les sous produits d'origine agricole comme complémentation alimentaire des Caprins.

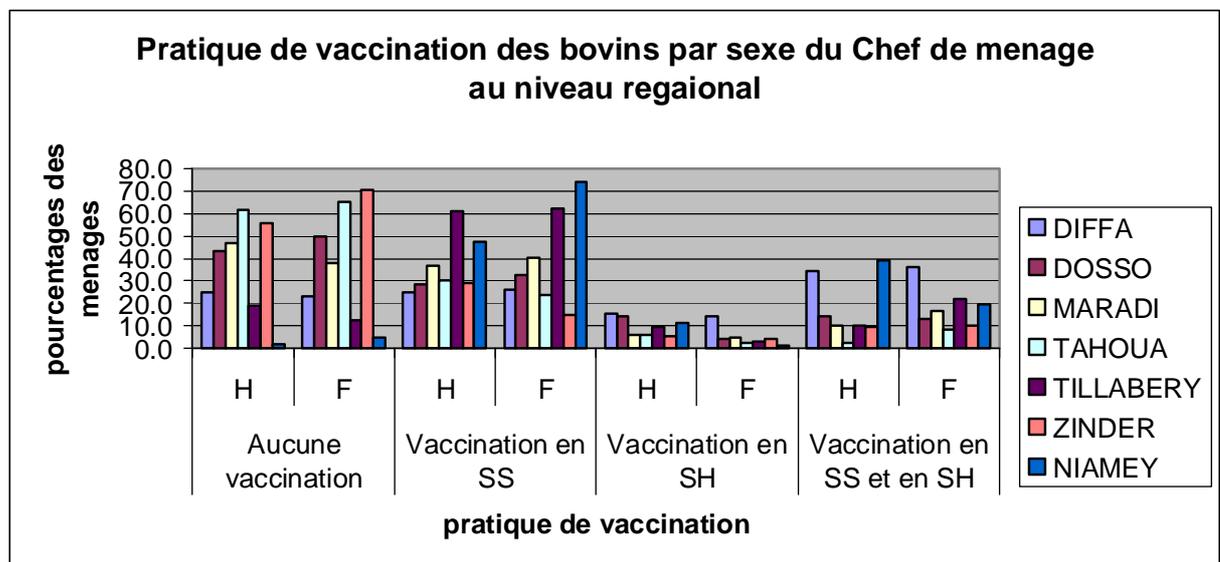
### 4.3. Pratique de la vaccination

**Graphique 4.10 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des Bovins et la pratique de la vaccination au niveau national (cf. tableau A.4.7)**



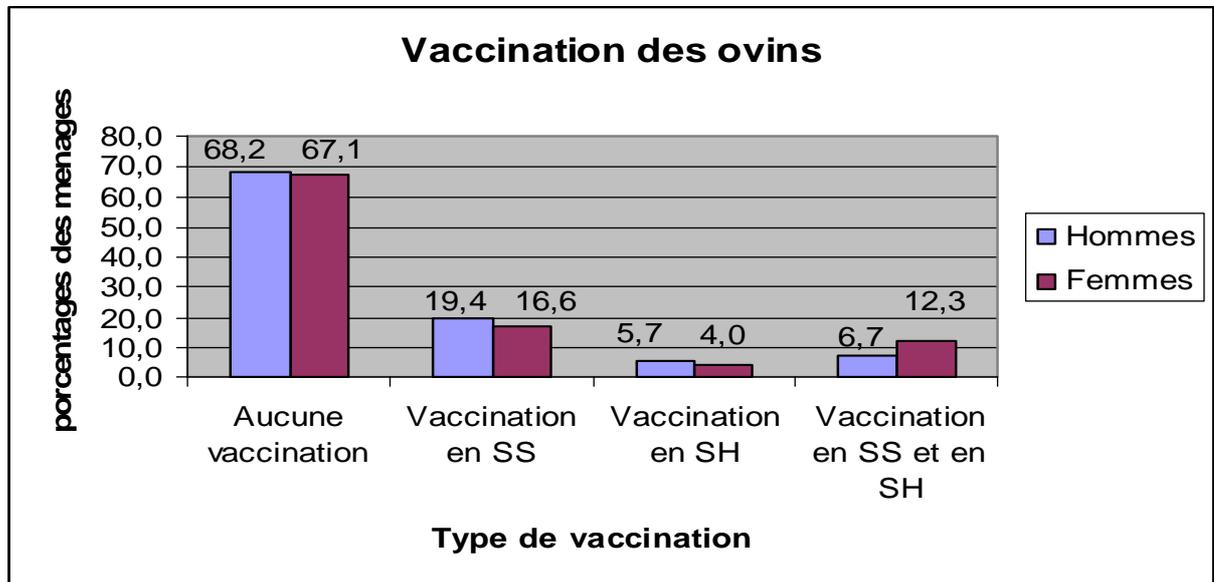
Au regard du graphique 4.10 on peut constater que environ la moitié des chefs de ménage ne pratiquent pas la vaccination : 45,6% des Chefs de ménages hommes et 55,8% des Chefs de ménages femmes. Trois à quatre Chefs de ménages sur 10 vaccinent leurs Bovins sédentaires pendant la saison sèche (35,9% des Chefs de ménage hommes et 27,1% des Chefs de ménage femmes). Mais en saison humide ou bien pendant toute l'année très peu des chefs de ménages vaccinent leurs Bovins. La grande majorité préfère la méthode traditionnelle et s'astreint à la vaccination du bétail lorsqu'ils estiment qu'il y a peut être des risques en période de baisse de la disponibilité fourragère et de maladies.

**Graphique 4.11 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des Bovins et la pratique de la vaccination au niveau régional (cf. tableau A.4.7)**



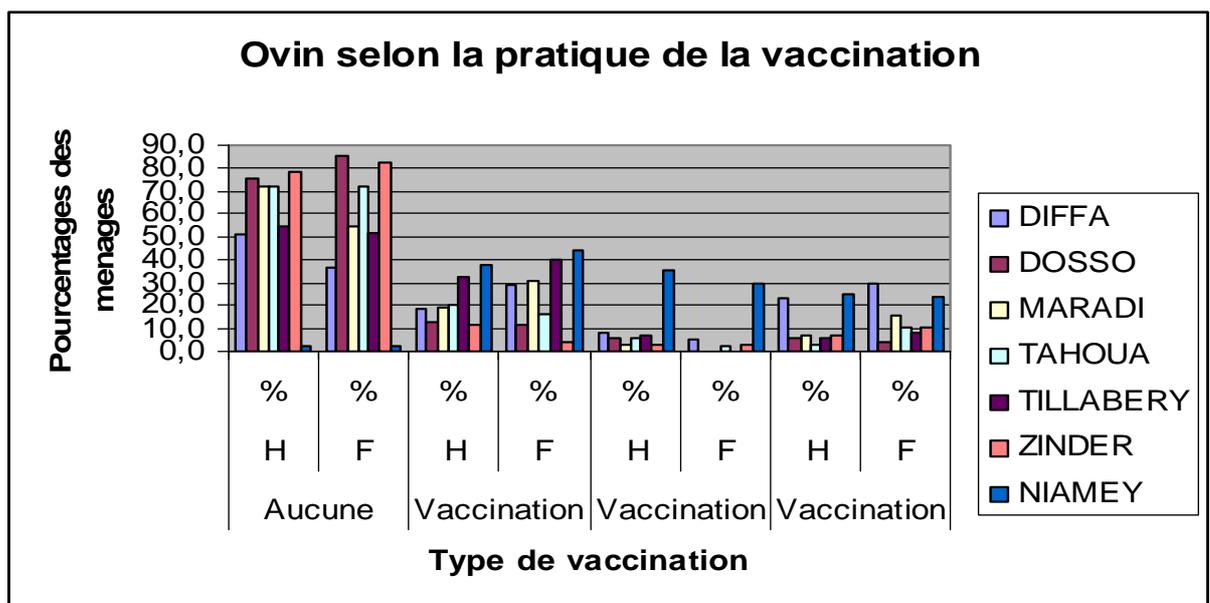
Les taux les plus élevés de la pratique vaccinale sont enregistrés à Niamey, Tillabery et Diffa. La vaccination pendant la saison sèche est plus importante à Niamey, Tillabery et Maradi. Le taux de vaccination pendant la saison sèche est le plus bas à Zinder, surtout chez les femmes Chefs de ménages. A Tillabery la proportion est deux fois plus élevée chez les Chefs de ménage femmes que chez les hommes qui vaccinent leurs Bovins pendant la saison sèche et humide. Il s'agit peut être de chefs de ménage encadrés par un projet de vaches laitières ou autre qui vaccinent leur Bovins dans un souci d'une meilleure protection de leur animaux

**Graphique 4.12 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des Ovins et la pratique de la vaccination au niveau national (cf. tableau A.4.8)**



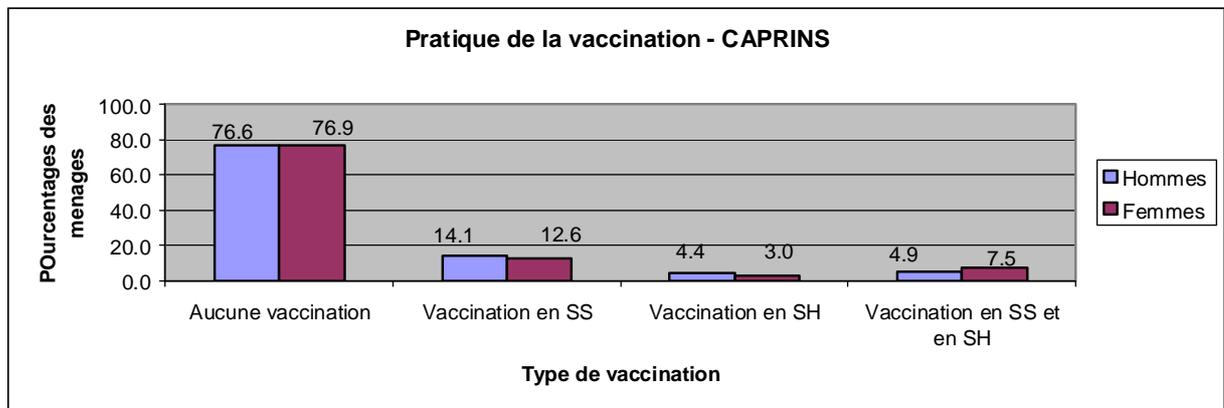
Au niveau national, deux tiers des ménages possédant des Ovins sédentaires ne vaccinent pas ou très peu leurs animaux en saison sèche.

**Graphique 4.13 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des Ovins et la pratique de la vaccination au niveau régional (cf. tableau A. 4.8)**



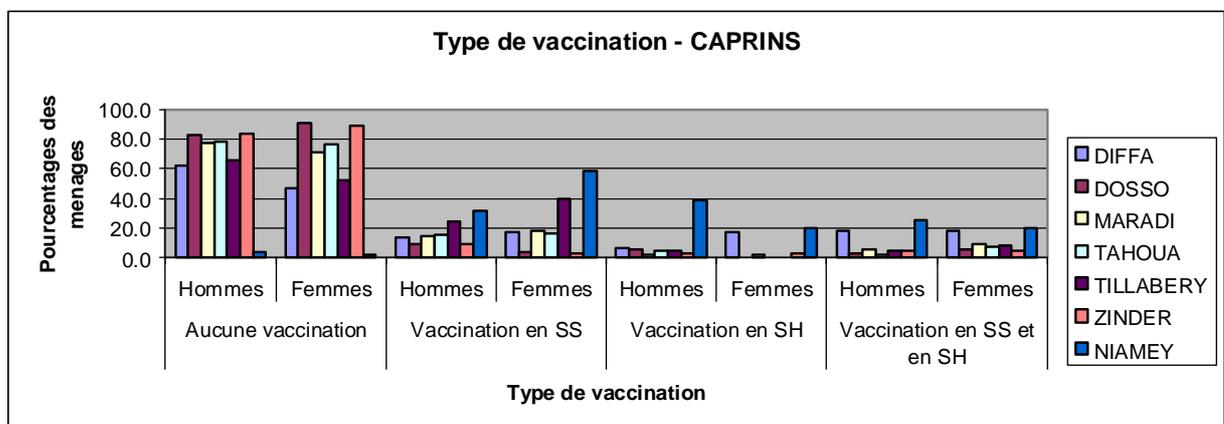
Il existe beaucoup de variation au niveau régional. Les Chefs de ménages femmes à Diffa, Maradi, Tillabery et Niamey déplacent largement la moyenne nationale pour la vaccination en saison sèche (respectivement 29,1%, 30,2%, 40,6% et 44,3%). Par contre, très peu de Chefs de ménages femmes pratiquent la vaccination dans la région de Zinder. Les Chefs de ménages hommes et femmes dans la région de Diffa et à Niamey pratiquent deux fois plus la vaccination des Ovins en saison sèche et humide. Il y a peut être un meilleur suivi des services vétérinaires dans ces deux régions.

**Graphique 4.14 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des caprins et la pratique de la vaccination au niveau national (cf. tableau A.4.9)**



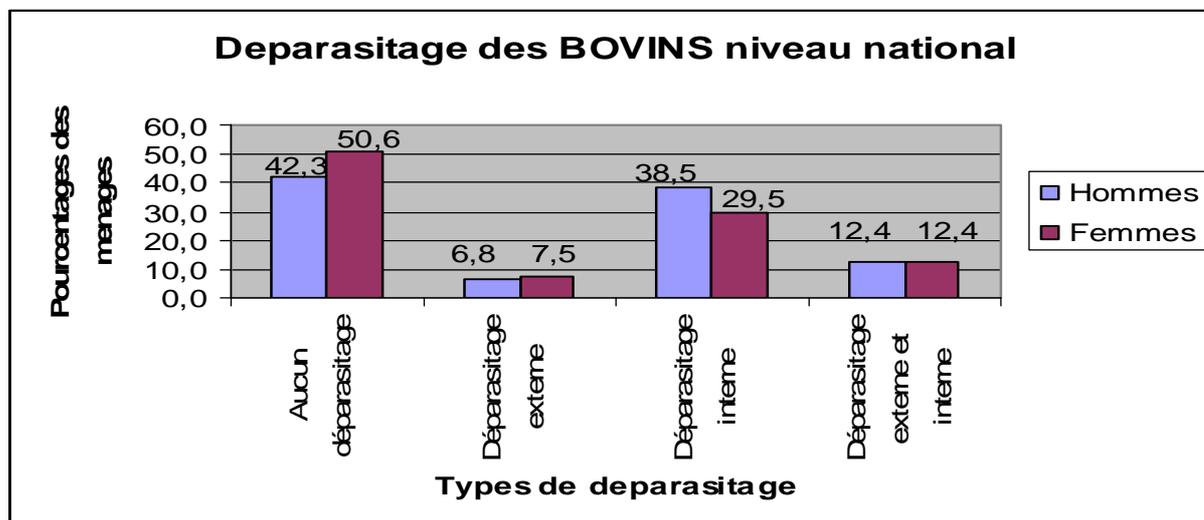
La situation de ne pas vacciner les Caprins est encore plus prononcée que celle des Ovins sédentaires. Au niveau national, trois quarts des ménages possédant des Caprins sédentaires ne pratiquent pas la vaccination, juste un sur deux ménages pratique la vaccination de ces Caprins en saison sèche.

**Graphique 4.15 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage ayant des caprins et la pratique de la vaccination au niveau régional (cf. tableau A.4.9)**



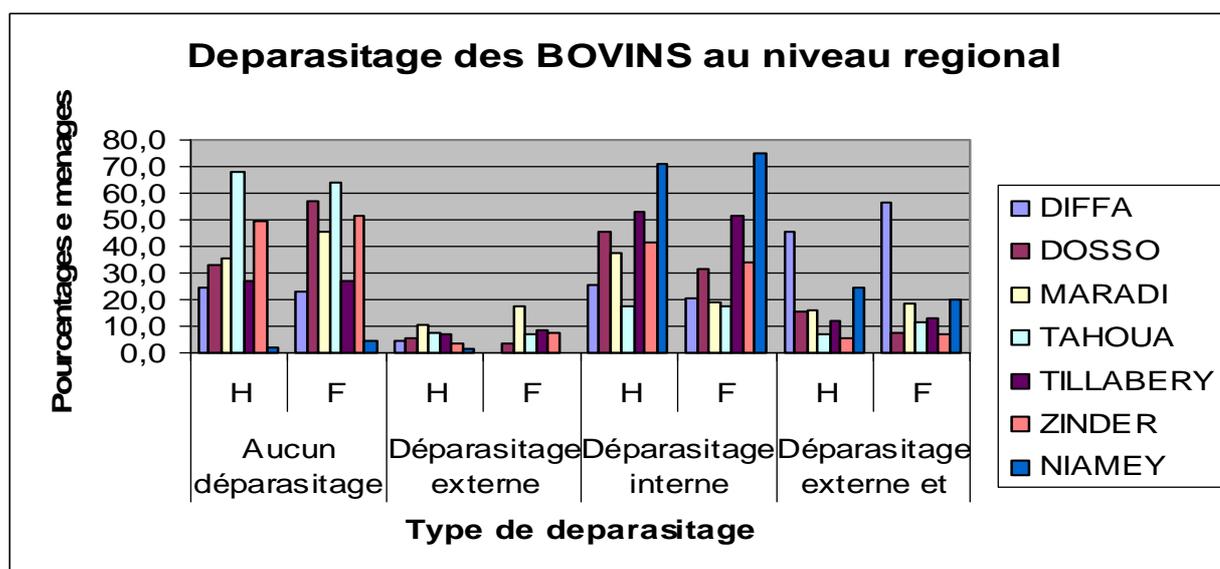
#### 4.4. Pratique de déparasitage

**Graphique 4.16 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des bovins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.10)**

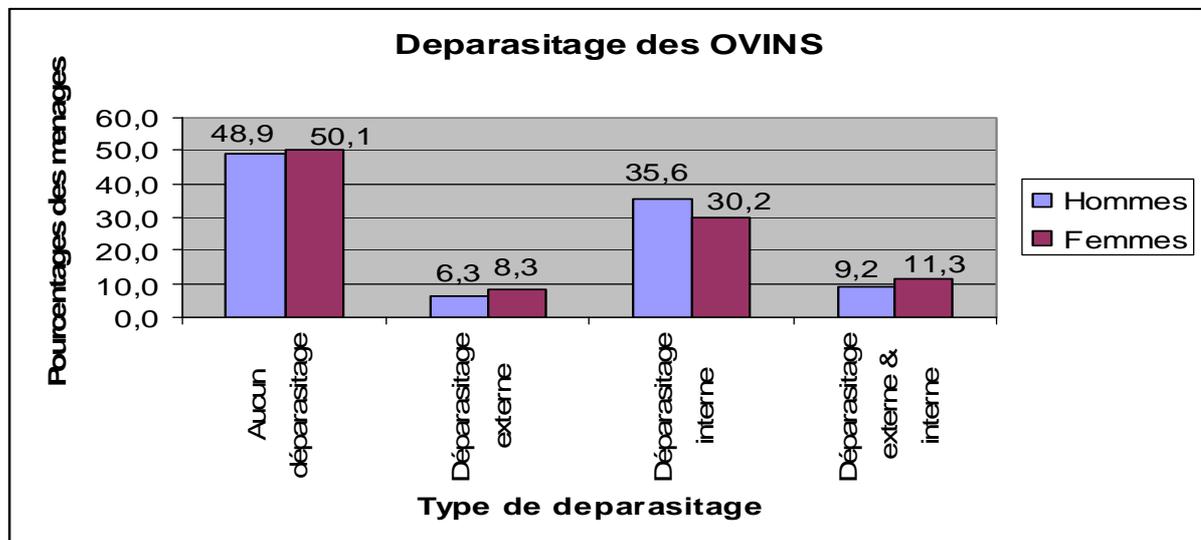


Le graphique 4.16 indique qu'au niveau national les Chefs de ménages femmes pratiquent moins le déparasitage des Bovins que les Chefs de ménage hommes, respectivement 50,6% et 42,3%. Presque quatre sur dix Chefs hommes pratiquent le déparasitage interne contre trois sur dix Chefs femmes. Le déparasitage externe n'est presque pas pratiqué au Niger.

**Graphique 4.17 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des Bovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A4.10)**

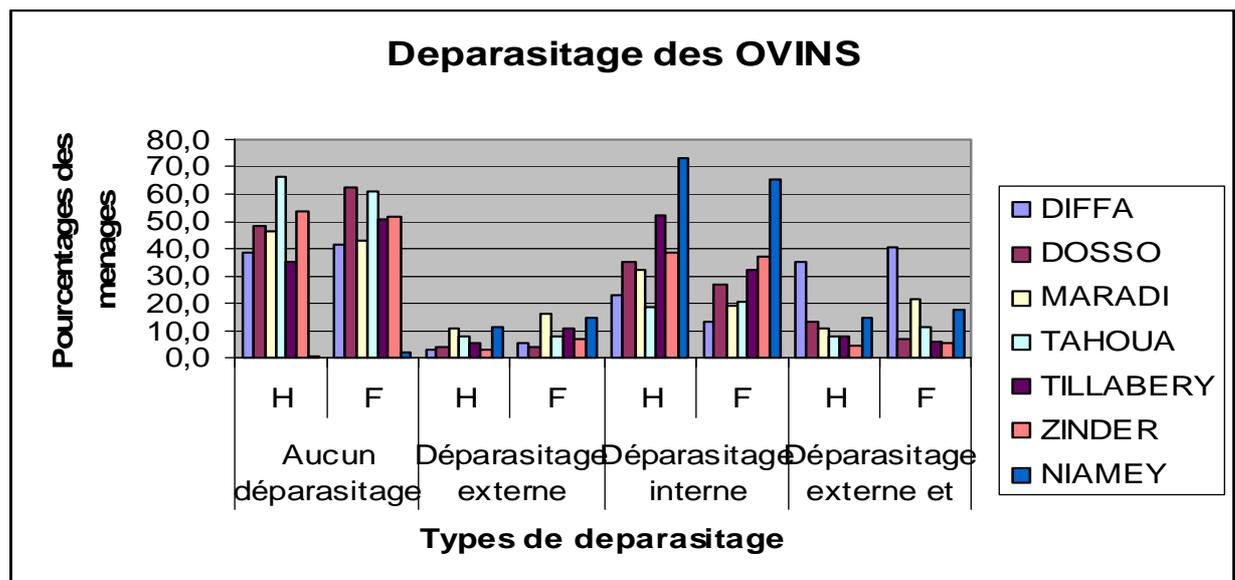


**Graphique 4.18 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des ovins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.11)**

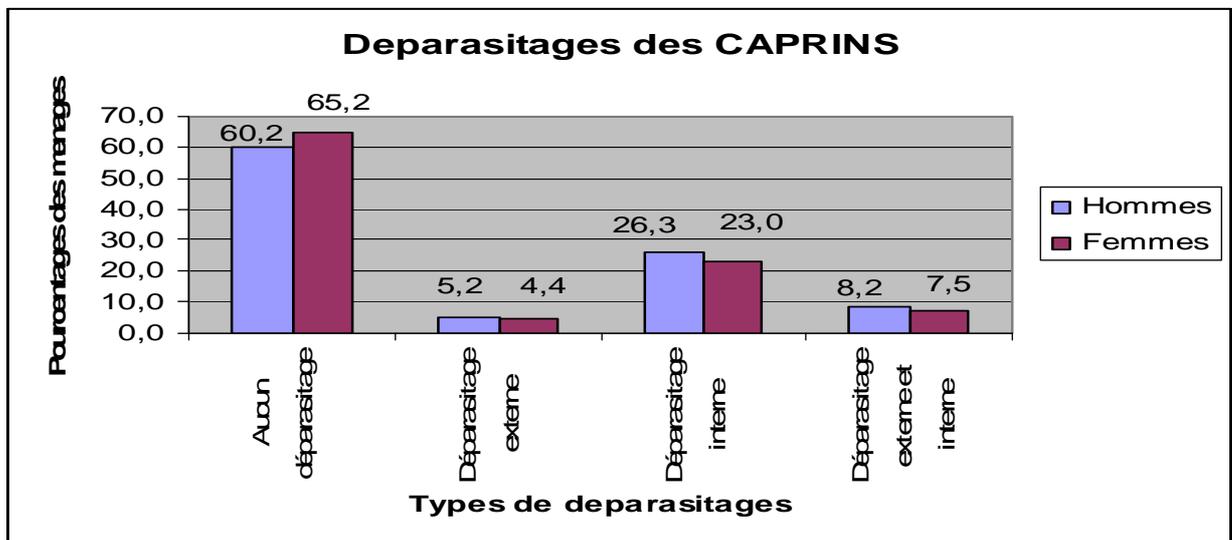


Les résultats du RGAC montrent que presque la moitié des Chefs de ménages ne pratique pas le déparasitage des Ovins et environ et trois sur dix pratiquent le déparasitage interne, soit 35,6% des Chefs hommes, et 30,2% des Chefs femmes. Le déparasitage externe est rarement pratiqué en exclusif comme en combinaison avec le déparasitage interne.

**Graphique 4.19 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des ovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.11)**

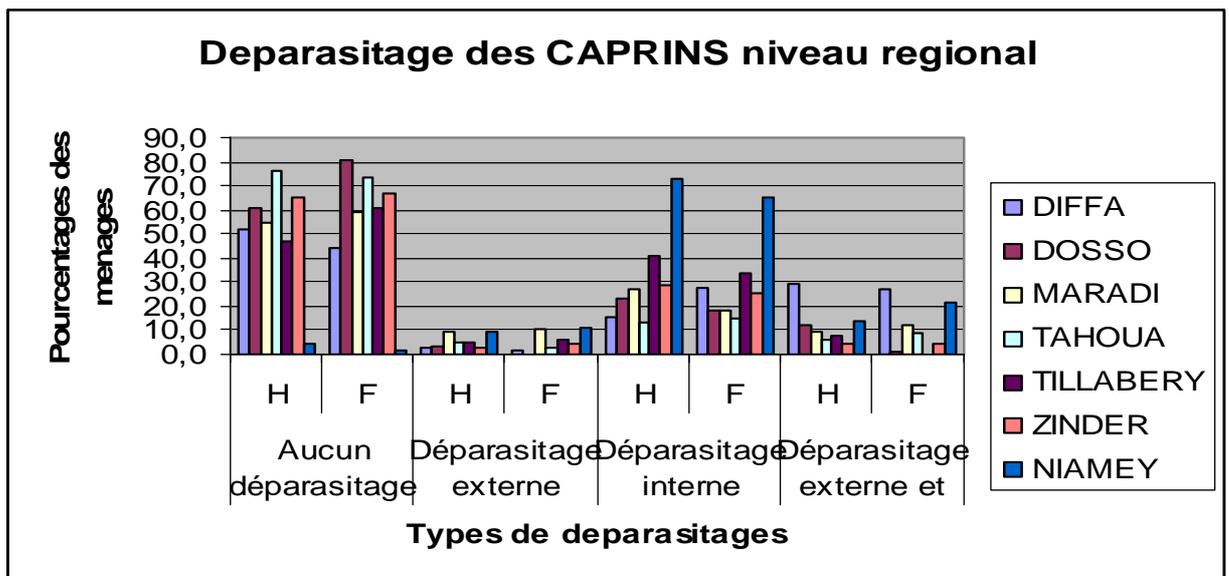


**Graphique 4.20 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des caprins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.12)**



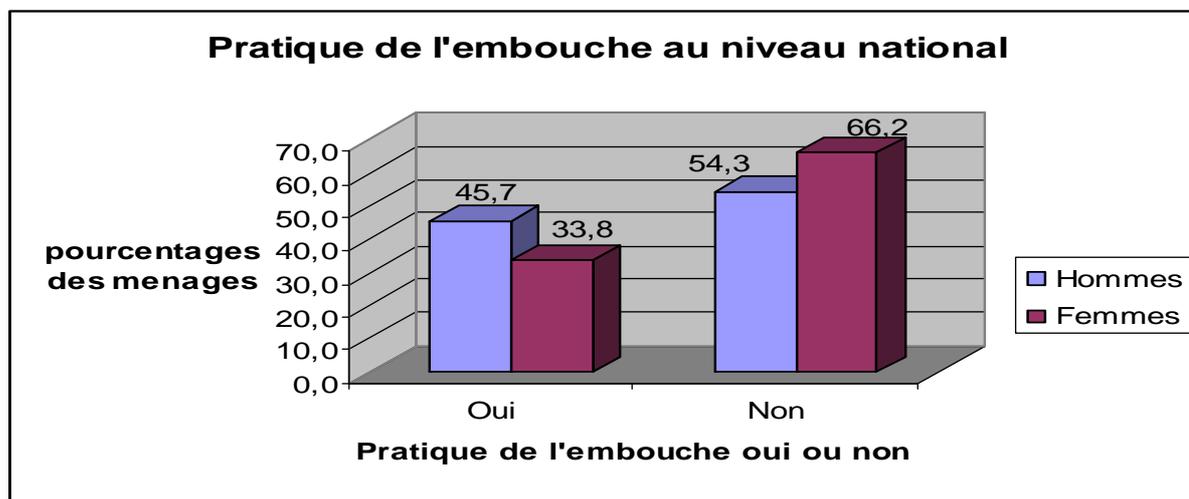
Les caprins font encore moins l'objet de déparasitage que les ovins : deux tiers des Chefs de ménage ne le pratiquent pas. 26,3% des Chefs hommes, et 23% des Chefs de ménage femmes, pratiquent le déparasitage interne des caprins. Le déparasitage externe se fait rarement.

**Graphique 4.21 : Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des caprins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.12)**



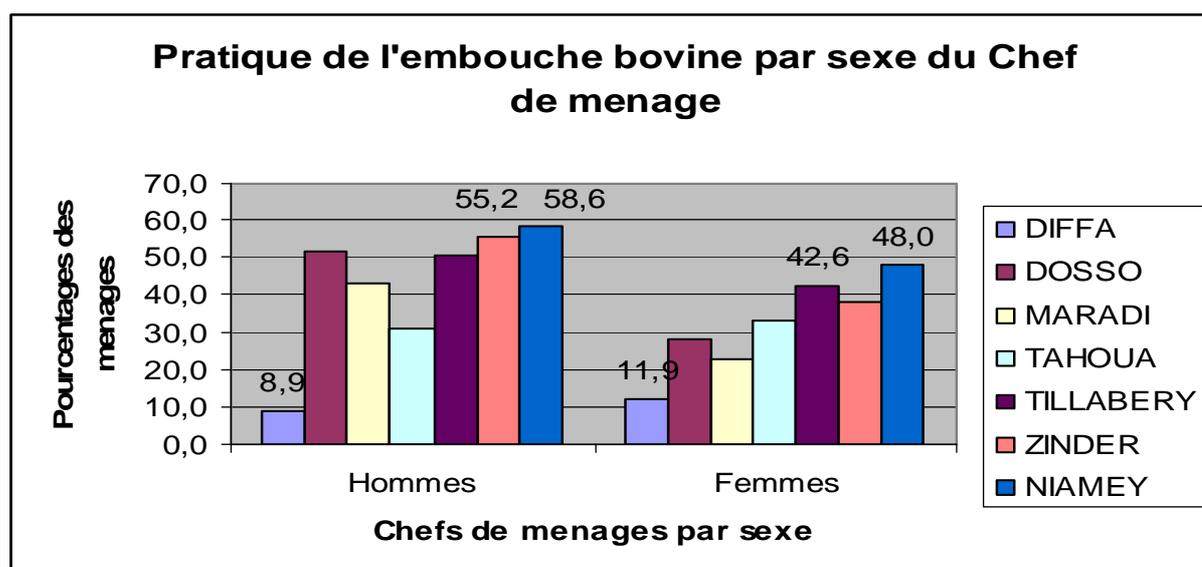
#### 4.5. Pratique de l'embouche

**Graphique 4.22 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche bovine par sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.13)**



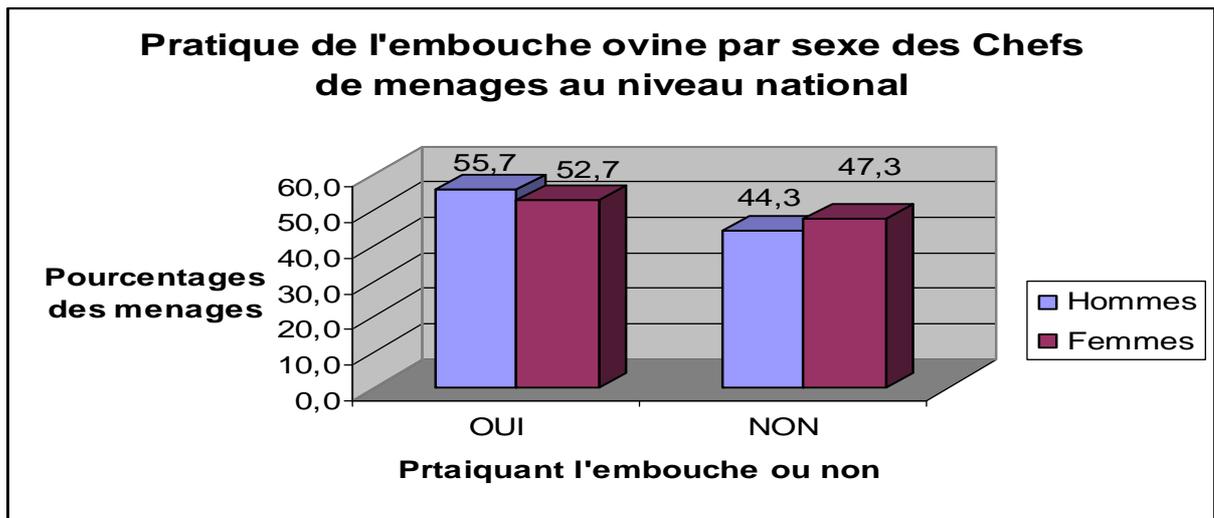
Le graphique 4.22 indique qu'au niveau national 45,7% des Chefs de ménages hommes pratiquent l'embouche bovine contre 33,8% des Chefs de ménages femmes. Une forte proportion de femmes chefs de ménage possédant des bovins ne fait pas l'embouche bovine (66,2%).

**Graphique 4.23 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des bovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.13)**



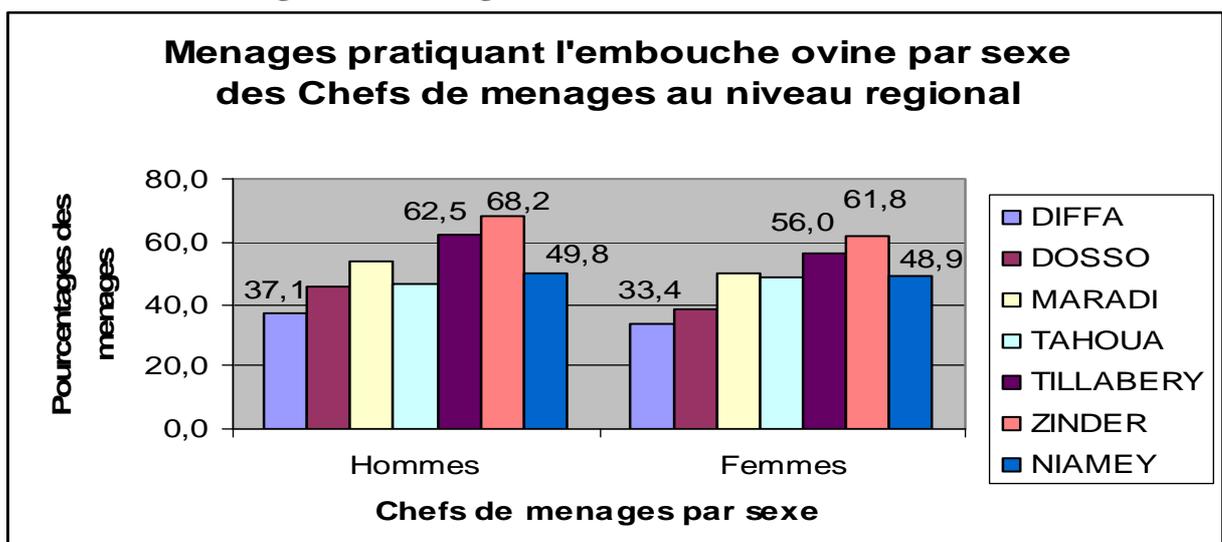
Niveau régional plus de la moitié des Chefs de ménages hommes, à Niamey et à Zinder pratique l’embouche bovine, soit 58,6% et 55,2%. À Tillabery et à Niamey, beaucoup plus de Chefs de ménages femmes pratique l’embouche bovine par rapport à la moyenne nationale. C’est à Diffa que le taux de l’embouche bovine est le plus bas aussi bien pour les Chefs de ménage hommes comme femmes.

**Graphique 4.24 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche ovine par sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.14)**



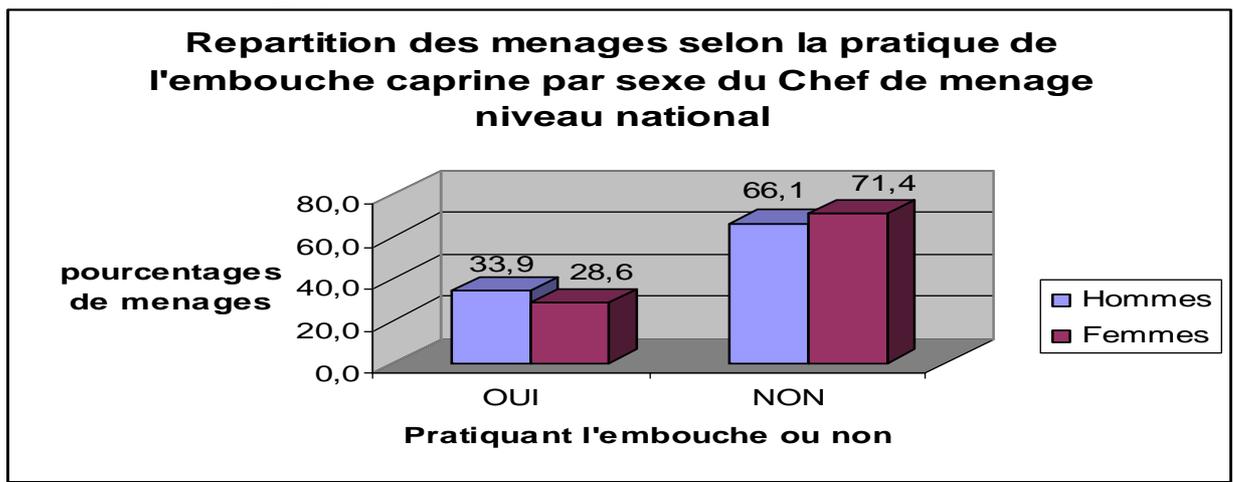
Le graphique 4.24 montre que l’embouche ovine est pratiquée par plus de la moitié des ménages au Niger, soit 55,7% des Chefs de ménages hommes, et 52,7% des Chefs de ménages femmes.

**Graphique 4.25 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des ovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.14)**



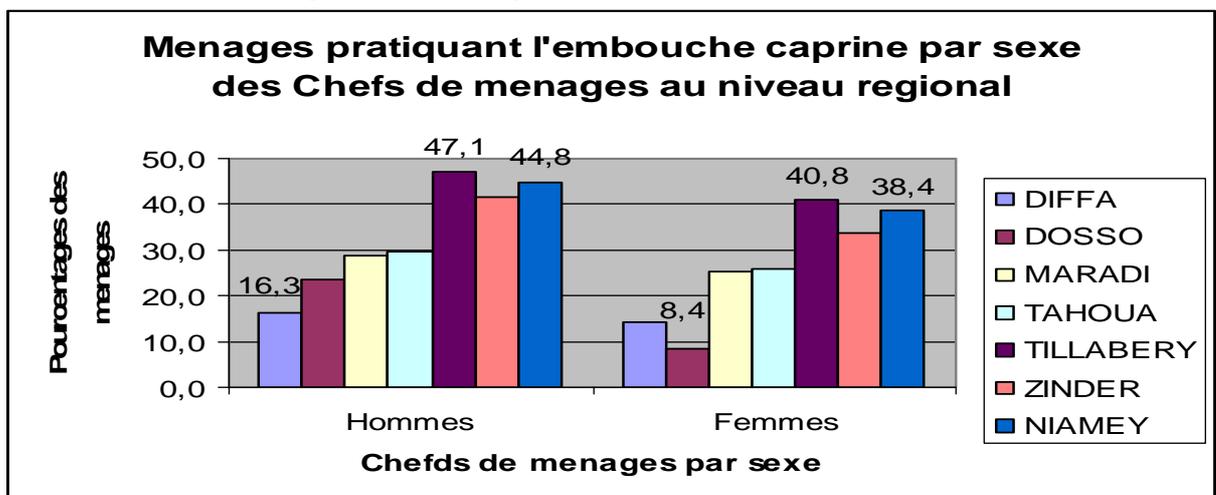
Au niveau régional, presque deux tiers des Chefs de ménages hommes, à Zinder et Tillabery pratiquent l’embouche ovine, soit 68,2% et 62,5%. Les Chefs de ménages femmes dans ces deux régions suivent cette tendance, respectivement 61,8% et 56,8%. C’est à Diffa que le taux de l’embouche ovine est le plus bas aussi bien pour les Chefs de ménage hommes que femmes. Néanmoins, trois à quatre Chefs de ménages sur dix la pratiquent, beaucoup plus que l’embouche bovine dans cette région.

**Graphique 4.26 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des caprins par sexe du chef de ménage (cf. tableau A.4.15)**



Comme le montre le graphique 3.26, la pratique de l’embouche caprine est beaucoup moins entreprise que celle des ovins ou des bovins. Juste un sur trois Chef de ménage l’entreprennent (33,9% des Chefs hommes et 28,6% des Chefs femmes).

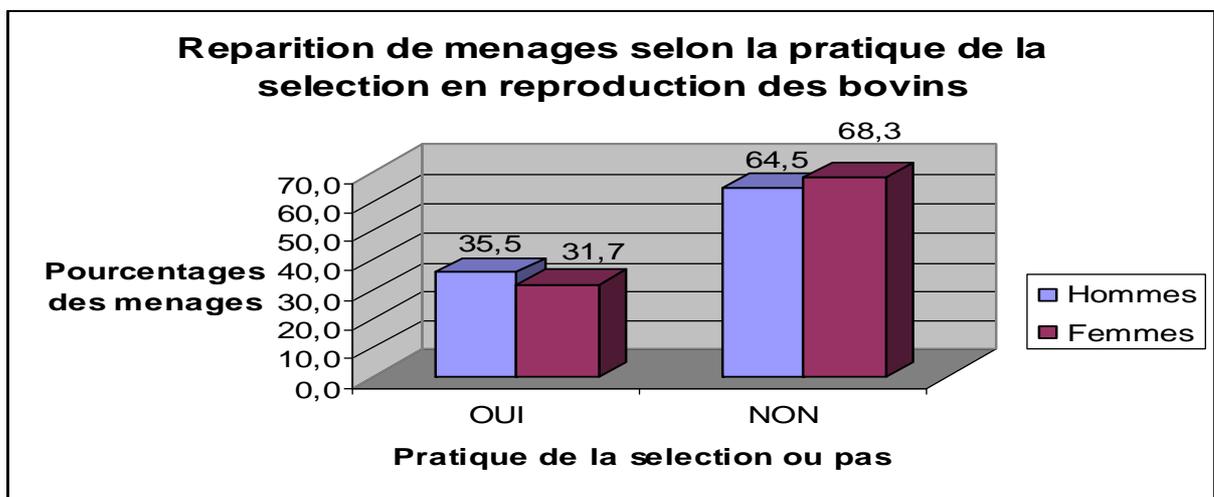
**Graphique 4.27 : Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des caprins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.15)**



Au niveau régional, presque un sur deux Chefs de ménages hommes, à Tillabery et à Niamey pratique l’embouche caprine, soit 47,1% et 44,8%. Ces dans les mêmes régions que proportionnellement la plus grande partie des Chefs de ménages femmes pratiquent aussi ce type d’embouche (respectivement 40,8% et 38,4%). L’embouche caprine est la moins pratiquée à Diffa pour les Chefs de ménages hommes, et à Dosso pour les Chefs de ménages femmes.

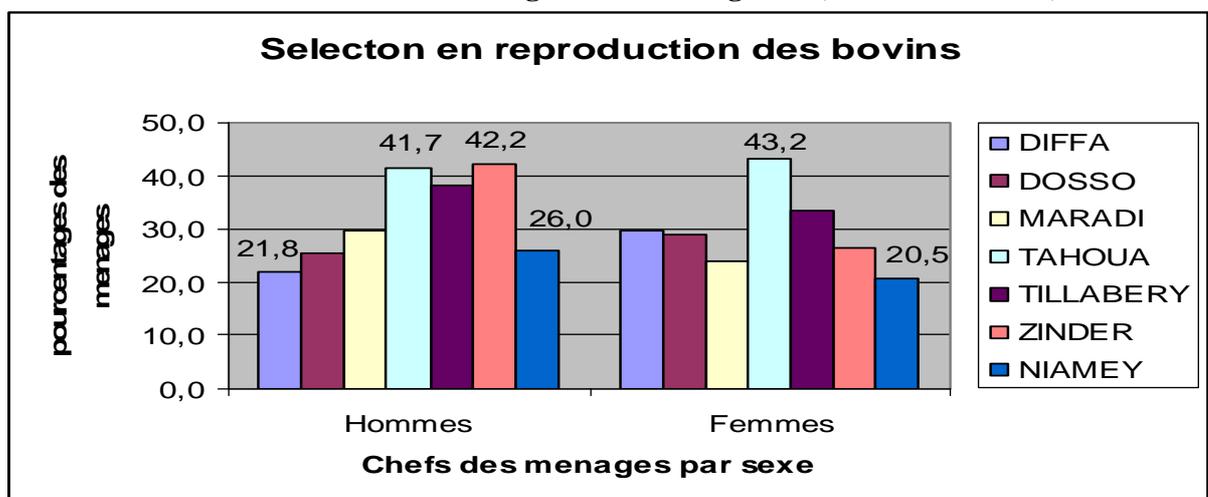
#### 4.6. Pratique de la sélection pour la reproduction

**Graphique 4.28 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.16)**

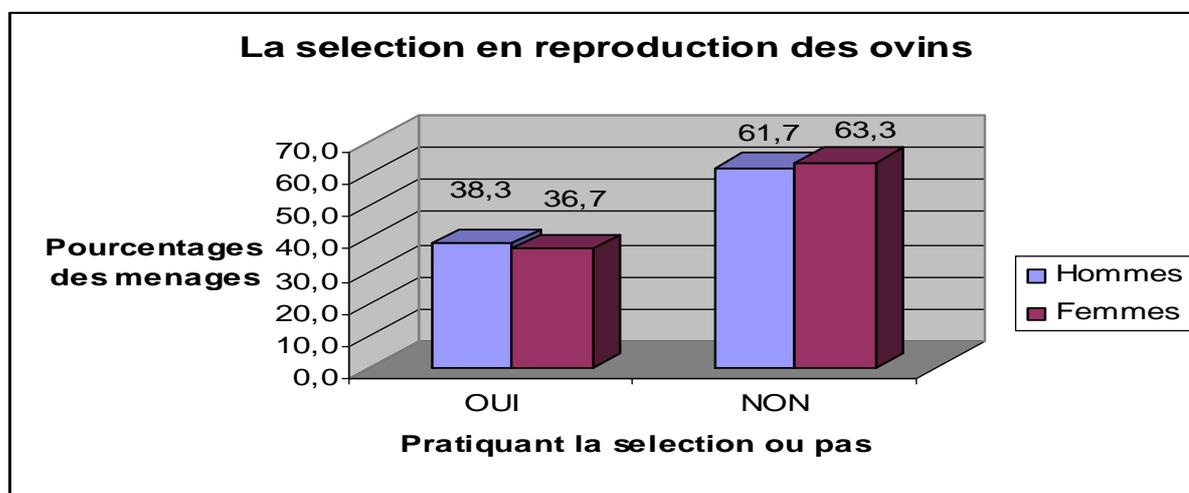


Les résultats du RGAC montrent qu’environ un tiers des Chefs de ménages pratique la sélection en reproduction des bovins, soit 35,5% des Chefs hommes et 31,7% des Chefs femmes.

**Graphique 4.29 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.16)**

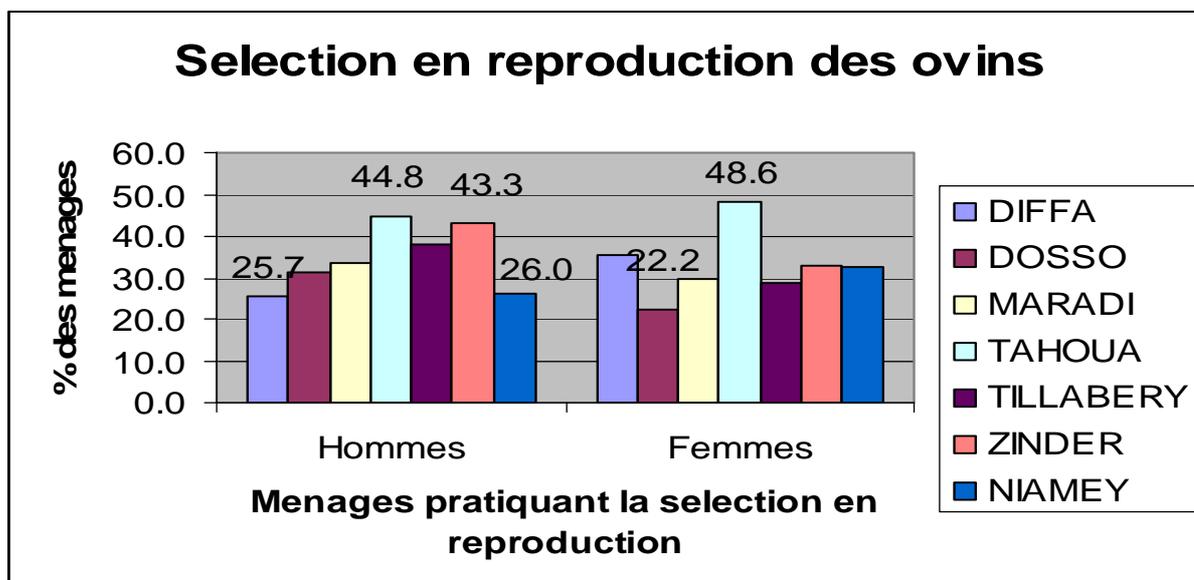


**Graphique 4.30 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.17)**



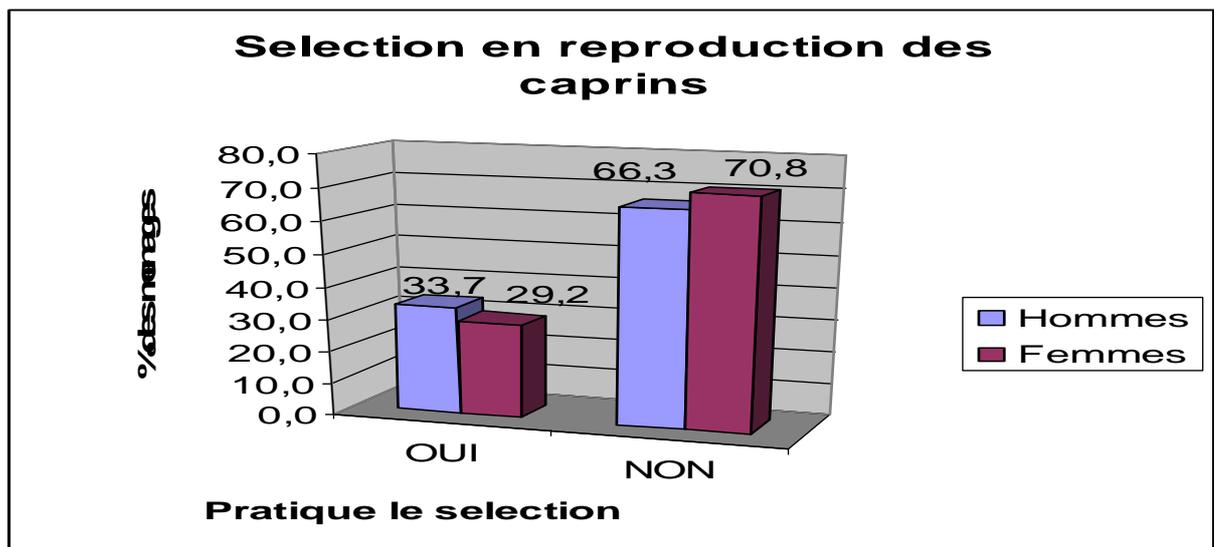
Le graphique 4.30 présente la répartition des chefs de ménage par sexe pratiquant la sélection pour la reproduction des ovins, la même tendance est observée que pour les bovins. Les chefs de ménage hommes comme femmes font cette sélection dans une proportion relativement faible, au niveau national 38,2 : pour les hommes 38,9 et pour les femmes 36,4.

**Graphique 4.31 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.17)**



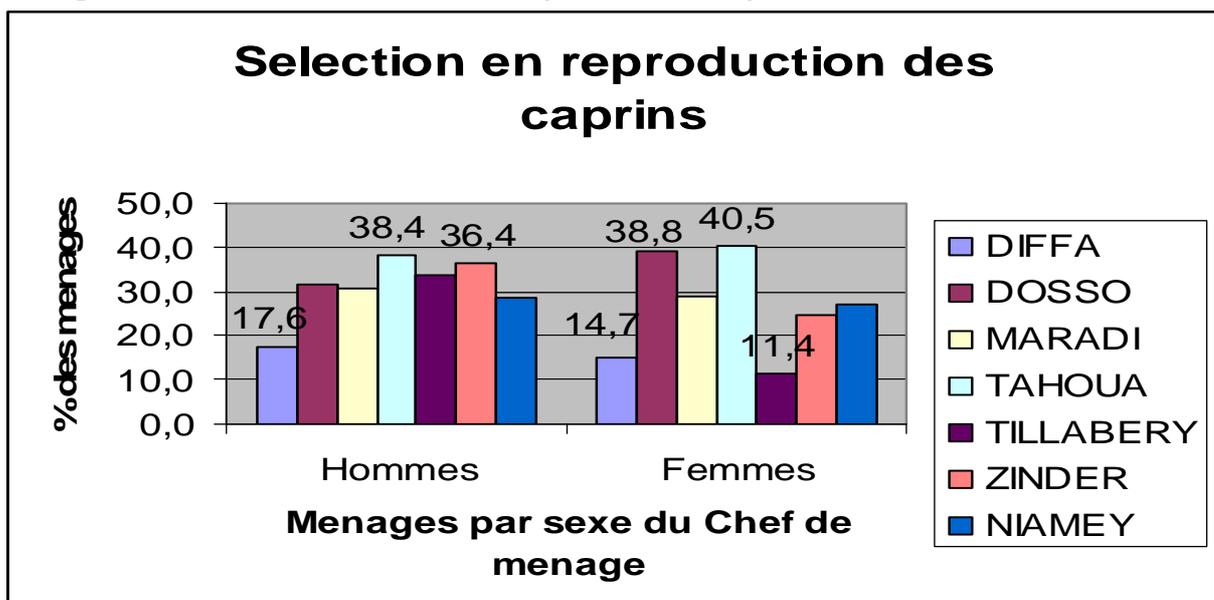
Au niveau régional, les chefs de ménages hommes et femmes à Tahoua pratiquent le plus la sélection en reproduction des ovins. Les Chefs de ménages hommes à Diffa et à Niamey pratiquent le moins la sélection en reproduction des ovins, comme les femmes de Dosso.

**Graphique 4.32 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins selon le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.4.18)**



Au niveau national, juste un sur trois ménages pratique la sélection en reproduction des caprins, soit 33,7% des Chefs de ménages hommes et 29,2% des Chefs de ménages femmes.

**Graphique 4.33 : Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins selon le sexe du chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.4.18)**



Au niveau régional, les Chefs de ménages hommes et femmes, à Tahoua dépassent la moyenne nationale. A Tillabery, les Chefs de ménages hommes dépassent la moyenne nationale, par contre les Chefs de ménages femmes de cette région ont le pourcentage le plus bas en sélection en reproduction des caprins. C'est à Diffa que les Chefs de ménages hommes et femmes pratiquant proportionnellement le moins la sélection en reproduction des caprins dans le pays.

## V. CONCLUSION

Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel a permis une avancée considérable dans la production des données différenciées par sexe concernant le secteur agricole en sens large. Le Volume III présente la dimension « genre » dans le sous-secteur élevage sédentaire que cet élevage soit pratiqué en exclusif ou en association avec l'agriculture. Ce rapport thématique distingue dans sa présentation des résultats du RGAC deux type d'information : l'élevage sédentaire au niveau des ménages agricoles par sexe du Chef de ménage et la possession des animaux par sexe du membres des ménages agricoles. Les données présentent la situation de l'élevage sédentaire au niveau national, régional et des fois au niveau départemental.

Au regard de ces résultats, il ressort que sur le plan national, 93,4% des ménages agricoles est dirigé par un homme et 6,6% par une femme. Les résultats du RGAC montrent que les ménages dirigés par une femme sont relativement plus répandus dans les régions d'Agadez, de Zinder et de Niamey soit, 12,4%, 10% et 9,6% des ménages agricoles dans ces régions. Les ménages dirigés par un homme ont généralement une plus grande taille que ceux dirigés par une femme : les premiers ont en moyenne 6,9 membres et les deuxièmes 4. Le taux de dépendance des ménages agricoles dirigés par une femme (1,03) dépasse celui des ménages dirigés par un homme (0,86).

L'élevage sédentaire en association avec l'agriculture est l'activité principale de la plupart des Chefs de ménages : au niveau national ce type d'élevage est pratiqué par 73,5% des ménages dirigés par un homme et 66,3% des ménages dirigés par une femme. Au niveau régional, le nombre de ménages pratiquant ce type d'élevage est plus élevé à Zinder cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Quant à l'élevage sédentaire pur, il est proportionnellement plus pratiqué par les femmes : 25,9% des ménages dirigés par une femme pratique ce type d'élevage contre 10% des ménages dirigés par un homme. Plusieurs facteurs y ont probablement contribué : la lourdeur des travaux champêtres et la contrainte plus spécifique aux femmes d'accéder au foncier. Néanmoins l'effectif des ménages, homme, pratiquant l'élevage sédentaire pur reste plus élevé (151 203 ménages) que celui des ménages dirigés par une femme (27 966). C'est à Niamey que l'on enregistre le taux le plus élevé de la pratique d'élevage pur, le manque de terre agricole dans les zones urbaines y joue sûrement un rôle.

Quant à la possession du bétail, les résultats du RGAC montrent que les hommes possèdent plus de trois quart des bovins en élevage sédentaire (77,7%) et les femmes presque un quart (22,3%). La proportion possédée par les femmes est assez élevée et le RGAC indique que l'élevage sédentaire des bovins ne peut plus être considéré comme activité unique des hommes. Pour les ovins, 39,3% est en possession d'une femme au niveau national, et 60,3% d'un homme. Par contre les femmes possèdent plus de caprins au niveau national soit 54,5% contre 45,5% pour les hommes. Les différences entre les régions sont substantielles : par rapport à la moyenne nationale, les femmes possèdent par exemple plus des bovins dans la région de Tahoua (34,9% des bovins) mais moins dans la région de Dosso (15,9% des bovins), où elles possèdent relativement plus de caprins par rapport à la moyenne nationale (64,7% des caprins). Les femmes possèdent la grande majorité des ruminants dans la région de Maradi, respectivement 50,2% des ovins et 74,7% des ovins. Quant aux ânes, ils sont surtout possédés par des hommes (81,7% au niveau national), mais la région d'Agadez fait exception avec 30,9% des ânes possédés par une femme ; cet animal constitue le moyen de transport principal des femmes.

Contrairement à la croyance populaire, l'élevage des volailles au Niger n'est plus une activité uniquement des femmes : au niveau national les hommes possèdent 46% des poulets, 68% des pintades et 57% des canards contre respectivement 32%, 14% et 22% pour les femmes. Les enfants s'investissent beaucoup dans l'élevage des volailles, ils possèdent 22%, 18% et 21% respectivement des poulets, pintades et canards. Mais c'est l'élevage des pigeons qui est principalement leur activité : ils possèdent 83% de cette espèce de volaille au niveau national. Quant à la consommation des volailles, plus de la moitié est autoconsommée (54,8%) et presque un quart (22,4%) est consommé pendant les fêtes. Les ménages dirigés par un homme en consomment en moyenne plus, soit 3,1 volailles par ménage au niveau national contre 2.4 volailles par les ménages dirigés par un femme. Il y a des indications que ces derniers utilisent la vente de volaille surtout comme mesure de secours pour faire face aux dépenses urgentes ou pour les offrandes pour des sacrifices.

Par rapport aux pratiques d'élevage, il n'y a pas des disparités substantielles entre les deux Chefs de ménages au niveau national. Il ressort que environ deux tiers des ménages alimentent leurs animaux par l'auge associée au pâturage sans distinction pour les bovins, ovins et caprins. Presque la moitié des deux Chefs utilisent des produits agricoles et sels comme complémentation alimentaire. Les Chefs de ménage femme vaccinent leurs bovins moins que les Chefs, homme : 55,8% d'elles ne vaccinent pas contre 45,6% des Chefs homme. Cette disparité n'existe plus pour la vaccination des ovins et caprins, qui ne sont vaccinés que par environ 30% et 25% par tous les Chefs. Les Chefs de ménages femme pratiquent légèrement moins le déparasitages des bovins, mais cette différence n'existe plus pour les ovins, dont la moitié est déparasitée ou les caprins, dont environ 40% est déparasité. La même situation se présente par rapport à l'embouche : les Chefs femme pratiquent l'embouche des bovins un peu moins (33,8% des Chefs femme et 45,7% des Chefs homme pratiquent l'embouche des bovins, mais la différence est négligeable pour

l'embouche des ovins et des caprins (environ 55% et 30% respectivement). La sélection pour la reproduction est appliquée par environ un tiers des Chefs de ménage, homme et femme, aussi bien pour les bovins que pour les ovins et caprins. Néanmoins, les disparités entre les deux Chefs de ménage en application des pratiques d'élevage peuvent être plus prononcées dans les régions sélectionnées qu'au niveau régional.

En définitive, les résultats du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel permettent de mieux mesurer les contributions des hommes et des femmes, à l'élevage sédentaire au Niger et les circonstances dans lesquels les Chefs de ménages (homme et femmes) opèrent.

## **VI. ANNEXES**

## ANNEXE 1 : TABLEAUX SUR LA POSSESSION DES ANIMAUX SEDENTAIRES

**Tableau A. 3.1 Répartition des bétails sédentaires par espèce selon les régions** (correspondant aux graphiques 3.1 – 3.7)

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Camelin	Equins	Asins
Agadez	1510	71459	112018	13827	40	23651
Diffa	547172	490430	795604	11495	34979	89666
Dosso	459027	360288	681993	18325	10644	99977
Maradi	737105	993556	1702660	12343	12171	118345
Tahoua	621854	1065569	1307125	51898	20446	264464
Tillabery	1222096	1133939	1297464	61474	17260	255336
Zinder	1121442	1483806	2510592	56301	89179	162187
Niamey	36577	138762	75300	42	274	2470
Ensemble du Pays	4746782	5737811	8482755	225704	184993	1016095

**Tableau A. 3.2 Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau régional et national** (Tout l'élevage sédentaire pratiqué en exclusif ou en association avec l'agriculture) (correspondant au graphique 3.8)

Espèce animale sédentaire														
Région	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Equins		Asins		Porcins	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
DIFFA	15	3	13	4	15	6	3	0	2	0	4	1		
DOSSO	3	1	2	1	2	4	3	2	1	0	2	0		
MARADI	4	1	3	3	2	5	2	0	1	0	1	0		
TAHOUA	3	1	4	2	4	3	3	0	1	0	2	0	4	0
TILLABERY	7	2	5	3	6	4	3	1	1	0	2	1	1	2
ZINDER	4	1	3	3	3	5	4	0	1	0	2	0		
NIAMEY	3	1	3	1	2	2	1	0	1	0	1	0		
Moyenne total ensemble du Pays	6	1	5	2	5	4	3	1	1	0	2	0	2	1

**Tableau A. 3.3 Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau départemental (tout l'élevage sédentaire pratiqué en exclusif ou en association avec l'agriculture)**

Espèce animale en moyenne par espèce par sexe du propriétaire															
Régions	Départements	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Equins		Asins		Porcins	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
DIFFA	Diffa	15	2	10	2	16	4	3	0	2	0	4	0		
	Maine-Soroa	13	3	12	4	13	7	3	1	2	1	3	2		
	N'Guigmi	28	6	21	8	21	9	4	1	1	0	4	1		
DOSSO	Dosso	3	0	2	1	1	5	2	0	1	0	1	0		
	Boboye	3	0	2	2	2	2	13	0	1	0	1	0		
	Dogondoutchi	3	1	2	2	2	3	2	5	1	0	2	0		
	Gaya	4	0	3	1	4	3	1	0	1	0	1	0		
	Loga	3	1	2	1	2	4	2	0	1	0	1	0		
MARADI	Madarounfa	3	1	2	2	1	4	1	0	1	0	1	0		
	Aguie	3	1	2	2	1	4	1	0	1	0	1	0		
	Dakoro	5	2	3	4	2	6	2	0	1	0	1	0		
	Guidan Roundji	2	1	2	3	1	5	1	0	1	0	1	0		
	Mayahi	3	1	2	2	2	5	2	0	1	0	1	0		
	Tessaoua	4	1	4	2	2	6	1	0	2	0	2	0		
	Tahoua	3	1	3	2	2	3	1	0	1	0	1	0		
TAHOUA	Abalak	6	1	11	3	12	4	4	0	1	0	3	1		
	Birnin Konni	2	1	2	2	1	3	1	0	1	1	1	0		
	Bouza	3	1	2	2	2	4	2	0	1	0	1	0		
	Illela	3	3	4	2	3	2	2	0	1	0	1	0		
	Keita	3	1	3	2	3	3	2	0	1	0	1	0		
	Madaoua	4	1	5	3	4	4	2	0	1	0	1	0		
	Tchintabaraden	3	2	4	3	5	5	3	1	1	0	1	1	4	0
	Tillabery	7	1	4	2	5	2	3	0	1	0	2	0		
TILLABERY	Filingue	3	2	3	2	5	4	2	0	1	0	2	0		
	Kollo	4	2	3	3	4	3	2	0	1	0	2	1	1	0
	Ouallam	15	3	7	3	7	5	4	0	2	0	3	0		
	Say	8	2	6	4	6	6	2	1	1	0	2	0	0	2
	Tera	11	2	6	3	7	4	3	6	1	0	2	1		
	Mirriah	3	1	3	2	3	5	1	0	1	0	1	0		
ZINDER	Goure	7	3	7	4	7	5	4	0	1	0	2	0		
	Magaria	4	1	3	3	3	5	1	0	1	0	1	0		
	Matameye	3	1	2	3	2	5	3	1	1	0	1	0		
	Tanout	4	1	4	2	3	3	4	0	1	0	2	0		
	Niamey 1	3	1	3	1	2	1	1	0	1	0	1	0		
NIAMEY	Niamey 2	3	1	2	2	2	2	,	,	,	,	1	0		
	Niamey 3	3	2	3	2	3	2	,	,	,	,	1	0		
Moyenne total, ensemble du Pays		5	2	4	2	5	4	3	1	1	0	2	0	2	1

**Tableau A. 3.4 Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau départemental (tout l'élevage sédentaire pratiqué en exclusif ou en association avec l'agriculture)**

Effectif moyen par espèce et par sexe du chef de ménage au niveau régional et départemental															
Régions	Départements	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Equins		Asins		Porcins	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
DIFFA	Diffa	17	18	11	23	21	17	3		2	2	5	4		
	Maine-Soroa	16	12	17	9	20	21	3		2	1	5	4		
	N'Guigmi	33	44	27	45	29	34	5		1	2	5	3		
	Moyenne	18	21	16	19	21	23	3		2	2	5	4		
DOSSO	Dosso	3	8	3	3	6	6	2		2		1	1		
	Boboye	3	3	4	5	5	6	13		1		1	2		
	Dogondoutchi	5	2	4	4	5	4	7		1	1	2	2		
	Gaya	4	6	4	3	7	6	1		1		2			
	Loga	4	2	3	2	6	7	2		1		2	3		
	Moyenne	4	3	4	4	6	5	5		1	1	2	2		
MARADI	Madarounfa	4	2	5	4	5	5	1		1		1	1		
	Aguié	4	6	5	5	5	8	1		1		2	2		
	Dakoro	7	4	7	12	8	7	2	1	1		2	3		
	Guidan Roundji	3	3	5	5	6	5	1		1		1	1		
	Mayahi	4	7	5	15	7	9	2		1	1	2			
	Tessaoua	5	5	6	4	9	6	1		2		2	1		
	Moyenne	5	5	5	7	7	7	2	1	1	1	2	2		
TAHOUA	Tahoua	4	3	5	5	6	5	2	1	1	1	2	2		
	Abalak	7	7	13	7	16	11	5		1		3	3		
	Birnin Konni	3	7	3	6	4	4	1		1		1	1		
	Bouza	4	7	4	3	6	5	3	1	1	1	2	2		
	Illela	5	7	5	9	5	7	2	2	1		1	1		
	Keita	4	2	5	2	6	2	2		1		1	2		
	Madaoua	5	3	8	5	8	5	2		1	1	2	2		
	Tchintabaraden	5	3	7	10	10	11	3		1	1	3	2	4	
	Moyenne	5	5	6	7	8	7	3	2	1	1	2	2	4	
TILLABERY	Tillabéri	8	7	6	2	7	4	3		1		3	2		
	Filingué	5	8	6	11	8	10	2	1	1	1	2	2		
	Kollo	5	3	6	5	7	5	2		1		2	1	1	
	Ouallam	19	7	10	1	12	4	4		2	1	3	1		
	Say	10	17	10	12	12	13	3		1		2	3	2	
	Téra	13	11	9	10	10	21	9	6	2		3	5		
	Moyenne	9	8	8	7	10	9	4	4	1	1	3	3	2	
ZINDER	Mirriah	4	3	5	7	7	8	1		1	1	1	1		
	Goure	9	13	11	12	11	16	5	1	1	2	2	3		
	Magaria	5		6		8		1		1		1			
	Matameye	4	5	5	4	7	5	4		1		1	1		
	Tanout	5	4	6	6	7	6	4	6	1	1	2	2		
	Moyenne	5	6	6	8	8	9	4	4	1	1	2	2		
NIAMEY	Niamey 1	4	4	4	4	3	6	1		1		1	1		
	Niamey 2	4	3	4	4	4	4					1	2		
	Niamey 3	6	3	5	4	5	6					1	1		
	Moyenne	4	3	4	4	4	5	1		1		1	1		

**Tableau A. 3.5 Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (tous ménages pratiquant l'élevage en exclusif ou en association avec l'agriculture) (correspondant au graphique 3.9)

Effectif moyen par espèce et par sexe du <u>Chef de ménage</u> au niveau régional et national														
Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Equins		Asins		Porcins	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
DIFFA	18	21	16	19	21	23	3		2	2	5	4		
DOSSO	4	3	4	4	6	5	5		1	1	2	2		
MARADI	5	5	5	7	7	7	2	1	1	1	2	2		
TAHOUA	5	5	6	7	8	7	3	2	1	1	2	2	4	
TILLABERY	9	8	8	7	10	9	4	4	1	1	3	3	2	
ZINDER	5	6	6	8	8	9	4	4	1	1	2	2		
NIAMEY	4	3	4	4	4	5	1		1		1	1		
<b>Moyenne total</b>	6	7	6	7	8	9	3	3	1	1	2	2	2	

**Tableau A. 3.6 : Effectif des ménages possédant du cheptel bovin sédentaire** (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) **selon la région et la catégorie de l'effectif**

Bovins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif)						
Région	Sans Bovins	1 à 2 têtes	3 à 5 têtes	6 à 10 têtes	11 à 20 têtes	21 têtes & +
	%	%	%	%	%	%
DIFFA	0,2	18,2	16,0	20,8	16,4	28,4
DOSSO	0,0	56,2	28,0	8,6	4,2	3,1
MARADI	0,0	56,3	23,9	11,0	5,4	3,4
TAHOUA	0,0	50,5	30,0	12,8	4,6	2,2
TILLABERY	0,1	30,6	26,1	21,4	11,6	10,2
ZINDER	0,4	52,4	19,9	14,4	9,1	3,8
NIAMEY	0,0	52,9	27,5	9,9	6,9	2,8
<b>Total</b>	0,1	48,4	24,4	14,2	7,7	5,3

**Tableau A. 3.7 : Effectif des ménages possédant du cheptel bovin sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif (correspondant au graphique 3.10 et 3.11)**

Tableau ES20r : Effectif des ménages possédant du cheptel bovin sédentaire (agriculture en association avec l'élevage et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																										
Région	Total		Sans bovin				1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +			
	H	F	H	F		H	F		H	F		H	F		H	F		H	F		H	F				
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
DIFFA	25 141	1 907			67	3,5	4 762	18,9	148	7,7	4 032	16,0	301	15,8	5 186	20,6	436	22,9	4 196	16,7	244	12,8	6964	27,7	711	37,3
DOSSO	52 029	1 092					29 294	56,3	535	49,0	14 461	27,8	388	35,6	4 449	8,6	100	9,1	2 162	4,2	69	6,3	1663	3,2	0	0,0
MARADI	155 745	3 723					87 668	56,3	2 149	57,7	37 603	24,1	538	14,5	17 091	11,0	404	10,9	8 101	5,2	485	13,0	5282	3,4	146	3,9
TAHOUA	127 236	11 687					64 669	50,8	5 478	46,9	37 850	29,7	3 826	32,7	17 054	13,4	675	5,8	4 938	3,9	1 427	12,2	2725	2,1	281	2,4
TILLABERY	110 495	1 917	99	0,1			34 069	30,8	313	16,3	28 792	26,1	563	29,3	23 462	21,2	586	30,6	12 680	11,5	390	20,3	11393	10,3	65	3,4
ZINDER	185 560	14 865	782	0,4			97 013	52,3	7 920	53,3	37 519	20,2	2 384	16,0	26 873	14,5	2 088	14,0	16 793	9,0	1 518	10,2	6580	3,5	954	6,4
NIAMEY	6 349	1 426					3 257	51,3	856	60,0	1 650	26,0	486	34,1	684	10,8	84	5,9	539	8,5			219	3,5	0	0,0
<b>Total</b>	<b>662 556</b>	<b>36 618</b>	<b>881</b>	<b>0,1</b>	<b>67</b>	<b>0,2</b>	<b>320 731</b>	<b>48,4</b>	<b>17 400</b>	<b>47,5</b>	<b>161 907</b>	<b>24,4</b>	<b>8 488</b>	<b>23,2</b>	<b>94 800</b>	<b>14,3</b>	<b>4 374</b>	<b>11,9</b>	<b>49 410</b>	<b>7,5</b>	<b>4 133</b>	<b>11,3</b>	<b>34827</b>	<b>5,3</b>	<b>2157</b>	<b>5,9</b>

**Détail du tableau A. 3.7 (catégories 21 têtes & + éclatées)**

Région	21 têtes & + (en détails)											
	21 à 50 têtes				51 à 100 têtes				101 têtes & +			
	H		F		H		F		H		F	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	5 163	20,5	517	27,1	1 136	4,5	88	4,6	665	2,6	106	5,6
DOSSO	1 104	2,1			440	0,8			119	0,2		
MARADI	4 677	3,0	146	3,9	605	0,4						
TAHOUA	2 405	1,9	281	2,4	180	0,1			140	0,1		
TILLABERY	9 651	8,7	65	3,4	903	0,8			840	0,8		
ZINDER	5 578	3,0	954	6,4	1 002	0,5						
NIAMEY	219	3,5										
<b>Total</b>	<b>28 797</b>	<b>4,3</b>	<b>1 963</b>	<b>5,4</b>	<b>4 266</b>	<b>0,6</b>	<b>88</b>	<b>0,2</b>	<b>1 764</b>	<b>0,3</b>	<b>106</b>	<b>0,3</b>

**Tableau A. 3.8 : Effectif des ménages possédant des ovins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif (correspondant au graphique 3.12 et 3.13)**

Tableau ES21r Effectif des ménages possédant du cheptel ovin sédentaire selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	Effectif
DIFFA	2515	10.5	118	5.2	4016	16.7	830	36.6	5088	21.2	279	12.3	5007	20.8	467	20.6	7239	30.1	571	25.2	24,027	2,265
DOSSO	22211	52.5	280	25.9	12342	29.2	425	39.3	5927	14.0	376	34.8	1048	2.5			761	1.8	0	0.0	42,289	1,081
MARADI	68293	38.7	927	19.6	56476	32.0	1936	41.0	33621	19.1	1307	27.7	12580	7.1	218	4.6	5417	3.1	333	7.0	176,388	4,721
TAHOUA	67708	39.3	6562	42.9	54845	31.8	4442	29.0	32444	18.8	2464	16.1	11519	6.7	1536	10.0	5936	3.4	301	2.0	172,453	15,305
TILLABERY	35689	28.2	500	22.9	35590	28.1	1026	47.0	28662	22.7	401	18.4	18516	14.6			8084	6.4	257	11.8	126,541	2,185
ZINDER	65050	33.3	6309	35.9	63408	32.5	4585	26.1	39496	20.2	3896	22.2	18034	9.2	1679	9.5	9292	4.8	1118	6.4	195,297	17,587
NIAMEY	10163	39.2	1481	40.5	10010	38.6	1151	31.5	3843	14.8	941	25.8	1683	6.5	81	2.2	205	0.8	0	0.0	25,905	3,653
<b>Total</b>	271630	35.6	16177	34.6	236687	31.0	14395	30.8	149082	19.5	9664	20.7	68386	9.0	3981	8.5	36936	4.8	2580	5.5	762,900	46,797

**Tableau A. 3.9 : Effectif des ménages possédant des caprins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif (correspondant au graphique 3.14 et 3.15)**

Tableau ES22r : Effectif des ménages possédant du cheptel caprin sédentaire selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																							
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total		Total
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	Effectif	
DIFFA	1447	4.7	142	5.2	4859	15.7	475	17.3	6743	21.8	507	18.4	6938	22.4	571	20.8	10922	35.3	1053	38.3	30910	2747	
DOSSO	18699	32.9	485	32.4	17874	31.5	324	21.6	14221	25.0	559	37.3	4074	7.2	130	8.7	1961	3.5			56829	1497	
MARADI	55142	22.7	1115	17.0	76416	31.5	2638	40.1	71338	29.4	1458	22.2	32069	13.2	769	11.7	7786	3.2	592	9.0	242750	6571	
TAHOUA	54956	30.3	5695	37.2	62851	34.7	4880	31.8	39003	21.5	2885	18.8	14322	7.9	1585	10.3	9993	5.5	279	1.8	181125	15324	
TILLABERY	30375	25.3	314	14.9	31961	26.6	647	30.8	26831	22.3	673	32.1	17631	14.7	273	13.0	13379	11.1	194	9.2	120176	2101	
ZINDER	43552	17.1	4039	17.0	74092	29.0	7378	31.0	77296	30.3	6898	29.0	44528	17.4	3313	13.9	15942	6.2	2143	9.0	255411	23771	
NIAMEY	6132	47.5	641	32.2	4336	33.6	585	29.4	1674	13.0	458	23.0	545	4.2	307	15.4	236	1.8			12923	1990	
<b>Total</b>	210304	23.4	12431	23.0	272390	30.3	16926	31.3	237106	26.3	13438	24.9	120107	13.3	6948	12.9	60220	6.7	4260	7.9	900126	54003	

**Tableau A. 3.10 : Effectif des ménages possédant des asins sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif (correspondant au graphique 3.16 et 3.17)**

Tableau ES24r : Effectif des ménages possédant du cheptel assin sédentaire selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	Effectif
DIFFA	8462	50.0	925	54.9	3898	23.0	442	26.2	3127	18.5	194	11.5	820	4.8	126	7.5	606	3.6			16913	1686
DOSSO	18156	85.0	226	50.2	2359	11.0	224	49.8	565	2.6							277	1.3			21357	450
MARADI	58182	84.8	1062	78.0	9260	13.5	299	22.0	1193	1.7											68635	1362
TAHOUA	114852	84.2	9766	82.9	18265	13.4	2015	17.1	2950	2.2			166	0.1			108	0.1			136342	11781
TILLABERY	55095	67.5	891	58.1	19873	24.3	448	29.3	4413	5.4	193	12.6	1867	2.3			422	0.5			81669	1532
ZINDER	61610	79.6	6026	78.0	13762	17.8	1589	20.6	1749	2.3			260	0.3	116	1.5					77381	7730
NIAMEY	1276	98.6	249	88.1	18	1.4	34	11.9													1294	282
<b>Total</b>	317633	78.7	19145	77.1	67435	16.7	5051	20.3	13997	3.5	387	1.6	3114	0.8	241	1.0	1412	0.3			403591	24824

**Tableau A. 3.11 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé à l'agriculture par espèce de cheptel selon la région, le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 3.18)**

ES27r : Répartition des ménages pratiquant L'agriculture et l'élevage sédentaire selon la région, le sexe du chef d'exploitation et l'espèce élevée																
Région	Bovins				Ovins				Caprins				Camelins			
	H		F		H		F		H		F		H		F	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DIFFA	24743	69.1	1616	49.8	23739	66.3	2080	64.0	30383	84.8	2456	75.6	3536	9.9		
DOSSO	48759	67.0	550	46.7	39818	54.7	785	66.7	53131	73.0	695	59.1	1956	2.7		
MARADI	154912	56.7	3431	55.6	175135	64.2	3937	63.8	240997	88.3	5686	92.2	6245	2.3	120	1.9
TAHOUA	119282	45.7	10713	45.4	163530	62.6	14002	59.3	170605	65.4	14699	62.3	16789	6.4	726	3.1
TILLABERY	109261	55.7	1798	48.2	125212	63.8	2066	55.4	118873	60.6	2101	56.3	10728	5.5	507	13.6
ZINDER	184502	56.4	14605	45.4	191657	58.6	16040	49.9	251969	77.0	22542	70.1	12781	3.9	1197	3.7
NIAMEY	2717	25.5	280	39.4	6601	62.0	637	89.6	4049	38.1	361	50.8				
<b>Total</b>	644177	54.7	32994	46.0	725692	61.7	39546	55.1	870007	73.9	48542	67.7	52035	4.4	2550	3.6

–suite- Tableau A. 3.11

Région	Equins				Asins				Total		
	H		F		H		F		H	F	Total
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%			
DIFFA	15413	43.0	694	21.4	16791	46.9	1603	49.4	35821	3248	39069
DOSSO	3946	5.4			19361	26.6	450	38.2	72752	1177	73929
MARADI	9513	3.5	107	1.7	68366	25.0	1362	22.1	272981	6169	279150
TAHOUA	14569	5.6	662	2.8	130779	50.1	11734	49.7	261058	23608	284666
TILLABERY	10342	5.3	465	12.5	80471	41.0	1496	40.1	196317	3731	200048
ZINDER	56887	17.4	4581	14.2	76491	23.4	7470	23.2	327038	32162	359200
NIAMEY					509	4.8	95	13.4	10639	711	11350
<b>Total</b>	110670	9.4	6509	9.1	392767	33.4	24211	33.7	1176606	71749	1247412

**Tableau A. 3.12 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé à l'agriculture par catégorie d'effectif en bovins selon la région, le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 3.19)**

Tableau ES28r : Effectif des ménages possédant du cheptel bovin (élevage sédentaire associé à l'agriculture) selon la région, le sexe du chef de ménage et catégorie d'effectif																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	Eff.
DIFFA	4573	18.5	65	4.0	4032	16.3	301	18.7	5098	20.6	330	20.4	4196	17.0	244	15.1	6842	27.7	608	37.6	24743	1616
DOSSO	28543	58.5	122	22.3	13730	28.2	259	47.1	3846	7.9	100	18.2	1446	3.0	69	12.5	1194	2.4	0	0.0	48759	550
MARADI	87574	56.5	1991	58.0	37243	24.0	538	15.7	16812	10.9	271	7.9	8101	5.2	485	14.1	5182	3.3	146	4.3	154912	3431
TAHOUA	62842	52.7	5478	51.1	35560	29.8	3780	35.3	15222	12.8	500	4.7	3922	3.3	815	7.6	1736	1.5	140	1.3	119282	10713
TILLABERY	33763	30.9	194	10.8	28512	26.1	563	31.3	23159	21.2	586	32.6	12546	11.5	390	21.7	11182	10.2	65	3.6	109261	1798
ZINDER	96766	52.4	7920	54.2	37519	20.3	2384	16.3	26873	14.6	1828	12.5	15983	8.7	1518	10.4	6580	3.6	954	6.5	184502	14605
NIAMEY	1134	41.7	42	14.9	780	28.7	239	85.1	263	9.7			341	12.5			200	7.3			2717	280
Total	315195	48.9	15813	47.9	157376	24.4	8064	24.4	91274	14.2	3615	11.0	46535	7.2	3521	10.7	32915	5.1	1914	5.8	644177	32994

**Tableau A. 3.13 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé à l'agriculture par catégorie d'effectif en ovins selon la région, le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 3.20)**

Tableau ES29r : Effectif des ménages possédant du cheptel ovin (Agriculture et élevage sédentaire) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																							
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total		
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	Eff.	
DIFFA	2515	10.6	118	5.7	3934	16.6	727	35.0	5005	21.1	196	9.4	5007	21.1	467	22.4	7117	30.0	571	27.5	23739	2080	
DOSSO	21604	54.3	280	35.6	11785	29.6	295	37.6	5293	13.3	210	26.7	586	1.5			550	1.4			39818	785	
MARADI	67866	38.8	927	23.6	55750	31.8	1623	41.2	33521	19.1	836	21.2	12580	7.2	218	5.5	5417	3.1	333	8.5	175135	3937	
TAHOUA	66183	40.5	6139	43.8	53387	32.6	3940	28.1	30731	18.8	2243	16.0	10005	6.1	1379	9.8	3224	2.0	301	2.1	163530	14002	
TILLABERY	35534	28.4	500	24.2	35069	28.0	907	43.9	28294	22.6	401	19.4	18366	14.7			7950	6.3	257	12.5	125212	2066	
ZINDER	64137	33.5	5562	34.7	61773	32.2	4083	25.5	38899	20.3	3698	23.1	17372	9.1	1679	10.5	9458	4.9	1019	6.3	191657	16040	
NIAMEY	2236	33.9	249	39.1	2771	42.0	68	10.7	743	11.3	239	37.5	687	10.4	81	12.7	164	2.5			6601	637	
Total	260075	35.8	13776	34.8	224469	30.9	11643	29.4	142485	19.6	7822	19.8	64604	8.9	3824	9.7	33880	4.7	2481	6.3	725692	39546	

**Tableau A. 3.14 : Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé à l'agriculture par catégorie d'effectif en caprins selon la région, le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 3.21)**

Tableau ES30r : Effectif des ménages possédant du cheptel caprin (Agriculture et élevage) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	Eff
DIFFA	1402	4.6	59	2.4	4777	15.7	475	19.3	6555	21.6	507	20.6	6850	22.5	465	18.9	10800	35.5	950	38.7	30383	2456
DOSSO	18055	34.0	231	33.2	17149	32.3	157	22.6	13178	24.8	307	44.1	3448	6.5			1301	2.4	0	0.0	53131	695
MARADI	54924	22.8	957	16.8	75365	31.3	2176	38.3	70952	29.4	1192	21.0	32069	13.3	769	13.5	7686	3.2	592	10.4	240997	5686
TAHOUA	53461	31.3	5695	38.7	60396	35.4	4302	29.3	37491	22.0	2885	19.6	13603	8.0	1585	10.8	5654	3.3	232	1.6	170605	14699
TILLABERY	30155	25.4	314	14.9	31374	26.4	647	30.8	26752	22.5	673	32.1	17480	14.7	273	13.0	13111	11.0	194	9.2	118873	2101
ZINDER	42363	16.8	3940	17.5	73262	29.1	6891	30.6	76641	30.4	6675	29.6	44021	17.5	2894	12.8	15683	6.2	2143	9.5	251969	22542
NIAMEY	2131	52.6	34	9.3	927	22.9	247	68.3	667	16.5	81	22.4	260	6.4			64	1.6			4049	361
<b>Total</b>	<b>202492</b>	<b>23.3</b>	<b>11230</b>	<b>23.1</b>	<b>263250</b>	<b>30.3</b>	<b>14895</b>	<b>30.7</b>	<b>232236</b>	<b>26.7</b>	<b>12319</b>	<b>25.4</b>	<b>117731</b>	<b>13.5</b>	<b>5986</b>	<b>12.3</b>	<b>54299</b>	<b>6.2</b>	<b>4112</b>	<b>8.5</b>	<b>870007</b>	<b>48542</b>

**Tableau A. 3.15 – Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur selon la région et par sexe du Chef de ménage (correspondant au graphique 3.22)**

Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur selon la région, le sexe du chef d'exploitation et l'espèce élevée																								
Région	Bovins						Ovins						Caprins						Camelins					
	H		F		Total		H		F		Total		H		F		Total		H		F		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	399	57,8	291	42,2	690	28,8	288	60,9	185	39,1	473	19,7	527	64,4	291	35,6	818	34,2	122	100,0			122	5,1
DOSSO	3 270	85,8	542	14,2	3 813	28,3	2 376	88,9	296	11,1	2 673	19,8	3 698	82,2	802	17,8	4 500	33,3	332	100,0			332	2,5
MARADI	833	74,1	291	25,9	1 124	17,8	1 253	61,5	784	38,5	2 037	32,3	1 754	66,5	885	33,5	2 639	41,8					0	0,0
TAHOUA	7 954	89,1	974	10,9	8 927	22,2	8 923	87,3	1 303	12,7	10 226	25,5	10 520	94,4	624	5,6	11 144	27,8	3 360	100,0			3 360	8,4
TILLABERY	1 235	91,2	119	8,8	1 354	24,1	1 329	91,8	119	8,2	1 448	25,7	1 304	100,0			1 304	23,2	134	100,0			134	2,4
ZINDER	1 058	80,3	260	19,7	1 317	9,8	3 806	72,4	1 448	27,6	5 253	38,9	3 442	73,7	1 229	26,3	4 671	34,6	354	100,0			354	2,6
NIAMEY	3 632	76,0	1 146	24,0	4 778	12,4	19 304	86,5	3 017	13,5	22 321	57,7	8 873	84,5	1 629	15,5	10 502	27,2	42	100,0			42	0,1
<b>Total</b>	<b>18 380</b>	<b>83,5</b>	<b>3 624</b>	<b>16,5</b>	<b>22 003</b>	<b>18,3</b>	<b>37 279</b>	<b>83,9</b>	<b>7 152</b>	<b>16,1</b>	<b>44 431</b>	<b>37,0</b>	<b>30 118</b>	<b>84,7</b>	<b>5 461</b>	<b>15,3</b>	<b>35 579</b>	<b>29,6</b>	<b>4 344</b>	<b>100,0</b>			<b>4 344</b>	<b>3,6</b>

**-Suite- Tableau A. 3.15**

Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire exclusif selon la région, le sexe du chef d'exploitation et l'espece élevée													
Région	Equins						Asins						TOTAL
	H		F		Total		H		F		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
DIFFA	88	100,0			88	3,7	122	59,5	83	40,5	205	8,6	2395
DOSSO	181	100,0			181	1,3	1 996	100,0			1 996	14,8	13495
MARADI	246	100,0			246	3,9	269	100,0			269	4,3	6315
TAHOUA	882	100,0			882	2,2	5 563	99,2	47	0,8	5 609	14,0	40149
TILLABERY	150	100,0			150	2,7	1 199	97,1	36	2,9	1 234	21,9	5624
ZINDER	503	65,9	260	34,1	763	5,6	891	77,4	260	22,6	1 151	8,5	13510
NIAMEY	42	100,0			42	0,1	784	80,7	187	19,3	971	2,5	38657
<b>Total</b>	2 092	88,9	260	11,1	2 352	2,0	10 824	94,6	612	5,4	11 436	9,5	120145

**Tableau A. 3.16 – Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en bovin selon la région et par sexe du Chef de ménage (correspondant au graphique 3.23)**

Tableau ES28r : Effectif des ménages possédant du cheptel bovin (élevage sédentaire exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	Eff
DIFFA	189	47.4	83	28.5					88	22.0	106	36.4					122	30.6	102	35.1	399	291
DOSSO	751	23.0	413	76.1	731	22.4	130	23.9	603	18.4			716	21.9			469	14.3			3270	542
MARADI	94	11.3	158	54.2	360	43.2			279	33.5	134	45.8					100	12.0			833	291
TAHOUA	1827	23.0			2289	28.8	47	4.8	1832	23.0	175	18.0	1016	12.8	612	62.8	989	12.4	140	14.4	7954	974
TILLABERY	306	24.8	119	100.0	281	22.7			303	24.6			134	10.9			211	17.1			1235	119
ZINDER	247	23.4									260	100.0	810	76.6							1058	260
NIAMEY	2123	58.4	814	71.1	870	24.0	248	21.6	421	11.6	84	7.3	198	5.4			20	0.5			3632	1146
<b>Total</b>	5536	30.1	1587	43.8	4531	24.7	424	11.7	3526	19.2	758	20.9	2874	15.6	612	16.9	1912	10.4	242	6.7	18380	3624

**Tableau A. 3.17 – Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en ovin selon la région et par sexe du Chef de ménage** (correspondant au graphique 3.24)

Tableau ES29r : Effectif des ménages possédant du cheptel ovin (élevage sédentaire exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																				
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +		Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		H	F
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	Eff
DIFFA					83	28.8	102	55.2	83	28.8	83	44.8					122	42.4	288	185
DOSSO	607	25.5			557	23.4	130	43.8	539	22.7	167	56.2	461	19.4			211	8.9	2376	296
MARADI	428	34.1			725	57.9	313	39.9	100	8.0	471	60.1							1253	784
TAHOUA	1524	17.1	423	32.5	1458	16.3	502	38.5	1714	19.2	221	16.9	1514	17.0	157	12.0	2713	30.4	8923	1303
TILLABERY	155	11.7			521	39.2	119	100.0	368	27.7			150	11.3			134	10.1	1329	119
ZINDER	913	24.0	747	51.6	1635	43.0	503	34.7	597	15.7	198	13.7	661	17.4					3806	1448
NIAMEY	7928	41.1	1231	40.8	7239	37.5	1083	35.9	3101	16.1	702	23.3	996	5.2			41	0.2	19304	3017
<b>Total</b>	11555	31.0	2401	33.6	12218	32.8	2752	38.5	6502	17.4	1842	25.8	3783	10.1	157	2.2	3221	8.6	37279	7152

**Tableau A. 3.18 – Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en Caprins selon la région et par sexe du Chef de ménage** (correspondant au graphique 3.25)

Tableau ES30r : Effectif des ménages possédant du cheptel caprin (élevage sédentaire exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la taille du troupeau																						
Région	1 à 2 têtes				3 à 5 têtes				6 à 10 têtes				11 à 20 têtes				21 têtes & +				Total	
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H	F
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	Eff
DIFFA	45	8.6	83	28.5	83	15.7			189	35.9			88	16.7	106	36.4	122	23.2	102	35.1	527	291
DOSSO	644	17.4	253	31.6	725	19.6	167	20.8	1043	28.2	252	31.4	626	16.9	130	16.2	660	17.8			3698	802
MARADI	217	12.4	158	17.8	1050	59.9	461	52.1	386	22.0	266	30.0					100	5.7			1754	885
TAHOUA	1495	14.2			2454	23.3	578	92.5	1512	14.4			719	6.8			4340	41.3	47	7.5	10520	624
TILLABERY	220	16.8			587	45.0			79	6.1			150	11.5			268	20.6			1304	
ZINDER	1189	34.5	99	8.1	830	24.1	487	39.6	656	19.0	224	18.2	507	14.7	419	34.1	260	7.6			3442	1229
NIAMEY	4002	45.1	607	37.3	3409	38.4	338	20.8	1006	11.3	377	23.1	285	3.2	307	18.8	172	1.9			8873	1629
<b>Total</b>	7812	25.9	1200	22.0	9139	30.3	2031	37.2	4870	16.2	1119	20.5	2376	7.9	962	17.6	5921	19.7	149	2.7	30118	5461

**Tableau A.3.19 – Répartition des poulets selon possession et la région** (correspondant aux graphiques 3.26, 3.27 et 3.29)

Répartition des poulet selon la possession et la région											
Région	Femmes			Enfants			Hommes			Total poulet	
	Effectif	%/ région	%/ femmes	Effectif	%/ région	%/ enfants	Effectif	%/ région	%/ hommes	Effectif	%
AGADEZ	123,507	34.6	5.8	7,506	2.1	0.5	225,861	63.3	7.4	356,874	5.3
DIFFA	139,621	44.4	6.5	98,558	31.4	6.7	76,112	24.2	2.5	314,291	4.7
DOSSO	358,895	32.8	16.7	218,576	20.0	14.9	517,165	47.2	16.9	1,094,635	16.4
MARADI	356,626	33.0	16.6	258,331	23.9	17.6	464,991	43.1	15.2	1,079,948	16.2
TAHOUA	338,249	31.5	15.8	216,844	20.2	14.8	519,261	48.3	17.0	1,074,354	16.1
TILLABERY	245,915	34.7	11.5	211,991	29.9	14.5	250,256	35.3	8.2	708,161	10.6
ZINDER	552,495	28.0	25.7	436,279	22.1	29.8	983,225	49.9	32.1	1,971,999	29.5
NIAMEY	31,857	43.1	1.5	15,679	21.2	1.1	26,418	35.7	0.9	73,954	1.1
Total	2,147,164	32.2	100.0	1,463,764	21.9	100.0	3,063,288	45.9	100.0	6,674,216	100.0

**Tableau A.3.20 – Répartition des pintades selon possession et la région** (correspondant aux graphiques 3.26, 3.27 et 3.29)

Répartition des pintades selon la possession et la région											
Région	Femmes			Enfants			Hommes			Total pintades	
	Effectif	%/ région	%/ femmes	Effectif	%/ région	%/ enfants	Effectif	%/ région	%/ hommes	Effectif	%
AGADEZ	3,412	4.2	0.8	2,559	3.2	0.4	74,548	92.6	3.4	80,518	2.5
DIFFA	18,013	34.9	4.1	20,795	40.2	3.6	12,870	24.9	0.6	51,678	1.6
DOSSO	49,866	8.2	11.4	68,888	11.3	11.9	492,893	80.6	22.7	611,647	19.1
MARADI	47,614	8.4	10.9	104,585	18.5	18.0	414,331	73.1	19.0	566,530	17.7
TAHOUA	130,018	25.7	29.6	129,388	25.6	22.3	246,663	48.7	11.3	506,069	15.8
TILLABERY	56,499	21.1	12.9	61,635	23.0	10.6	149,966	55.9	6.9	268,100	8.4
ZINDER	125,613	11.8	28.6	180,645	16.9	31.2	760,384	71.3	35.0	1,066,642	33.4
NIAMEY	7,749	18.1	1.8	11,291	26.4	1.9	23,800	55.6	1.1	42,839	1.3
Total	438,784	13.7	100.0	579,785	18.2	100.0	2,175,454	68.1	100	3,194,023	100

**Tableau A.3.21 – Répartition des canards selon possession et la région** (correspondant aux graphiques 3.26, 3.27 et 3.29)

Répartition des canards selon la possession et la région											
Région	Femmes			Enfants			Hommes			Total	
	Effectif	%/ région	%/ femmes	Effectif	%/ région	%/ enfants	Effectif	%/ région	%/ hommes	Effectif	%
AGADEZ	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	10,235	100.0	4.2	10,235	2.4
DIFFA	12,604	40.5	13.1	18,164	58.4	20.5	324	1.0	0.1	31,092	7.3
DOSSO	24,344	37.2	25.3	3,417	5.2	3.9	37,678	57.6	15.5	65,439	15.3
MARADI	6,200	8.1	6.5	13,431	17.4	15.2	57,371	74.5	23.6	77,002	18.0
TAHOUA	23,713	27.3	24.7	25,300	29.1	28.6	37,978	43.7	15.6	86,991	20.3
TILLABERY	3,718	29.3	3.9	5,721	45.1	6.5	3,232	25.5	1.3	12,671	3.0
ZINDER	24,130	17.5	25.1	21,127	15.4	23.9	92,257	67.1	38.0	137,514	32.2
NIAMEY	1,377	20.5	1.4	1,386	20.7	1.6	3,950	58.8	1.6	6,713	1.6
Total	96,086	22.5	100.0	88,546	20.7	100.0	243,025	56.8	100	427,658	100

**Tableau A.3.22 – Répartition des pigeons selon possession et la région (correspondant aux graphiques 3.26, 3.27 et 3.29)**

Répartition des pigeons selon la possession et la région											
Régions	Femmes			Enfants			Hommes			Total pigeons	
	Effectif	%/ région	%/ femmes	Effectif	%/ région	%/ enfants	Effectif	%/ région	%/ hommes	Effectif	%
AGADEZ	0	0.0	0.0	196,588	88.8	15.8	24,686	11.2	11.8	221,274	14.8
DIFFA	4,373	7.2	10.7	51,109	84.7	4.1	4,873	8.1	2.3	60,356	4.0
DOSSO	2,227	1.2	5.5	148,294	78.8	11.9	37,671	20.0	18.0	188,192	12.6
MARADI	2,952	1.6	7.2	148,025	81.0	11.9	31,848	17.4	15.2	182,825	12.2
TAHOUA	9,789	3.2	24.0	239,717	77.5	19.2	59,608	19.3	28.5	309,114	20.7
TILLABERY	533	0.5	1.3	82,655	84.7	6.6	14,435	14.8	6.9	97,623	6.5
ZINDER	19,780	5.4	48.6	322,447	87.4	25.9	26,568	7.2	12.7	368,795	24.7
NIAMEY	1,076	1.6	2.6	57,176	84.4	4.6	9,469	14.0	4.5	67,720	4.5
<b>Total</b>	<b>40,729</b>	<b>2.7</b>	<b>100.0</b>	<b>1,246,011</b>	<b>83.3</b>	<b>100.0</b>	<b>209,158</b>	<b>14.0</b>	<b>100</b>	<b>1,495,899</b>	<b>100</b>

**Tableau A.3.23 – Répartition d'autres volailles selon possession et la région (correspondant aux graphiques 3.26, 3.27 et 3.29)**

Répartition d'autres volailles selon la possession et la région											
Région	Femmes			Enfants			Hommes			Total autres	
	Effectif	%/ région	%/ femmes	Effectif	%/ région	%/ enfants	Effectif	%/ région	%/ hommes	Effectif	%
AGADEZ	112,248	50.5	73.1	8,359	3.8	12.9	101,501	45.7	54.4	222,108	54.9
DIFFA	488	14.3	0.3	2,924	85.7	4.5	0	0.0	0.0	3,411	0.8
DOSSO	1,933	22.1	1.3	987	11.3	1.5	5,807	66.5	3.1	8,727	2.2
MARADI	958	4.8	0.6	2,788	13.9	4.3	16,356	81.4	8.8	20,102	5.0
TAHOUA	3,139	10.7	2.0	15,323	52.5	23.7	10,753	36.8	5.8	29,215	7.2
TILLABERY	19,930	35.4	13.0	11,103	19.7	17.2	25,269	44.9	13.5	56,302	13.9
ZINDER	6,036	16.5	3.9	11,892	32.5	18.4	18,609	50.9	10.0	36,538	9.0
NIAMEY	8,750	31.0	5.7	11,225	39.8	17.4	8,236	29.2	4.4	28,211	7.0
<b>Total</b>	<b>153,482</b>	<b>37.9</b>	<b>100.0</b>	<b>64,602</b>	<b>16.0</b>	<b>100.0</b>	<b>186,532</b>	<b>46.1</b>	<b>100</b>	<b>404,615</b>	<b>100</b>

**Tableau A.3.24 : Effectif moyen par espèce de volaille élevée selon les régions et le sexe du chef de ménage (correspondant graphique 3.30 & 3.31)**

Région	Espèce volaille									
	Poulet		Pintades		Canards		Pigeons		Autres	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
AGADEZ	21	18	5	2	1	0	15	11	14	9
DIFFA	19	18	3	3	2	2	4	3	0	
DOSSO	17	15	9	7	1	1	3	5	0	
MARADI	15	7	8	3	1	0	2	3	0	
TAHOUA	11	10	5	5	1	1	3	4	0	
TILLABERY	12	15	5	1	0	1	2	1	1	
ZINDER	18	11	10	3	1	1	3	4	0	
NIAMEY	6	6	3	2	0	1	5	7	2	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	

**Tableau A.3.25 : Répartition régionale de la consommation de la volaille**

Région	Cons Ménage		Fêtes		Baptême		Mariage		Funérailles		Autres		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
AGADEZ	99 798	74,4	34 289	25,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	134 086
DIFFA	83 884	41,1	43 303	21,2	7 945	3,9	1 980	1,0	1 079	0,5	66 148	32,4	204 340
DOSSO	937 023	53,6	412 476	23,6	44 853	2,6	162 291	9,3	1 172	0,1	191 276	10,9	1 749 092
MARADI	1 018 421	56,4	417 747	23,1	203 391	11,3	51 375	2,8	34 014	1,9	80 557	4,5	1 805 504
TAHOUA	1 020 449	66,3	306 208	19,9	52 881	3,4	20 114	1,3	709	0,0	138 658	9,0	1 539 020
TILLABERY	315 150	40,7	233 775	30,2	32 434	4,2	61 076	7,9	1 256	0,2	131 239	16,9	774 930
ZINDER	1 362 167	52,5	533 493	20,6	476 864	18,4	41 737	1,6	2 022	0,1	175 941	6,8	2 592 224
NIAMEY	171 453	51,1	66 069	19,7	9 487	2,8	62 920	18,7	0	0,0	25 869	7,7	335 799
<b>Total</b>	<b>5 008 345</b>	<b>54,8</b>	<b>2 047 360</b>	<b>22,4</b>	<b>827 855</b>	<b>9,1</b>	<b>401 493</b>	<b>4,4</b>	<b>40 253</b>	<b>0,4</b>	<b>809 690</b>	<b>8,9</b>	<b>9 134 995</b>

**Tableau A.3.26 : Répartition régionale de la consommation moyenne de la volaille selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional (correspondant graphique 3.32)**

Région	Cons Ménage		Fêtes		Baptême - Mariage - Funérailles		Autres	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
AGADEZ	2,3	1,7	0,8	0,6				
DIFFA	1,7	1,8	0,9	0,8	0,2	0,2	1,3	1,3
DOSSO	5,0	4,4	2,2	1,6	1,1	0,8	1,0	1,1
MARADI	3,4	2,9	1,4	1,3	1,0	0,8	0,3	0,6
TAHOUA	3,3	2,3	1,0	1,1	0,2	0,2	0,4	2,7
TILLABERY	1,4	2,4	1,0	1,4	0,4	1,2	0,6	0,1
ZINDER	3,3	2,3	1,3	0,7	1,3	0,4	0,4	1,5
NIAMEY	2,3	2,3	0,9	0,8	0,9	1,5	0,3	0,1
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>8,0</b>

## ANNEXE 2 : TABLEAUX SUR LES PRATIQUES D'ELEVAGE AU NIVEAU DES MENAGES

**Tableau A. 4.1 Mode alimentation des bovins par sexe du Chef de ménage (correspondant aux graphiques 4.1 et 4.2)**

Régions	TOTAL	Total		A l'auge						Pâturage						Mixte					
		H	F	Total l'auge		H		F		Total pâturage		H		F		Total mixte		H		F	
				Eff.	%/tot	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F	Eff.	%	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F	Eff.	%	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F
DIFFA	29166	27197	1969	593	2,0	593	2,2			19894	68,2	18778	69,0	1116	56,7	8679	29,8	7826	28,8	853	43,3
DOSSO	109522	105639	3883	16051	14,7	15647	14,8	405	10,4	11373	10,4	10552	10,0	821	21,1	82098	75,0	79441	75,2	2657	68,4
MARADI	163304	159392	3912	20584	12,6	20233	12,7	351	9,0	33748	20,7	33245	20,9	503	12,8	108972	66,7	105913	66,4	3059	78,2
TAHOUA	143689	131486	12203	6937	4,8	6507	4,9	429	3,5	29118	20,3	25515	19,4	3603	29,5	107635	74,9	99464	75,6	8171	67,0
TILLABERY	123642	120955	2687	8119	6,6	7877	6,5	241	9,0	66148	53,5	64887	53,6	1261	46,9	49375	39,9	48191	39,8	1185	44,1
ZINDER	215226	199355	15871	29398	13,7	27381	13,7	2017	12,7	37259	17,3	33740	16,9	3519	22,2	148569	69,0	138234	69,3	10335	65,1
NIAMEY	8773	7346	1426	2800	31,9	2357	32,1	443	31,1	1393	15,9	1310	17,8	84	5,9	4579	52,2	3680	50,1	899	63,1
Ensemble Niger	793322	751372	41951	84482	10,6	80596	10,7	3886	9,3	198933	25,1	188026	25,0	10907	26,0	509908	64,3	482750	64,2	27158	64,7

**Tableau A. 4.2 Mode alimentation des ovins par sexe du chef de ménage au niveau régional (correspondant aux graphiques 4.3 et 4.4)**

Régions	Total	Total		Total a l'auge		A l'auge				Total Pâturage		Pâturage				Total mixte		Mixte			
		H	F	Total	%	H		F		Total	%	H		F		Total	%	H		F	
						Eff.	%/tot	Eff.	%/Tot H			Eff.	%/Tot F	Eff.	%/Tot H			Eff.	%/Tot F	Eff.	%/tot
DIFFA	28706	26440	2265	628	2,2	559	2,1	67	2,9	18751	65,3	17470	66,1	1215	53,6	9427	32,8	8412	31,8	983	43,4
DOSSO	92422	89500	2922	16630	18,0	16325	18,2	286	9,8	10740	11,6	10544	11,8	185	6,3	65152	70,5	62631	70,0	2451	83,9
MARADI	185454	180734	4721	45406	24,5	44680	24,7	701	14,8	39019	21,0	38493	21,3	505	10,7	101130	54,5	97561	54,0	3515	74,5
TAHOUA	192487	176705	15783	15377	8,0	13707	7,8	1662	10,5	43150	22,4	38593	21,8	4535	28,7	134060	69,6	124404	70,4	9586	60,7
TILLABERY	141675	138665	3010	10286	7,3	10021	7,2	258	8,6	77806	54,9	76065	54,9	1686	56,0	53682	37,9	52579	37,9	1066	35,4
ZINDER	234334	215578	18756	74662	31,9	70054	32,5	4576	24,4	40972	17,5	37350	17,3	3604	19,2	118800	50,7	108174	50,2	10576	56,4
NIAMEY	32305	28651	3653	22912	70,9	20362	71,1	2479	67,8	1336	4,1	1213	4,2	119	3,3	8157	25,2	7076	24,7	1056	28,9
Ensemble du Niger	907383	856273	51110	185901	20,5	175709	20,5	10028	19,6	231774	25,5	219728	25,7	11849	23,2	490408	54,0	460836	53,8	29233	57,2

**Tableau A. 4.3 Mode alimentation des caprins par sexe du chef de ménage au niveau régional** (correspondant aux graphiques 4.5 et 4.6)

Régions	Total	Total		Total a l'auge		A l'auge				Total Pâturage		Pâturage				Total mixte		Mixte			
		H	F	Total	%	H		F		Total	%	H		F		Total	%	H		F	
		Eff.	Eff.	Eff.	%/tot	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F	Eff.	%/tot	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F	Eff.	%/tot	Eff.	%/Tot H	Eff.	%/Tot F
DIFFA	36847	34 037	2 809	497	1,4	496	1,5			23992	65,1	21 932	64,4	1 996	71,1	12457	33,8	11 610	34,1	813	28,9
DOSSO	121553	117 466	4 087	22762	18,7	22 220	18,9	523	12,8	20303	16,7	19 373	16,5	913	22,3	78588	64,7	75 873	64,6	2 650	64,9
MARADI	256514	249 753	6 761	70219	27,4	68 441	27,4	1 750	25,9	49191	19,2	48 584	19,5	588	8,7	137204	53,5	132 729	53,1	4 423	65,4
TAHOUA	202737	186 939	15 798	11650	5,7	11 015	5,9	630	4,0	47578	23,5	43 360	23,2	4 194	26,6	143609	70,8	132 564	70,9	10 974	69,5
TILLABERY	131749	128 910	2 839	7419	5,6	7 333	5,7	81	2,9	72748	55,2	71 510	55,5	1 182	41,6	51682	39,2	50 068	38,8	1 575	55,5
ZINDER	305752	280 632	25 120	81580	26,7	76 144	27,1	5 409	21,5	62502	20,4	54 280	19,3	8 203	32,7	161770	52,9	150 209	53,5	11 508	45,8
NIAMEY	16467	14 477	1 990	9050	55,0	7 853	54,2	1 143	57,4	885	5,4	879	6,1		0,0	6632	40,3	5 745	39,7	847	42,6
Ensemble du Niger	1071618	1 012 215	59 403	203178	19,0	193 501	19,1	9 536	16,1	277199	25,9	259 917	25,7	17077	28,7	591942	55,2	558 797	55,2	32 790	55,2

**Tableau A. 4.4 Répartition des ménages donnant une complémentation aux bovins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage** (correspondant au graphique 4.7)

Régions	Total des ménages donnant une complémentation alimentaire aux Bovins			agric.		agro-ind.		agric. & agro-ind.		Sels minér.		agric. & sels minér.		agro-ind. & sels minér.		agric., agro-ind. & sels minér.		Autres combinaison	
	Total	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
				%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
DIFFA	29166	27197	1969	31,1	14,2	4,2	8,8	27,3	22,0	1,2		25,8	33,5	0,4		6,5	16,2	3,5	5,4
DOSSO	109522	105639	3883	2,6	3,0	0,7		1,9		3,5	5,8	70,0	64,4	3,8	14,3	6,2	2,1	11,2	10,5
MARADI	163304	159392	3912	6,1	2,9	0,2		2,3	5,4	4,6	4,7	46,7	42,2	4,3	6,8	29,9	29,3	6,0	8,6
TAHOUA	143689	131486	12203	12,1	15,1	0,8	1,1	2,2	6,1	4,0	2,9	45,2	44,3	3,0	6,0	21,7	6,8	10,9	17,8
TILLABERY	123642	120955	2687	19,4	18,8	1,1	2,4	2,6		7,6	4,2	51,0	69,8	0,9		15,1	4,9	2,1	0,0
ZINDER	215226	199355	15871	29,6	22,1	3,4		10,5	4,5	4,9	11,8	33,6	46,8	1,1		14,3	5,3	2,6	9,5
NIAMEY	8773	7346	1426	16,7	18,9			6,6	2,4			55,5	45,8	0,5		15,4	25,8	5,4	7,1
Ensemble du Niger	793322	751372	41951	16,0	15,8	1,5	0,9	5,4	5,1	4,8	6,6	46,3	48,1	2,4	3,7	17,6	8,9	6,0	11,0

**Tableau A. 4.5 Répartition des ménages donnant une complémentation aux ovins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 4.8)**

OVINS - Type de complémentation																					
Régions	TOTAL	Total H		Total F		agricoles		agro industriels		agricoles et agro industriels		Sels minéraux		agricoles & Sels minéraux		agro industriels & Sels minéraux		agricoles agro industriels & sels minéraux		Autres	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	Eff.	Eff..	Eff..	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
DIFFA	28706	26440	2265	36,2	33,1	4,0	2,9	13,2	8,4	0,8		35,1	35,3	0,3		7,0	20,3	3,5	0,0		
DOSSO	92422	89500	2922	12,6	27,6	1,5		2,3	3,0	5,4	11,7	66,4	47,9	1,9		3,4	6,5	6,5	3,3		
MARADI	185454	180734	4721	15,7	10,5	0,2		5,7	6,5	6,2	6,8	46,8	53,4	5,1	2,3	15,7	13,5	4,6	7,1		
TAHOUA	192487	176705	15783	12,7	12,7	0,6	1,6	2,4	9,4	3,7	3,0	49,3	41,2	2,0	4,9	15,7	7,4	13,6	19,9		
TILLABERY	141675	138665	3010	32,6	59,2	0,9	2,2	5,0	6,2	6,9		41,1	25,2	0,3		11,0	3,2	2,2	4,1		
ZINDER	234334	215578	18756	39,9	31,2	3,1	1,3	10,9	2,3	4,3	3,0	30,9	51,0	2,5	2,7	5,2	2,4	3,4	6,1		
NIAMEY	32305	28651	3653	18,9	18,3			10,9	25,1	0,1		52,8	44,2	0,7	2,1	9,6	3,3	7,1	7,0		
Ensemble de Niger	907383	856273	51110	24,3	24,2	1,4	1,2	6,3	7,0	4,9	3,3	44,3	45,3	2,4	2,8	10,5	6,1	6,0	10,0		

**Tableau A. 4.6 Répartition des ménages donnant une complémentation aux caprins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage (correspondant au graphique 4.9)**

CAPRINS - Type de complémentation																					
Régions	TOTAL	Total		agricoles		agro industriels		agricoles et agro industriels		Sels minéraux		agricoles & Sels minéraux		agro industriels & Sels minéraux		agricoles agro industriels & sels minéraux		Autres			
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	Eff.	Eff..	Eff..	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
DIFFA	36847	34037	2809	27,9	22,0	2,7	3,8	7,9	2,2	0,9		49,6	45,0	0,2		8,0	15,5	2,6	11,5		
DOSSO	121553	117466	4087	18,7	20,9	1,9		2,3		7,5	7,0	55,4	59,4	2,9	6,8	2,5	4,7	8,8	1,2		
MARADI	256514	249753	6761	19,1	15,6	0,3		5,2	4,2	6,2	10,9	45,7	42,3	4,1	1,6	13,9	20,4	5,5	5,0		
TAHOUA	202737	186939	15798	15,9	9,5	0,9	2,3	1,8	7,2	6,5	2,5	49,9	55,7	1,4	1,2	11,7	1,0	11,9	20,7		
TILLABERY	131749	128910	2839	32,8	52,0	1,1	2,3	6,4		5,9		41,3	43,4	0,5		4,2		7,9	2,3		
ZINDER	305752	280632	25120	40,5	28,5	2,4	0,5	10,5	5,3	5,4	10,0	34,0	44,9	1,8	2,5	3,0	2,3	2,5	6,1		
NIAMEY	16467	14477	1990	21,4	24,8	0,2		11,2	20,3			55,2	32,2	0,5	3,9	4,0	9,9	7,5	9,0		
Ensemble de pays	1071618	1012215	59403	26,5	22,2	1,4	1,1	6,0	5,4	5,9	6,6	44,1	48,0	2,2	2,1	7,6	4,9	6,5	9,7		

**Tableau A. 4.7 Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.10 et 4.11)

Ménages ayant des Bovins sédentaires selon la pratique de la vaccination																		
Régions	Total H	Total F	Aucune vaccination				Vaccination en SS				Vaccination en SH				Vaccination en SS et en SH			
	H	F	H	H	F	F	H	H	F	F	H	H	F	F	H	H	F	F
	Eff	Eff	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
DIFFA	27 197	1 969	6 824	25,1	462	23,4	6 797	25,0	512	26,0	4 276	15,7	279	14,2	9 301	34,2	716	36,4
DOSSO	105 639	3 883	45 670	43,2	1 933	49,8	29 799	28,2	1 275	32,8	15 189	14,4	172	4,4	14 982	14,2	503	13,0
MARADI	159 392	3 912	75 000	47,1	1 480	37,8	58 451	36,7	1 565	40,0	9 446	5,9	201	5,1	16 496	10,3	666	17,0
TAHOUA	131 486	12 203	80 819	61,5	7 945	65,1	39 524	30,1	2 915	23,9	7 788	5,9	292	2,4	3 354	2,6	1 051	8,6
TILLABERY	120 955	2 687	23 136	19,1	338	12,6	73 353	60,6	1 670	62,1	11 999	9,9	81	3,0	12 467	10,3	599	22,3
ZINDER	199 355	15 871	111 022	55,7	11 173	70,4	58 160	29,2	2 357	14,8	10 619	5,3	690	4,4	19 554	9,8	1 651	10,4
NIAMEY	7 346	1 426	153	2,1	71	5,0	3 499	47,6	1 057	74,1	829	11,3	18	1,3	2 866	39,0	280	19,6
Ensemble du Pays	751 372	41 951	342 624	45,6	23 401	55,8	269 582	35,9	11 351	27,1	60 146	8,0	1 733	4,1	79 019	10,5	5 465	13,0

**Tableau A. 4.8 Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.12 et 4.13)

Ménages ayant des Ovins sédentaires selon la pratique de la vaccination																		
Régions	Total H	Total F	Aucune vaccination				Vaccination en SS				Vaccination en SH				Vaccination en SS et en SH			
	H	F	H		F		H		F		H		F		H		F	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	26 440	2 265	13 433	50,8	814	35,9	4 910	18,6	660	29,1	2 005	7,6	119	5,2	6 092	23,0	673	29,7
DOSSO	89 500	2 922	68 088	76,1	2 482	84,9	11 072	12,4	328	11,2	5 344	6,0			4 995	5,6	112	3,8
MARADI	180 734	4 721	129 565	71,7	2 579	54,6	34 294	19,0	1 427	30,2	5 504	3,0			11 371	6,3	716	15,2
TAHOUA	176 705	15 783	127 011	71,9	11 273	71,4	35 617	20,2	2 604	16,5	9 553	5,4	270	1,7	4 524	2,6	1 636	10,4
TILLABERY	138 665	3 010	75 646	54,6	1 544	51,3	45 782	33,0	1 222	40,6	8 858	6,4			8 378	6,0	244	8,1
ZINDER	215 578	18 756	170 023	78,9	15 524	82,8	23 982	11,1	630	3,4	7 027	3,3	578	3,1	14 546	6,7	2 024	10,8
NIAMEY	28 651	3 653	531	1,9	78	2,1	10 696	37,3	1 617	44,3	10 217	35,7	1 100	30,1	7 206	25,2	859	23,5
Ensemble du Pays	856 273	51 110	584 297	68,2	34 293	67,1	166 353	19,4	8 487	16,6	48 509	5,7	2 066	4,0	57 113	6,7	6 263	12,3

**Tableau A. 4.9 Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.14 et 4.15)**

Régions	Pratique de la vaccination - CAPRIN																	
	Total		Aucune vaccination				Vaccination en SS				Vaccination en SH				Vaccination en SS et en SH			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	34 037	2 809	21 122	62,1	1 327	47,3	4 604	13,5	481	17,1	2 159	6,3	493	17,5	6 152	18,1	507	18,1
DOSSO	117 466	4 087	96 611	82,2	3 699	90,5	10 687	9,1	146	3,6	6 237	5,3			3 930	3,3	242	5,9
MARADI	249 753	6 761	193 834	77,6	4 776	70,6	36 330	14,5	1 234	18,2	6 050	2,4	134	2,0	13 539	5,4	617	9,1
TAHOUA	186 939	15 798	145 461	77,8	12 046	76,2	29 256	15,6	2 527	16,0	8 256	4,4			3 966	2,1	1 225	7,8
TILLABERY	128 910	2 839	84 944	65,9	1 475	51,9	31 115	24,1	1 120	39,5	6 601	5,1			6 251	4,8	244	8,6
ZINDER	280 632	25 120	233 163	83,1	22 348	89,0	26 096	9,3	800	3,2	9 355	3,3	756	3,0	12 018	4,3	1 216	4,8
NIAMEY	14 477	1 990	568	3,9	34	1,7	4 553	31,5	1 161	58,3	5 625	38,9	391	19,6	3 731	25,8	405	20,4
Ensemble du pays	1 012 215	59 403	775 702	76,6	45 704	76,9	142 642	14,1	7 469	12,6	44 284	4,4	1 773	3,0	49 588	4,9	4 457	7,5

**Tableau A. 4.10 Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.16 et 4.17)**

Régions	Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des BOVINS																	
	Total		Aucun déparasitage				Déparasitage externe				Déparasitage interne				Déparasitage externe et interne			
	H	F	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	27 197	1 969	6 593	24,2	462	23,4	1 331	4,9			6 893	25,3	408	20,7	12 381	45,5	1 100	55,9
DOSSO	105 639	3 883	35 276	33,4	2 222	57,2	5 594	5,3	152	3,9	48 244	45,7	1 223	31,5	16 526	15,6	286	7,4
MARADI	159 392	3 912	56 056	35,2	1 766	45,1	17 564	11,0	680	17,4	59 470	37,3	739	18,9	26 302	16,5	727	18,6
TAHOUA	131 486	12 203	89 013	67,7	7 834	64,2	9 814	7,5	856	7,0	23 092	17,6	2 144	17,6	9 567	7,3	1 369	11,2
TILLABERY	120 955	2 687	32 621	27,0	715	26,6	8 402	6,9	226	8,4	64 658	53,5	1 389	51,7	15 275	12,6	357	13,3
ZINDER	199 355	15 871	98 027	49,2	8 170	51,5	8 200	4,1	1 223	7,7	82 054	41,2	5 408	34,1	11 075	5,6	1 069	6,7
NIAMEY	7 346	1 426	187	2,5	71	5,0	107	1,5			5 217	71,0	1 069	75,0	1 836	25,0	286	20,0
Ensemble du Pays	751 372	41 951	317 771	42,3	21 240	50,6	51 011	6,8	3 137	7,5	289 628	38,5	12 380	29,5	92 962	12,4	5 193	12,4

**Tableau A. 4.11 Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.18 et 4.19)**

Répartitions des ménages par pratique du déparasitage des OVINS selon le sexe du chef de ménage																		
Région	Total		Aucun déparasitage				Déparasitage externe				Déparasitage interne				Déparasitage externe et interne			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	26 440	2 265	10 185	38,5	936	41,3	752	2,8	120	5,3	6 116	23,1	294	13,0	9 387	35,5	915	40,4
DOSSO	89 500	2 922	43 089	48,1	1 818	62,2	3 350	3,7	101	3,5	31 371	35,1	796	27,2	11 691	13,1	207	7,1
MARADI	180 734	4 721	83 460	46,2	2 037	43,1	19 465	10,8	757	16,0	58 103	32,1	895	19,0	19 706	10,9	1 032	21,9
TAHOUA	176 705	15 783	117 225	66,3	9 538	60,4	13 279	7,5	1 195	7,6	33 260	18,8	3 238	20,5	12 941	7,3	1 811	11,5
TILLABERY	138 665	3 010	49 137	35,4	1 532	50,9	7 146	5,2	331	11,0	72 245	52,1	965	32,1	10 136	7,3	182	6,0
ZINDER	215 578	18 756	115 345	53,5	9 667	51,5	6 527	3,0	1 235	6,6	83 057	38,5	6 878	36,7	10 649	4,9	976	5,2
NIAMEY	28 651	3 653	288	1,0	78	2,1	3 273	11,4	525	14,4	20 989	73,3	2 394	65,5	4 102	14,3	657	18,0
Ensemble du pays	856 273	51 110	418 730	48,9	25 605	50,1	53 791	6,3	4 265	8,3	305 140	35,6	15 460	30,2	78 611	9,2	5 779	11,3

**Tableau A. 4.12 Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.20 et 4.21)**

Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des CAPRINS par sexe du chef de ménage																		
Régions	Total		Aucun déparasitage				Déparasitage externe				Déparasitage interne				Déparasitage externe et interne			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	34 037	2 809	17 665	51,9	1 243	44,2	878	2,6	54	1,9	5 394	15,8	769	27,4	10 100	29,7	744	26,5
DOSSO	117 466	4 087	71 480	60,9	3 302	80,8	4 014	3,4			27 580	23,5	737	18,0	14 392	12,3	48	1,2
MARADI	249 753	6 761	135 877	54,4	3 995	59,1	23 000	9,2	712	10,5	67 408	27,0	1 228	18,2	23 468	9,4	825	12,2
TAHOUA	186 939	15 798	141 714	75,8	11 679	73,9	9 809	5,2	452	2,9	23 986	12,8	2 299	14,6	11 430	6,1	1 368	8,7
TILLABERY	128 910	2 839	60 737	47,1	1 723	60,7	6 146	4,8	161	5,7	52 414	40,7	955	33,6	9 614	7,5		
ZINDER	280 632	25 120	181 299	64,6	16 760	66,7	7 778	2,8	993	4,0	79 092	28,2	6 359	25,3	12 463	4,4	1 007	4,0
NIAMEY	14 477	1 990	568	3,9	34	1,7	1 414	9,8	230	11,6	10 526	72,7	1 292	64,9	1 969	13,6	435	21,9
Ensemble du pays	1 012 215	59 403	609 340	60,2	38 735	65,2	53 038	5,2	2 602	4,4	266 401	26,3	13 640	23,0	83 436	8,2	4 426	7,5

**Tableau A. 4.13 Répartition des ménages selon la pratique de l’embouche des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.22 et 4.23)

Pratique de l'embouche des BOVINS par sexe du Chef de ménage										
Régions	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	27 197	1 969	2 410	8,9	235	11,9	24 787	91,1	1 735	88,1
DOSSO	105 639	3 883	54 848	51,9	1 082	27,9	50 792	48,1	2 800	72,1
MARADI	159 392	3 912	68 408	42,9	883	22,6	90 984	57,1	3 029	77,4
TAHOUA	131 486	12 203	40 725	31,0	4 066	33,3	90 761	69,0	8 137	66,7
TILLABERY	120 955	2 687	61 520	50,9	1 146	42,6	59 435	49,1	1 542	57,4
ZINDER	199 355	15 871	110 938	55,6	6 073	38,3	88 417	44,4	9 798	61,7
NIAMEY	7 346	1 426	4 302	58,6	685	48,0	3 044	41,4	742	52,0
<b>Ensemble du Pays</b>	<b>751 372</b>	<b>41 951</b>	<b>343 151</b>	<b>45,7</b>	<b>14 168</b>	<b>33,8</b>	<b>408 221</b>	<b>54,3</b>	<b>27 782</b>	<b>66,2</b>

**Tableau A. 4.14 Répartition des ménages selon la pratique de l’embouche des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.24 et 4.25)

Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche ovine par sexe du Chef de ménage										
Région	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	26 440	2 265	9 820	37,1	756	33,4	16 620	62,9	1 509	66,6
DOSSO	89 500	2 922	40 479	45,2	1 132	38,7	49 022	54,8	1 790	61,3
MARADI	180 734	4 721	96 873	53,6	2 344	49,6	83 861	46,4	2 377	50,4
TAHOUA	176 705	15 783	82 022	46,4	7 645	48,4	94 683	53,6	8 138	51,6
TILLABERY	138 665	3 010	86 655	62,5	1 684	56,0	52 010	37,5	1 326	44,0
ZINDER	215 578	18 756	147 084	68,2	11 585	61,8	68 494	31,8	7 171	38,2
NIAMEY	28 651	3 653	14 255	49,8	1 787	48,9	14 396	50,2	1 867	51,1
<b>Ensemble du Pays</b>	<b>856 273</b>	<b>51 110</b>	<b>477 188</b>	<b>55,7</b>	<b>26 932</b>	<b>52,7</b>	<b>379 085</b>	<b>44,3</b>	<b>24 178</b>	<b>47,3</b>

**Tableau A. 4.15 Répartition des ménages selon la pratique de l’embouche des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.26 et 4.27)**

Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche caprine par sexe du Chef de ménage										
Région	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
DIFFA	34 037	2 809	5 543	16,3	398	14,2	28 495	83,7	2 411	85,8
DOSSO	117 466	4 087	27 554	23,5	345	8,4	89 912	76,5	3 742	91,6
MARADI	249 753	6 761	71 663	28,7	1 706	25,2	178 091	71,3	5 055	74,8
TAHOUA	186 939	15 798	54 944	29,4	4 103	26,0	131 995	70,6	11 695	74,0
TILLABERY	128 910	2 839	60 653	47,1	1 158	40,8	68 258	52,9	1 681	59,2
ZINDER	280 632	25 120	116 668	41,6	8 524	33,9	163 965	58,4	16 596	66,1
NIAMEY	14 477	1 990	6 480	44,8	765	38,4	7 997	55,2	1 226	61,6
Ensemble du pays	1 012 215	59 403	343 504	33,9	16 998	28,6	668 711	66,1	42 405	71,4

**Tableau A. 4.16 Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (correspondant aux graphiques 4.28 et 4.29)**

Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des Bovins par sexe du Chef du ménage										
Régions	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	27 197	1 969	5 941	21,8	585	29,7	21 256	78,2	1 384	70,3
DOSSO	105 639	3 883	26 672	25,2	1 130	29,1	78 967	74,8	2 752	70,9
MARADI	159 392	3 912	47 187	29,6	932	23,8	112 205	70,4	2 980	76,2
TAHOUA	131 486	12 203	54 841	41,7	5 278	43,2	76 645	58,3	6 925	56,8
TILLABERY	120 955	2 687	46 293	38,3	901	33,5	74 662	61,7	1 787	66,5
ZINDER	199 355	15 871	84 095	42,2	4 183	26,4	115 260	57,8	11 688	73,6
NIAMEY	7 346	1 426	1 909	26,0	293	20,5	5 438	74,0	1 133	79,5
Ensemble du pays	751 372	41 951	266 938	35,5	13 301	31,7	484 434	64,5	28 650	68,3

**Tableau A. 4.17 Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.30 et 4.31)

Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des Ovins par sexe du Chefs de ménage										
Régions	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	26 440	2 265	6 789	25,7	799	35,3	19 651	74,3	1 466	64,7
DOSSO	89 500	2 922	27 984	31,3	648	22,2	61 516	68,7	2 274	77,8
MARADI	180 734	4 721	60 187	33,3	1 400	29,7	120 547	66,7	3 320	70,3
TAHOUA	176 705	15 783	79 089	44,8	7 665	48,6	97 616	55,2	8 118	51,4
TILLABERY	138 665	3 010	53 203	38,4	873	29,0	85 461	61,6	2 138	71,0
ZINDER	215 578	18 756	93 320	43,3	6 189	33,0	122 258	56,7	12 567	67,0
NIAMEY	28 651	3 653	7 435	26,0	1 190	32,6	21 216	74,0	2 464	67,4
Ensemble du pays	856 273	51 110	328 008	38,3	18 763	36,7	528 264	61,7	32 347	63,3

**Tableau A. 4.18 Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national** (correspondant aux graphiques 4.32 et 4.33)

Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des Caprins par sexe du Chef de ménages										
Régions	Total		OUI				NON			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DIFFA	34 037	2 809	5 994	17,6	413	14,7	28 043	82,4	2 396	85,3
DOSSO	117 466	4 087	37 208	31,7	1 587	38,8	80 258	68,3	2 500	61,2
MARADI	249 753	6 761	76 593	30,7	1 951	28,9	173 160	69,3	4 810	71,1
TAHOUA	186 939	15 798	71 699	38,4	6 397	40,5	115 240	61,6	9 401	59,5
TILLABERY	128 910	2 839	43 426	33,7	324	11,4	85 485	66,3	2 515	88,6
ZINDER	280 632	25 120	102 106	36,4	6 162	24,5	178 526	63,6	18 957	75,5
NIAMEY	14 477	1 990	4 104	28,3	540	27,1	10 373	71,7	1 451	72,9
Ensemble du Pays	1 012 215	59 403	341 130	33,7	17 374	29,2	671 085	66,3	42 029	70,8

**ANNEXE 3 : LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 2.1	Répartition des ménages agricoles selon la région et le sexe du chef de ménage	13
Tableau 2.2	Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage	14
Tableau 2.3	Répartition des ménages agricoles par tranches d'âge et selon le sexe du chef de ménage	14
Tableau 2.4	Répartition des tailles moyennes et du taux de dépendance des ménages agricoles selon la région et le sexe du chef de ménage	15
Tableau 2.5	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon la région et le sexe du chef de ménage	16
Tableau 2.6	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire selon la région et par chefs de ménage hommes et par chefs de ménage femmes	18
Tableau 2.7	Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national	18
Tableau 2.8	Répartition des ménages agricoles <u>par région</u> selon l'activité principale, agriculture pure ou élevage sédentaire (mixte et pur), par sexe du chef de ménage	20
Tableau 2.9	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire associé à l'agriculture selon la région et le sexe du chef de ménage	21
Tableau 2.10	Répartition des ménages agricoles pratiquant exclusivement l'élevage sédentaire selon la région et le sexe du chef de ménage	22
Tableau 2.11	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage	23
Tableau 2.12	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage sédentaire (mixte et pur) selon l'âge et le sexe du chef de ménage	23
Tableau 3.1	Répartition du bétail par espèces selon la région et par sexe du propriétaire	25
Tableau 3.2	Répartition des ménages selon l'élevage sédentaire (en association et en pur) par espèce et par sexe du Chef de ménage	31
Tableau 3.3	Répartition des ménages par pratique d'élevage sédentaire des Bovins par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national	33

## Tableaux en annexe 1

Tableau A. 3.1	Répartition des bétails sédentaires par espèce selon les régions	76
Tableau A. 3.2	Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau régional et national (Toutes l'élevage sédentaire, pratiquée en exclusif ou en association avec l'agriculture)	76
Tableau A. 3.3	Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau départemental (Toutes l'élevage sédentaire, pratiquée en exclusif ou en association avec l'agriculture)	77
Tableau A. 3.4	Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du propriétaire au niveau départemental (Toutes l'élevage sédentaire, pratiquée en exclusif ou en association avec l'agriculture)	78
Tableau A. 3.5	Effectif moyen par espèce de cheptel et par sexe du chef de ménage au niveau régional et national (Toutes l'élevage sédentaire, pratiquée en exclusif ou en association avec l'agriculture)	79
Tableau A. 3.6	Effectif des ménages possédant du cheptel bovin sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région et la catégorie de l'effectif	79
Tableau A. 3.7	Effectif des ménages possédant du cheptel bovin sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif	80
Tableau A. 3.8	Effectif des ménages possédant des ovins sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif	81
Tableau A. 3.9	Effectif des ménages possédant des caprins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif	81
Tableau A. 3.10	Effectif des ménages possédant des asins sédentaires (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) selon la région, le sexe du chef de ménage et la catégorie de l'effectif	82
Tableau A. 3.11	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé a l'agriculture par espèce de cheptel selon la région, le sexe du chef de ménage	83
Tableau A. 3.12	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé a l'agriculture par catégorie d'effectif en bovins selon la région, le sexe du chef de ménage	84
Tableau A. 3.13	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé a l'agriculture par catégorie d'effectif en ovins selon la région, le sexe du chef de ménage	84

Tableau A. 3.14	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire, associé a l'agriculture par catégorie d'effectif en caprins selon la région, le sexe du chef de ménage	85
Tableau A. 3.15	Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur selon la région et par sexe du Chef de ménage	85
Tableau A. 3.16	Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en bovin selon la région et par sexe du Chef de ménage	86
Tableau A. 3.17	Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en ovin selon la région et par sexe du Chef de ménage	87
Tableau A. 3.18	Effectif et répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire pur par catégorie d'effectif en caprins selon la région et par sexe du Chef de ménage	87
Tableau A. 3.19	Répartition des poulets selon possession et la région	88
Tableau A. 3.20	Répartition des pintades selon possession et la région	88
Tableau A. 3.21	Répartition des canards selon possession et la région	88
Tableau A. 3.22	Répartition des pigeons selon possession et la région	89
Tableau A. 3.23	Répartition d'autres volailles selon possession	89
Tableau A. 3.24	Effectif moyen par espèce de volaille élevée selon les régions et le sexe du chef de ménage	89
Tableau A. 3.25	Répartition régionale de la consommation de la volaille	90
Tableau A. 3.26	Répartition régionale de la consommation moyenne de la volaille selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional	90
<b>Tableaux en annexe 2</b>		
Tableau A. 4.1	Mode alimentation des bovins par sexe du Chef de ménage	91
Tableau A. 4.2	Mode alimentation des ovins par sexe du Chef de ménage au niveau régional	91
Tableau A. 4.3	Mode alimentation des caprins par sexe du Chef de ménage au niveau régional	92
Tableau A. 4.4	Répartition des ménages donnant une complémentation aux bovins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage	92

Tableau A. 4.5	Répartition des ménages donnant une complémentation aux ovins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage	93
Tableau A. 4.6	Répartition des ménages donnant une complémentation aux caprins par type de complémentation de sous-produits par région et selon le sexe du chef de ménage	93
Tableau A. 4.7	Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	94
Tableau A. 4.8	Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	94
Tableau A. 4.9	Répartition des ménages selon la pratique de la vaccination des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	95
Tableau A. 4.10	Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	95
Tableau A. 4.11	Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	96
Tableau A. 4.12	Répartition des ménages selon la pratique du déparasitage des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	96
Tableau A. 4.13	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des bovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	97
Tableau A. 4.14	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des ovins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	97
Tableau A. 4.15	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des caprins sédentaires par sexe du chef de ménage au niveau régional et national	98
Tableau A. 4.16	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins sédentaires par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national	98
Tableau A. 4.17	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins sédentaires par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national	99
Tableau A. 4.18	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins sédentaires par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national	99

## **ANNEXE 4 : LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 2.1	Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national	19
Graphique 3.1	Répartition de bétail sédentaire par espèce selon les régions au Niger	24
Graphique 3.2	Répartition régionale des Bovins sédentaires	26
Graphique 3.3	Répartition de l'effectif des bovins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire	27
Graphique 3.4	Répartition régionale des Ovins sédentaires	27
Graphique 3.5	Répartition de l'effectif des Ovins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire	28
Graphique 3.6	Répartition régionale des Caprins sédentaires	28
Graphique 3.7	Répartition de l'effectif des Caprins sédentaires par région selon le sexe du propriétaire	29
Graphique 3.8	Effectif moyen par espèce et par sexe du propriétaire au niveau régional et national	30
Graphique 3.9	Effectif moyen par espèce et par sexe du Chef de ménage au niveau régional et national	30
Graphique 3.10	Répartition des ménages possédant des bovins sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) par sexe du Chef de ménage et par catégorie de l'effectif, au niveau national	32
Graphique 3.11	Répartition des ménages possédant des bovins sédentaire (élevage en association avec l'agriculture et en exclusif) par sexe du Chef de ménage, par catégorie de l'effectif, au niveau régional	33
Graphique 3.12	Répartition des Ménages par effectif des ovins sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage niveau national	34
Graphique 3.13	Répartition des ménages par effectif des ovins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage	35
Graphique 3.14	Ménages par catégorie d'effectif des caprins sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage au niveau national	36
Graphique 3.15	Répartition des ménages par catégorie d'effectif des caprins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage	36
Graphique 3.16	Ménages par catégorie d'effectif des asins sédentaires (en association et en exclusif) selon le sexe du chef de ménage au niveau national	37

Graphique 3.17	Ménages par catégorie d'effectif d'asins sédentaires (en association et en exclusif) selon la région et le sexe du chef de ménage	38
Graphique 3.18	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire par espèce de cheptel au niveau national	39
Graphique 3.19	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en bovin au niveau national	40
Graphique 3.20	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en ovin au niveau national	41
Graphique 3.21	Ménages pratiquant l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture par catégorie d'effectif en caprin au niveau national	42
Graphique 3.22	Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif par région	42
Graphique 3.23	Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif par catégorie d'effectif en bovins au niveau national	43
Graphique 3.24	Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif par catégorie d'effectif en ovins au niveau national	44
Graphique 3.25	Répartition des ménages pratiquant l'élevage sédentaire en exclusif par catégorie d'effectif en Caprins au niveau régional	44
Graphique 3.26	Répartition de la volaille par espèce au Niger	45
Graphique 3.27	Répartition de la volaille selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants en effectif (1) et en pourcentage (2) au niveau national du Niger	46
Graphique 3.28	Répartition de la volaille selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants au Niger	46
Graphique 3.29	Répartition de la volaille par espèce principale selon le propriétaire, femmes, hommes et enfants au Niger	47
Graphique 3.30	Effectif moyen par espèce de la volaille selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	48
Graphique 3.31	Effectif moyen par espèce de la volaille selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	49
Graphique 3.32	Consommation moyenne de la volaille par sexe du Chef de ménage	50
Graphique 4.1	Répartition des ménages possédant des bovins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national	51

Graphique 4.2	Répartition des ménages possédant des bovins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional	52
Graphique 4.3	Répartition des ménages possédant des ovins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national	52
Graphique 4.4	Répartition des ménages possédant des ovins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional	53
Graphique 4.5	Répartition des ménages possédant des caprins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau national	54
Graphique 4.6	Répartition des ménages possédant des caprins par sexe du Chef de ménage selon le mode d'alimentation au niveau régional	54
Graphique 4.7	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des bovins au niveau national	55
Graphique 4.8	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des ovins au niveau national	56
Graphique 4.9	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage et le type de complémentation utilisé dans l'alimentation des caprins au niveau national	57
Graphique 4.10	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des bovins et la pratique de la vaccination au niveau national	57
Graphique 4.11	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des bovins et la pratique de la vaccination au niveau régional	58
Graphique 4.12	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des ovins et la pratique de la vaccination au niveau national	59
Graphique 4.13	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des ovins et la pratique de la vaccination au niveau régional	59
Graphique 4.14	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des caprins et la pratique de la vaccination au niveau national	60
Graphique 4.15	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage ayant des caprins et la pratique de la vaccination au niveau régional	60
Graphique 4.16	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des bovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	61
Graphique 4.17	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des bovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	61
Graphique 4.18	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des ovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	62

Graphique 4.19	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des ovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	62
Graphique 4.20	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des caprins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	63
Graphique 4.21	Répartition des ménages selon la pratique de déparasitage des caprins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	63
Graphique 4.22	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche bovine par sexe du Chef de ménage au niveau national	64
Graphique 4.23	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des bovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	64
Graphique 4.24	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche ovine par sexe du Chef de ménage au niveau national	65
Graphique 4.25	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des ovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	65
Graphique 4.26	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des caprins par sexe du Chef de ménage	66
Graphique 4.27	Répartition des ménages selon la pratique de l'embouche des caprins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	66
Graphique 4.28	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	67
Graphique 4.29	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des bovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	67
Graphique 4.30	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	68
Graphique 4.31	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des ovins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	68
Graphique 4.32	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	69
Graphique 4.33	Répartition des ménages selon la pratique de la sélection en reproduction des caprins selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	69

**ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS AU RGAC**

## LISTE DES COORDONNATEURS ET SUPERVISEURS NATIONAUX

N° Ordre	Noms Prénoms	Fonction	Lieu d'affectation
1	Doulaye Ali	Coordonnateur Nat. RGA	Niamey
2	Dr Seydou Boureima	Coordonnateur Nat. RGC	Niamey
3	Abdoulaye Naferi	Superviseur National	Niamey
4	Hector Houssou	Superviseur National	Niamey
5	Amadou Boureima	Superviseur National	Niamey
6	Moussa Issoufou	Superviseur National	Niamey
7	Mme Nouhou Zeinabou	Superviseur National	Niamey
8	Neino Gondah	Superviseur National	Niamey
9	Issoufou Baza	Superviseur National	Niamey
10	Maidouka Ali	Superviseur National	Niamey
11	Ibrahima Mahamadou	Superviseur National	Niamey
12	Doulaye Hamado	Superviseur National	Niamey
13	Seydou Yacouba	Superviseur National	Niamey
14	Djigo Tanko	Superviseur National	Niamey
15	Salou Ousseini	Superviseur National	Niamey
16	Hassane Halidou	Chauffeur	Niamey
17	Oumarou Mamane	Gardien	Niamey
18	Hamidou Adamou	Gardien	Niamey

## LISTE DU PERSONNEL DU RGAC

N° Ordre	Noms Prénoms	Fonction	Lieu d'affectation
1	Dary Halidou	Expert Statisticien	Niamey
2	Issoufou Abdoulaye	Expert Informaticien	Niamey
3	Chanhoun Bienvenu	Chargé des Opérations	Niamey
4	Melle Danfoundi Aïchatou	Secrétaire	Niamey
5	Mme Atty Koffi Ramatou	Secrétaire	Niamey
6	Nouhou Younoussi	Chauffeur	Niamey
7	Kimba Amadou	Chauffeur	Niamey
8	Ayouba Amadou	Manœuvre	Niamey
9	Kimba Soumana	Manœuvre	Niamey
10	Aboubacar Kondo	Expert Informaticien	Niamey
11	Gado Aboubacar	Expert Statisticien	Niamey
12	Habibou Abdou	Chef d'équipe saisie	Niamey
13	Yacoubou Mounkara	Chef d'équipe saisie	Niamey
14	Congeoi Ounteni Daniel	Administrateur	Niamey
15	Dr Tiékoura, Ouassa	Consultant national « genre »	Niamey

## LISTE DES COORDONNATEURS ET SUPERVISEURS REGIONAUX

<b>N° Ordre</b>	<b>Noms et Prenoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Lieu d'affectation</b>
1	Maman Chékaraou	Coordonnateur	Agadez
2	Kosso Matta Keillou	Coordonnateur	Diffa
3	Abdou Oumani	Coordonnateur	Dosso
4	Dr Bickou Issoufou	Coordonnateur	Maradi
5	Dr Ramou Aboubacar	Coordonnateur	Tahoua
6	Tahirou Issaka	Coordonnateur	Tillabery
7	Aboubacar Ousmane Gogé	Coordonnateur	Zinder
8	Dr Sido Souley	Coordonnateur	Niamey
9	Aminou Djadi	Coordonnateur	Agadez
10	Adamou Mani	Coordonnateur	Diffa
11	Ibrahima Harouna	Coordonnateur	Dosso
12	Doula Abouba	Superviseur	Diffa
13	Hamidou Issoufou	Superviseur	Dosso
14	Toure Moussa	Superviseur	Maradi
15	Issa Djibo Walio	Superviseur	Tahoua
16	Abdourahamane Amadou	Superviseur	Tillabery
17	Soumaila Hamadou	Superviseur	Niamey
18	Hachimou Issa	Superviseur Horticulture	Zinder
19	Salifou Maïdabo	Superviseur régional	Agadez

## CONSULTANTS INTERNATIONAUX ET APPUIS TECHNIQUES FAO

<b>N° Ordre</b>	<b>Noms Prénoms</b>	<b>Domaine/Fonction</b>	<b>Interventions</b>
1	Keita, Naman	Fonctionnaire principal ESSS Appui en statistique	Fonctionnaire du Siège - Réunion Tripartite - Missions d'appui technique en statistique
2	Tempelman, Diana	Fonctionnaire principal, Appui en genre et statistique	Fonctionnaire du Bureau Régional – Missions d'appui technique en genre et statistique
3	N'Goma-Kimbatsa, Paul.	Fonctionnaire ESSS Appui en statistique	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en statistique
4	Ilboudo, Jean Pierre	Appui en communication	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en communication
5	Del Castello, Ricardo	Appui en communication	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en communication
6	Bouzaffour, Seghir	Conseiller Technique Principal (CTP)	CTP GCP/NER/041/EC
7	Mbaye, Mbassa	Informatique	Consultant International en Informatique
8	Gatera, Emmanuel	Informatique	Consultant International Informaticien en Base de données
9	Asserghine, Mohamed	Analyse des données	Consultant International en Analyse des données
10	Soumaré, Harouna	Horticulture	Consultant International en Horticulture
11	Alménara Merel, Jaimé	Appui en communication	Appui technique en communication

**ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE 9**



ENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL 2004/05

## Q9

### Questionnaire 9 : Recensement du cheptel sédentaire

**Section 1 : Eléments d'identification de l'exploitation d'élevage / agricole**

N°	Elément d'identification	Nom	Code
1	Région		_ _
2	Département		_ _
3	Centre urbain / Canton / Zone restante		_ _ _
4	Zone de dénombrement		_ _ _ _
5	Quartier / Village adm. / Camp / Point d'eau		_ _ _ _ _
6	Village traditionnel / Hameau		_ _ _ _
7	Nom et Prénoms du Chef de ménage		
8	Numéro d'ordre du Chef de ménage		_ _ _
9	Numéro du ménage dans la ZD		_ _ _ _
10	Numéro du Chef de ménage pratiquant l'élevage pur		_ _ _ _

**Section 2 : Effectif du cheptel sédentaire par espèce, sexe et classe d'âges**

Code	Catégorie (espèce, sexe et classe d'âge)	Effectif total Des animaux de l'exploitation	Effectif des animaux Possédés par des femmes
1	2	3	4
<b>10 Bovin</b>			
11	Vache	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
12	Taureau	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
13	Bœuf (mâle castré de tout âge)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
14	Jeune femelle (génisse)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
15	Jeune mâle (taurillon)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
16	Femelle non sevrée (Velle)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
17	Mâle non sevré (Veau)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _

<b>20 Bovin de trait</b>			
21	Bovin de trait de tout âge	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _

<b>30 Ovin</b>			
31	Mâle non sevré ( antenais)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
32	Femelle non sevrée ( antenaïse)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
33	Bélier	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
34	Brebis	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _

<b>40 Caprin</b>			
41	Mâle non sevré	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
42	Femelle non sevrée	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
43	Bouc	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
44	Chèvre	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _

**Section 2 : Effectif du cheptel sédentaire par espèce, sexe et classe d'âges (page 2)**

Code	Catégorie (espèce, sexe et classe d'âge)	Effectif total des animaux de l'exploitation	Effectif des animaux Possédés par des femmes
1	2	3	4
<b>50</b>	<b>Equin</b>		
51	Mâle non sevré	_ _ _ _	_ _ _ _
52	Femelle non sevrée	_ _ _ _	_ _ _ _
53	Cheval	_ _ _ _	_ _ _ _
54	Jument	_ _ _ _	_ _ _ _

<b>60</b>	<b>Asin</b>		
61	Mâle non sevré	_ _ _ _	_ _ _ _
62	Femelle non sevrée	_ _ _ _	_ _ _ _
63	Ane	_ _ _ _	_ _ _ _
64	Anesse	_ _ _ _	_ _ _ _

<b>70</b>	<b>Camelin</b>		
71	Mâle non sevré	_ _ _ _	_ _ _ _
72	Femelle non sevrée	_ _ _ _	_ _ _ _
73	Chameau	_ _ _ _	_ _ _ _
74	Chamelle	_ _ _ _	_ _ _ _

<b>80</b>	<b>Camelin de trait</b>		
81	Camelin de trait de tout âge	_ _ _ _	_ _ _ _

<b>90</b>	<b>Porcin</b>		
91	Mâle non sevré	_ _ _ _	_ _ _ _
92	Femelle non sevrée	_ _ _ _	_ _ _ _
93	Porc (verrat)	_ _ _ _	_ _ _ _
94	Truie	_ _ _ _	_ _ _ _

<b>100</b>	<b>Volaille (sans les poussins)</b>		
101	Poule	_ _ _ _	_ _ _ _
102	Coq	_ _ _ _	_ _ _ _
103	Pintade		
104	Cane ou canard	_ _ _ _	_ _ _ _
105	Pigeon	_ _ _ _	_ _ _ _
106	Autre	_ _ _ _	_ _ _ _

### Section 3 : Pratiques d'élevage selon l'espèce

Espèce	Mode d'alimentation pratiqué		Type de complémentation utilisé		Pratique de la vaccination	Pratique du déparasitage	Pratique de l'embouche	Pratique de la sélection en reproduction	
	A l'auge	Pâturage	Sous-produits agricoles	Sous-produits agro-ind.	Vaccination en SS	Externe	Oui	Oui	Non
	1	2	1	2	1	1	1	1	1
			Sels minéraux		Vaccination en SH	Interne			
	Mixte	4	Autre	8	2	2	Non	2	2
	Plusieurs réponses sont admises. Inscrive la somme des codes qui s'appliquent dans la ou les		Plusieurs réponses sont admises. Inscrive la somme des codes qui s'appliquent dans la ou les cases		Vac. en SH et SS	3	Externe et interne	3	
1	2	3	4	5	6	7			
1. Bovin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
2. Ovin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
3. Caprin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
4. Camelin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
5. Equin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
6. Asin	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
<b>7, Porcin</b>	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_